

Séminaire « Soutenabilités »

Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

Nom : Beau-Poncie

Prénom : Brigitte

Institution ou entreprise : Bordeaux métropole

Axe(s) :

- Quelles interactions humains-nature, mondialisation et pandémies ?
- Quelles interdépendances et quelles formes d'autonomie à différentes échelles ?

Intitulé de votre contribution : Jardins collectifs, l'action des collectivités et des bailleurs sociaux

Résumé de votre contribution :

Voici mon dernier rapport pour Bordeaux Métropole (2019). Il analyse le développement des petits jardins collectifs en ville dense pour aboutir à 12 recommandations que pourraient appliquer conjointement les bailleurs sociaux et les collectivités.

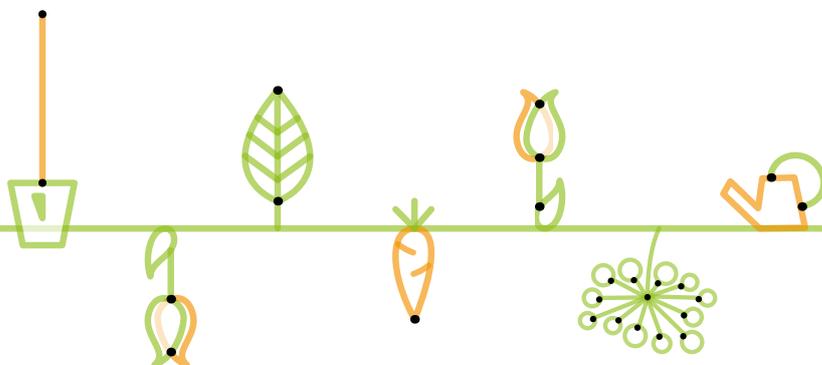
LES JARDINS COLLECTIFS

SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE



LES JARDINS COLLECTIFS

SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE



Les jardins [...] tous fleurissent au coin des rues et embellissent la vie de chacun d'entre nous !



© Thomas Sanson

Il est peu de sujets qui donnent à un élu l'occasion de constater le bonheur de ses concitoyens !

C'est pourtant le cas des jardins collectifs dont la métropole bordelaise voit le nombre croître à un rythme sans précédent.

L'attractivité de nos 28 Communes entraîne une mutation exceptionnelle de notre territoire qui ne doit pas faire oublier que c'est bien la qualité de vie qui séduit les nouveaux habitants, l'identité Sud-Ouest dans laquelle la nature joue un rôle majeur.

La renaturalisation des espaces urbains est constitutive de la politique volontariste des acteurs de l'aménagement de la métropole sur les 57 000 hectares de son territoire.

Cependant, à l'instar des grandes villes nord-américaines, c'est un mouvement citoyen, aussi discret que puissant, formé de jardiniers en herbe qui investit désormais la ville.

Jardins partagés, jardins familiaux, jardins pédagogiques ou jardins thérapeutiques, tous fleurissent au coin des rues et embellissent la vie de chacun d'entre nous !

Oui, la guérilla verte décrite dans cette étude est bénéfique : elle donne de la douceur à notre métropole, elle la rend plus belle mais également plus inclusive, plus participative, plus partageuse et plus généreuse.

Alain Juppé
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Bordeaux



**Un espace
de développement
personnel qui reflète
une dynamique
citoyenne partagée
autour de l'envie
de faire mieux
et ensemble.**

Acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, les organismes HLM ont pris l'initiative de créer des jardins collectifs depuis de nombreuses années.

C'est presque un retour aux sources pour les créateurs des premières cités jardins!

Conscients de leur responsabilité sociétale et des enjeux environnementaux, ils expérimentent et développent cette pratique avec des associations dans leurs résidences au service du bien-être des habitants et du lien social.

La limitation de l'impact carbone des constructions, la sensibilisation des locataires ou l'aménagement d'espaces verts, contre l'artificialisation des sols et en faveur de la biodiversité, font partie de leurs engagements de développement durable, au même titre que le soutien de l'activité locale, l'insertion professionnelle ou les circuits courts dans le domaine économique.

Sur le plan social, avec une part importante de locataires à revenus très modestes, les organismes HLM placent également parmi leurs priorités la baisse des charges, la mixité sociale, facteur de diversité, l'accès pour tous à une alimentation saine, à l'éducation et à la santé.

C'est au cœur de ces préoccupations que croît la demande de jardins collectifs, mouvement contemporain mondialisé qui gagne la métropole bordelaise.

L'écoute permanente des résidents et la recherche de dialogue ont permis très tôt aux bailleurs sociaux d'appréhender l'ampleur de ce phénomène et de l'accompagner.

D'abord lieu de petite production et de sociabilité, le jardin collectif apparaît aujourd'hui comme le symbole de la réappropriation des espaces communs par les habitants et de leur capacité à conduire des projets collectifs en accord avec leurs trajectoires individuelles.

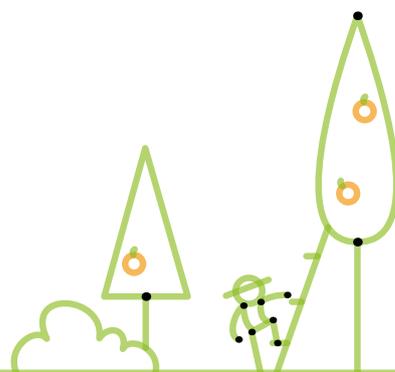
Fortement ancré dans le tissu local, il inscrit l'agriculture et les pratiques du monde rural dans la ville, en très petites unités et dans l'hyper-proximité.

Outil de réintégration valorisant pour le quartier tout entier, c'est un espace de développement personnel qui reflète une dynamique citoyenne partagée autour de l'envie de faire mieux et ensemble.

Ainsi, au-delà de leur mission d'aménageur, en retissant le lien avec la nature, les organismes HLM se révèlent, grâce aux jardins collectifs, acteurs d'un projet sociétal mené avec et par les résidents.

Cette étude apporte, au bon moment, les précisions propres à déterminer et orienter une synergie supplémentaire entre les bailleurs sociaux et Bordeaux Métropole au bénéfice de tous les habitants.

Daniel Palmaro
Président de la Conférence
départementale HLM de la Gironde





En grec, jardin se dit paradis!

En se glissant dans les espaces interstitiels urbains, le jardin collectif s’immisce également dans les politiques des grandes agglomérations.

De la nécessité écologique au lien social, renaturaliser la ville apparaît aujourd’hui comme une opportunité saine et simple qui déploie une multitude de bienfaits et ouvre de nouvelles perspectives sociétales.

En partenariat avec les bailleurs sociaux au sein de l’Association Régionale des Organismes Sociaux pour l’Habitat en Aquitaine (Arosha), Bordeaux Métropole a souhaité faire le point sur l’évolution des jardins collectifs de son territoire dans l’objectif de coordonner un plan commun de développement de ces initiatives sur les espaces publics et dans le domaine privé de l’habitat social, au bénéfice de tous.

SOMMAIRE

OBJET ET MÉTHODOLOGIE	8
PRÉAMBULE	10
DÉFINITION.....	12
HISTORIQUE	13
NOTRE AVENIR À TOUS / OUR COMMON FUTURE	14
CARTOGRAPHIES	16
JARDINS COLLECTIFS DE BORDEAUX MÉTROPOLE	17
ZONE DE CONCENTRATION DES JARDINS COLLECTIFS.....	18
INVENTAIRE 2014 DES JARDINS COLLECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX.....	19
TYPOLOGIE DES TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS	20
PARC HLM SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE	21
LES CIRCUITS COURTS	22
CONSTATS.....	23
CONFIRMATION DES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL	24
ÉTUDE DE CAS & ANALYSE	26
RECOMMANDATIONS POUR UN PROJET RÉUSSI.....	29
FICHES TECHNIQUES	30
FAISABILITÉ.....	31
PARTIES PRENANTES.....	34
DIAGNOSTIC DE SITE.....	38
MISE EN CULTURE.....	43
ANIMATIONS.....	46
KIT OPÉRATIONNEL	49
SUIVI & GESTION.....	51
PLAIDOYERS	54
SANTÉ & BUDGET FAMILIAL.....	55
VALORISATION & FINANCEMENT.....	60
ÉCONOMIE & EMPLOI.....	63
CONCLUSION	66
PRÉCONISATIONS	68
PROGRAMME D'ACTIONS	72

OBJET ET MÉTHODOLOGIE

Bordeaux Métropole et les bailleurs sociaux souhaitent accompagner en qualité le développement des jardins collectifs, répondant ainsi à des attentes sociétales.

L'objet de cette étude est d'explorer les paramètres correspondant à ce besoin.

À travers l'analyse comparée de différentes cartographies, en passant par l'étude de plus d'une trentaine de cas et en compilant les informations nécessaires à la gestion d'un projet de jardin, cette recherche aboutit à des préconisations, des pistes de travail communes que Bordeaux Métropole et les bailleurs sociaux, avec les Communes, les institutions, les services de l'État et de nombreux autres opérateurs, pourraient mettre en œuvre.

De septembre 2017 à septembre 2018, la mission d'étude s'est organisée en fonction de 4 objectifs :

- L'actualisation de la cartographie métropolitaine des jardins collectifs sur le domaine public et sur le domaine privé des bailleurs sociaux.
- L'analyse de cas de jardins choisis par les bailleurs sociaux ou proposés par les Communes sur le territoire de la métropole bordelaise.
- La rédaction de fiches techniques et de plaidoyers permettant la mise en commun de connaissances, d'argumentaires et de méthodes.
- Les pistes de collaboration entre les bailleurs sociaux et Bordeaux Métropole avec cartes mentale, diagrammes de flux et programme d'actions.

Un Comité de pilotage et un groupe de suivi ont été créés ; ils se sont réunis 7 fois pendant toute la durée de l'étude.

Étude confiée à **Brigitte Beau-Poncie**, Chargée de Mission à la Direction d'appui, administrative et financière (Daaf), Direction générale haute qualité de vie de Bordeaux Métropole, dans le cadre Accompagnement des politiques publiques et organisation.

L'étude a impliqué

Au sein de Bordeaux Métropole :

La Direction générale haute qualité de vie, principalement :

- la Direction d'appui, administrative et financière, dirigée par Gaële Masson,
- la Direction des espaces verts, dirigée par Gaëtan Wicart.

Ainsi que la Direction générale valorisation du territoire, en particulier :

- la Direction de la nature, dirigée par Catherine Delalay,
- le Service stratégies et solidarités urbaines de la Direction de l'habitat et de la politique de la ville, dirigé par Patrick Tournache
- L'agence d'urbanisme a'urba, en particulier, Vincent Schoenmakers.

En collaboration avec

La Conférence départementale HLM de la Gironde et l'Arosha, Union régionale HLM en Nouvelle-Aquitaine, dirigées par Emmanuel Hemous, a réuni et coordonné le groupe de suivi des bailleurs sociaux constitué des personnes suivantes :

- Emmanuelle Bardoux, Chargée de Mission Stratégie Patrimoine, Clairsienne
- Cyril Beaune, Responsable Action Sociale, Mesolia
- Christophe Correge, Directeur de clientèle, Logévie
- Claire Geslain, Responsable Développement durable et RSE, Aquitanis
- Perrine Llongo, Responsable du Pôle Gestion de Proximité, Gironde Habitat
- Grégory Larcher, Responsable du Pôle social, Logévie
- Clara Piedecocq, Chargée de Mission, Arosha
- Sylvie Rodriguez, Chargée de Mission Innovation sociale et Partenariat, Domofrance.

Des remerciements chaleureux sont adressés

- aux communes de Bordeaux Métropole qui ont participé au recensement des jardins et facilité les visites sur place,
- à tous les responsables de jardin et jardiniers qui ont accepté les visites, pris le temps de répondre au questionnaire et fait part de leur grand enthousiasme!



PRÉAMBULE



Cette ambition a mené les 28 communes métropolitaines à considérer les équilibres environnementaux comme des enjeux majeurs [...].

La justice territoriale est un principe fondateur de l'action publique mais reste un idéal toujours remis en cause par des inégalités constituées de fragilités cumulables qui existent de fait, telles le vieillissement, le chômage ou la monoparentalité.

Certains territoires offrent des opportunités, d'autres moins et les crises économiques de 2007 (chocs industriel et immobilier) et de 2008 (crise financière) ont aggravé les inégalités¹.

Ce **déterminisme spatial** clivant a des conséquences visibles notamment en termes de santé, de sécurité et d'éducation, accentuées par le développement inédit et irrépressible des villes au détriment de la campagne.

Le territoire métropolitain bordelais n'échappe pas à cette logique. Sa forte attractivité conduit les institutions à interroger en permanence l'idée de justice territoriale, en particulier dans le cadre du SCoT, schéma de Cohérence territoriale qui concerne 94 communes girondines et dont l'objet est de rétablir les équilibres au service « d'une organisation territoriale optimisée, accueillante, performante, en harmonie avec la qualité de vie (...) de ses habitants ».

Cette ambition a mené les 28 communes métropolitaines à considérer les équilibres environnementaux comme des enjeux majeurs et à créer un fonds commun d'engagements qui concourt à promouvoir et faire partager les notions de responsabilité sociétale des organisations et de bien-vivre ensemble pour les habitants.

Dans ce cadre, **la renaturalisation urbaine** apparaît aujourd'hui comme une composante du modèle de la ville durable et un critère déterminant de bien-être. L'embellissement, le lien social, le savoir ou la régulation du climat apportent aux riverains des satisfactions relevées par de multiples enquêtes auxquelles s'ajoutent, depuis quelques années, les opportunités économiques d'une agriculture dite urbaine.

Quartiers privilégiés, quartiers en mutation ou quartiers en difficulté, chacun souligne l'envie d'espaces de verdure propices à la détente autant qu'à la production de fruits et légumes².

Pour tous, la notion de **trame verte sociale et vivrière** offre une alternative aux déséquilibres provoqués par la production et la consommation de denrées industrielles dont les conséquences s'expriment sur divers plans :

- financier, avec la nourriture qui évolue en variable d'ajustement dans le budget des ménages³,
- macroéconomique, avec la disparition des petits producteurs locaux et d'emplois,
- sociétal, avec le sentiment d'injustice face à la difficulté d'accéder à une alimentation de qualité,
- de santé publique, avec l'accroissement du nombre de diabétiques et d'obèses.

Parmi les enjeux urbains, le jardin collectif apparaît ainsi comme une innovation qui progresse grâce à l'intelligence collective et permet de repenser la ville de manière collaborative, nourricière et solidaire.

¹ Rapport sur la cohésion des territoires - Commissariat général à l'égalité des territoires - juillet 2018

² Enquête du CEFIL sur les attentes alimentaires des Bordelais (janvier 2016)

³ Enquête UDAF Gironde 2015

DÉFINITION

Un jardin collectif est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement dans le but de produire légumes, fleurs, fruits, plantes aromatiques et médicinales.

Espace de proximité en milieu urbain, c'est un lieu dynamique approprié par un groupe d'habitants qui enrichit le cadre de vie quotidien.

Oasis de verdure située au plus près de l'habitat, cet aménagement profite au plus grand nombre et se fonde sur des valeurs de créativité, de solidarité, de convivialité, de partage entre les générations et les cultures, de liens retrouvés avec le monde du vivant et de respect de l'environnement.

Il est porteur de savoirs liés aux techniques agronomiques et aux nouveaux usages (permaculture, compost, paillage, suppression des pesticides de synthèse...); il génère des activités complémentaires telles que marchés, fêtes, ateliers de cuisine, formations, trocs de graines, de plants ou de matériels.

Chaque jardin collectif est unique car représentatif du contexte et des envies des habitants-jardiniers.

On distingue quatre grandes catégories de jardins collectifs :

- **partagé** s'il est entretenu collectivement par un groupe de riverains
- **thérapeutique** si associé au traitement de pathologies en milieu hospitalier
- **pédagogique** s'il est implanté en milieu éducatif
- **familial** s'il est constitué de plusieurs parcelles cultivées chacune par un jardinier locataire.

Dans une proposition de loi initiée par le Sénat en 2003, les jardins collectifs sont définis comme des « jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public ».



HISTORIQUE

Le terme de jardin collectif a évolué au cours des vingt dernières années pour désigner plus particulièrement le petit jardin de proximité inspiré des jardins communautaires nord-américains ou *community gardens* de New York ou Montréal.

Géré et cultivé en commun par des jardiniers regroupés en association, un *community garden* propose des parcelles individuelles et/ou partagées.

Installé sur d'anciennes friches, c'est à la fois un espace de jardinage, un lieu de promenade et un site privilégié et protégé qui contribue à l'amélioration du cadre de vie. Apparus dans les années 70 à New York grâce à Liz Christy, cette ville en compte aujourd'hui plus d'un millier.

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement publie le rapport *Our Common Future (Rapport Brundland)*, qui préconise de développer une agriculture urbaine nécessaire à la résilience des personnes et de nos sociétés.

En France, le mouvement d'appropriation collective d'espaces délaissés débute à cette même époque, soutenu par la Fondation de France consciente de l'influence positive de cette démarche sur le lien social.

En 1997, alors que le premier jardin communautaire voit officiellement le jour à Lille⁴, un réseau informel de jardins s'organise, le Jardin dans Tous Ses États, toujours actif aujourd'hui dans la plupart des régions de France métropolitaine.

Cette nouvelle conception du jardin dans la ville s'inspire de l'héritage historique des jardins ouvriers⁵ qui, après un net repli dans les années 70-80, redémarrent en force à partir de 1995.

Depuis lors, la création de jardins collectifs s'accélère au rythme de l'envie croissante des usagers encouragée par trois facteurs principaux :

- les engagements environnementaux nationaux et internationaux
- le soutien des politiques publiques, notamment la Politique de la ville
- une communication positive généralisée qui prône le génie végétal, la résilience, le partage, la mutualisation, une agriculture optimiste « où l'acte de produire n'est pas un combat mais une complicité et une opportunité, un véritable projet de société »⁶.

Aujourd'hui, les métropoles devenues polycentriques⁷ sont en quête d'identité afin de réconcilier leurs dimensions idéale et matérielle tout en respectant la diversité qui les constitue. Elles ont besoin également de complémentarités nouvelles qui dépassent les échanges traditionnels bilatéraux ville-campagne pour intégrer des fonctions écosystémiques plus transversales.

La nature sort ainsi de sa mission urbaine d'embellissement pour donner à l'habitant, face à la virtualité du monde contemporain, le moyen d'un réancrage dans un espace concret, le moyen aussi de se re-saisir du nourricier.

Les jardins collectifs participent de ce changement de paradigme qui induit la transformation des modèles urbains et invite à réfléchir à de nouveaux équilibres, plus efficaces et multifonctionnels.

⁴ Le jardin des (Re)trouvailles

⁵ Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer devenue Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs fondée en 1896 par l'abbé Jules Lemire, député du Nord

⁶ Alimentation générale. 7/12/2017 - Le sol vivant : socle d'une agriculture optimiste par Alain Canet & Konrad Schreiber & François Mulet & Arnaud Daguin

⁷ Mémoire de Luana Giunta, De la Métropole monofonctionnelle à la métropole biorégionale (2016)

Un *community garden* propose des parcelles individuelles et/ou partagées.



NOTRE AVENIR À TOUS / OUR COMMON FUTURE

Plus connue sous le nom de *Rapport Brundland*, cette publication a été rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU⁸. Base de réflexion pour le Sommet de la Terre de 1992, ce rapport fait toujours autorité.

Contexte national

L'axe 1 du plan Biodiversité 2020 prévoit de *Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature* ainsi que le principe de Zéro artificialisation nette en 2025 afin de renaturaliser la ville.

Cette mesure s'ajoute au dispositif Sites naturels de compensation⁹, qui participe de la dernière étape de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) et complète le panel d'outils à disposition des maîtres d'ouvrage pour remplir leurs obligations.

⁸ Mise en place par l'ONU afin de définir un programme de coopération internationale pluridisciplinaire sur les questions environnementales (22 pays représentés)

⁹ Introduit par l'article 69 de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, codifié par les articles L.163.1, L.163.3 et L.163.4 du code de l'environnement

Rapport Brundland (Extraits)

Les ressources dont on dispose dans les villes ou aux abords sont fréquemment sous-utilisées. De nombreux propriétaires laissent à l'abandon des terrains bien situés en vue de profiter par la suite de leur plus-value lorsque la ville s'agrandira. Bon nombre de services de l'État possèdent des terres qui pourraient être mieux employées, par exemple les zones proches des gares et des ports qui sont sous l'emprise des autorités ferroviaires et portuaires. Plusieurs pays ont mis en place des programmes spéciaux tendant à encourager une coopération entre les secteurs privés et publics pour la mise en valeur de ces terres, tendance qui devrait être encouragée. Il existe un besoin général de solutions novatrices et efficaces pour la mise en commun des terres nécessaires au bien commun. La plupart des villes ont des systèmes d'acquisition des terres, soit au prix du marché (ce qui signifie que les systèmes ne sont jamais appliqués), soit à des taux arbitrairement bas équivalant à une confiscation (auquel cas, l'alliance des pouvoirs politiques et des propriétaires bloque de toute manière l'acquisition).

Les gouvernements devraient aussi envisager de soutenir l'agriculture urbaine. Cette mesure peut avoir moins d'importance dans les villes où les marchés fonciers sont hautement commercialisés et là où il existe une pénurie de terrains à bâtir. Mais dans la plupart des villes, spécialement celles où les marchés fonciers sont moins commercialisés, il existe des possibilités considérables à cet égard. De nombreuses villes africaines l'ont déjà compris. L'agriculture urbaine, spécialement sur le pourtour des villes, est pratiquée par des gens en vue d'assurer leur propre nourriture. Dans d'autres cas, le processus est plus commercialisé et il existe des entreprises spécialisées dans la production de légumes en vue de les vendre en ville.

Une agriculture urbaine reconnue et favorisée par les pouvoirs publics pourrait devenir un élément important du développement de la ville et augmenter la quantité d'aliments dont disposent les citoyens pauvres. Une telle initiative devrait avoir pour principaux objectifs d'améliorer la nutrition et la santé des pauvres, d'alléger leurs budgets familiaux, leur permettre de se faire des revenus supplémentaires et de trouver des emplois. L'agriculture urbaine peut aussi contribuer à fournir des produits plus frais et meilleur marché, à augmenter les superficies d'espaces verts, à faire disparaître les dépotoirs et à recycler les ordures ménagères.

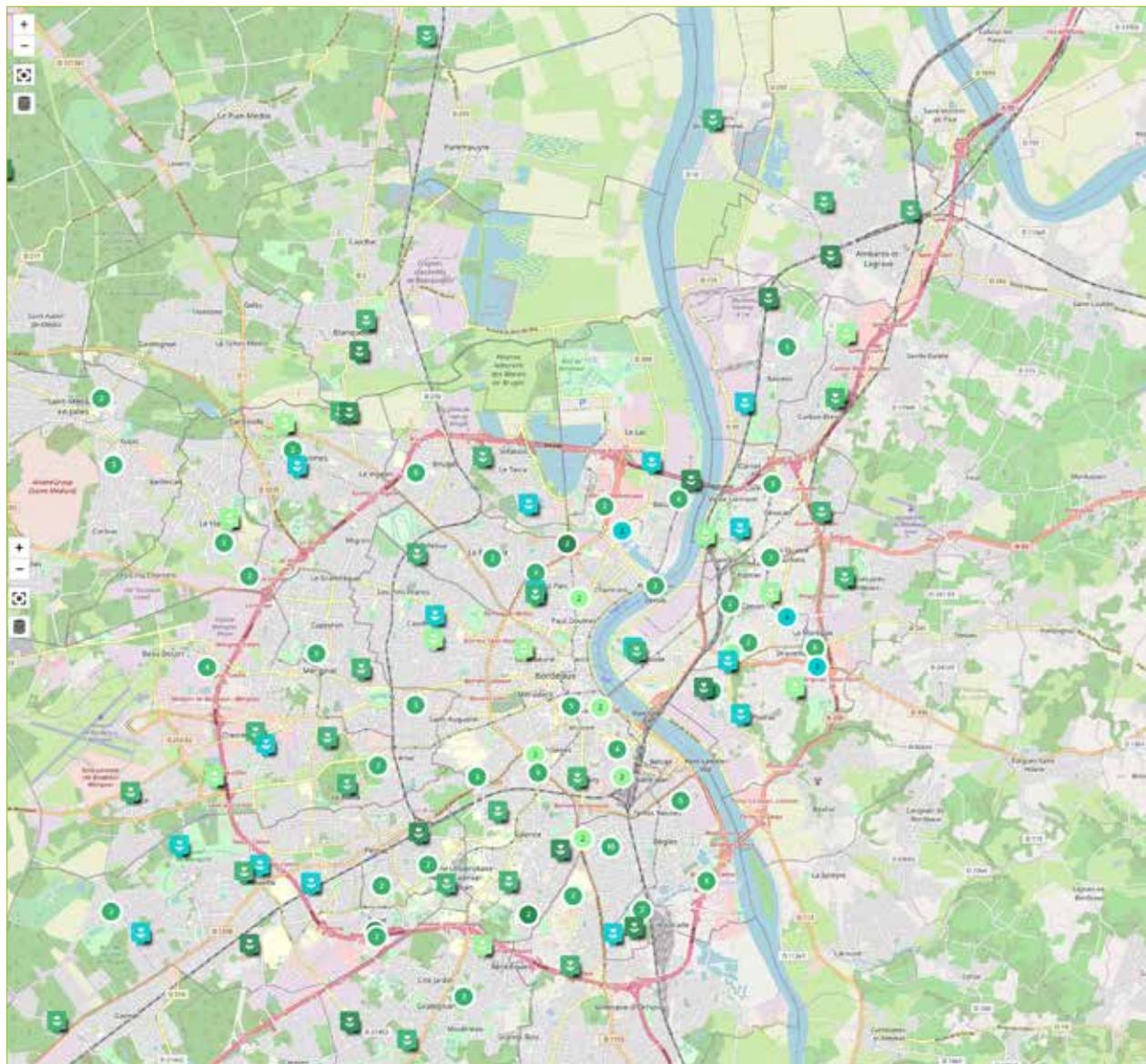


CARTOGRAPHIES

La cartographie
des jardins collectifs
situés sur le territoire
métropolitain
a été établie
entre septembre 2017
et janvier 2018
afin de constater
l'évolution
de leur nombre
et définir le contexte
de leur développement.



JARDINS COLLECTIFS DE BORDEAUX MÉTROPOLE



Inventaire des jardins collectifs

C'est la première cartographie des jardins collectifs de la métropole bordelaise ; son actualisation est prévue chaque fin d'année.

Les informations ont été collectées entre novembre 2017 et janvier 2018, avec l'aide des Communes, des bailleurs sociaux et des opérateurs, au moyen d'un tableau à compléter adressé à chaque interlocuteur et de discussions pour affiner les données.

La cartographie est publiée sous forme interactive sur le site web de Bordeaux Métropole à la rubrique : bordeaux-metropole.fr/jardins-partages.

Les quatre principaux types de jardins collectifs sont matérialisés par des points de couleur :

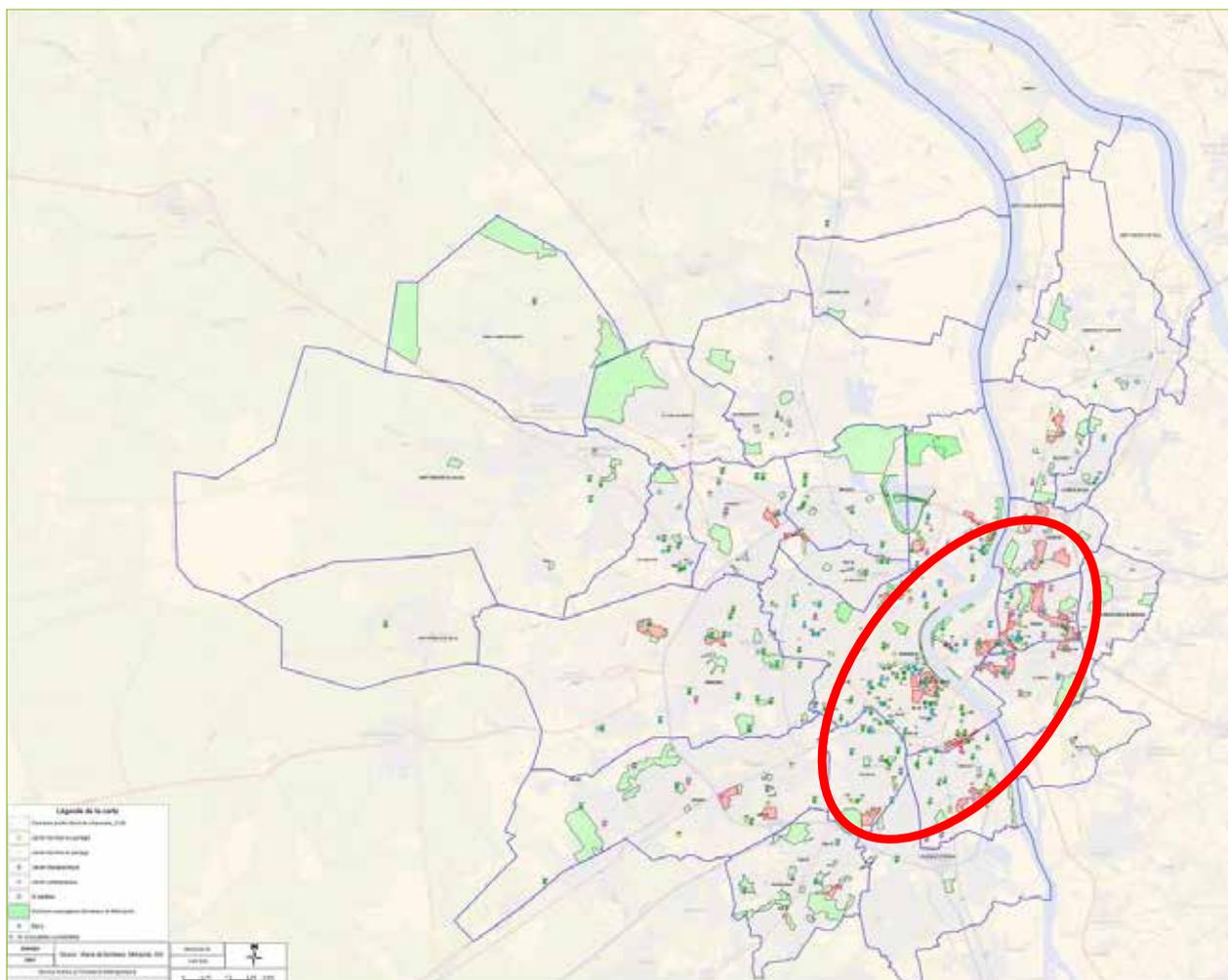
- jardins partagés
- jardins familiaux
- jardins thérapeutiques
- jardins pédagogiques.

En cliquant sur chaque point représentant un jardin, on accède à son adresse exacte et au nom du bailleur social, si tel est le cas. Compte tenu de l'obsolescence des informations relatives aux contacts, aucun nom, messagerie ou téléphone n'est précisé.

Carte 1

ZONE DE CONCENTRATION DES JARDINS COLLECTIFS

© SIG de la Direction des espaces verts de Bordeaux Métropole



Analyse Comparative

L'analyse de l'évolution des jardins collectifs a été effectuée en comparant les cartographies suivantes :

- n°1 : la zone de concentration des jardins collectifs
- n°2 : les jardins collectifs et rues végétalisées de la Ville de Bordeaux (2014)
- n°3 : les enjeux agricoles par typologie de territoires
- n°4 : l'implantation du parc HLM métropolitain (2014-15)
- n°5 : les circuits courts de commercialisation de produits agricoles.

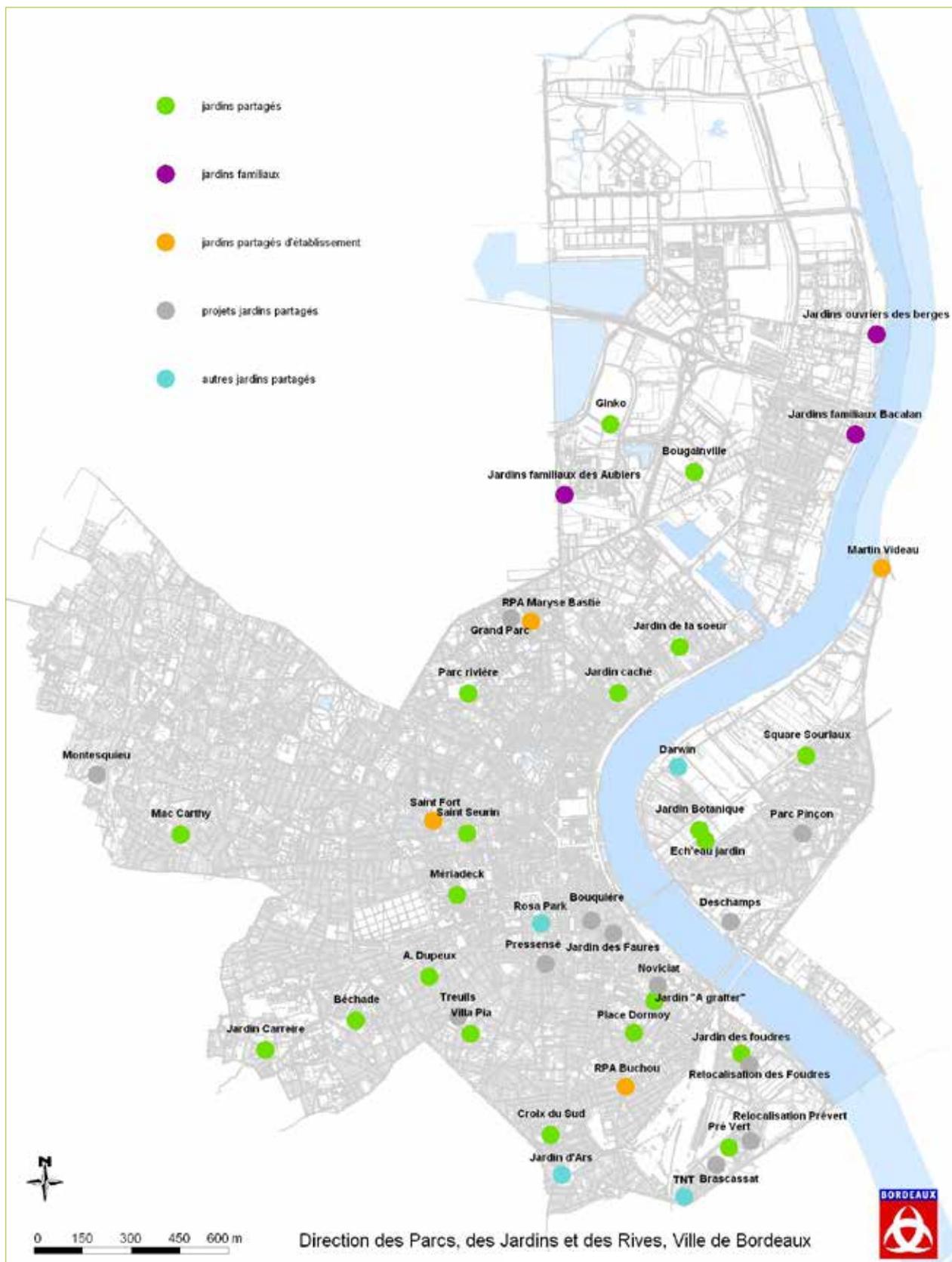
Sur la carte ci-dessus, le périmètre en rouge détermine la zone où se situe le plus grand nombre de jardins collectifs.

Les quartiers classés prioritaires ou en veille dans le cadre de la Politique de la ville figurent en rose.

Carte 2

INVENTAIRE 2014 DES JARDINS COLLECTIFS DE LA VILLE DE BORDEAUX

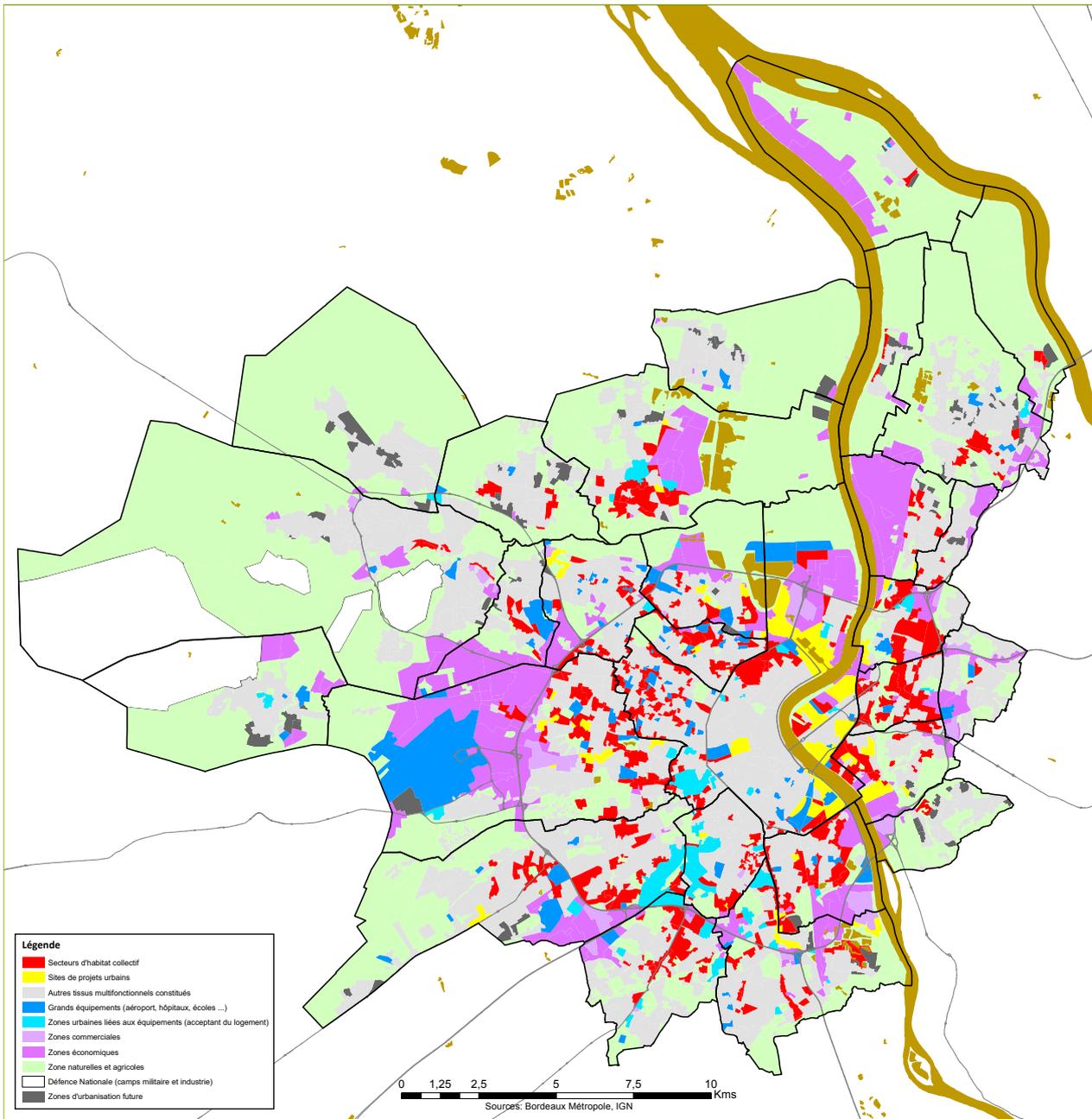
© Direction des parcs, jardins et rives - Ville de Bordeaux (2014)



Carte 3

TYPOLOGIE DES TERRITOIRES MÉTROPOLITAINS

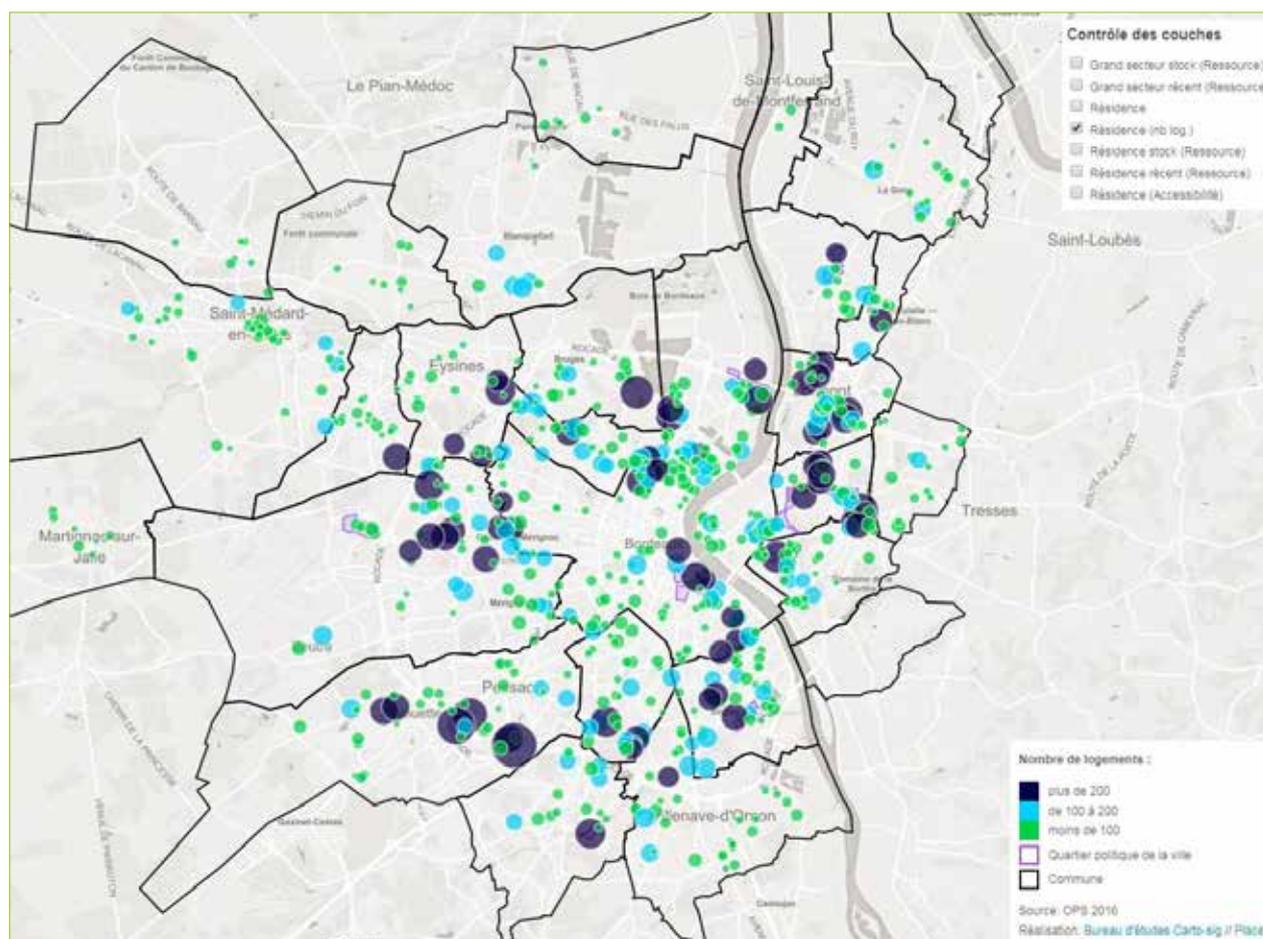
© a'urba dans le cadre du diagnostic de préparation de la politique métropolitaine d'agriculture urbaine (2018)



Carte 4

PARC HLM SUR LE TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

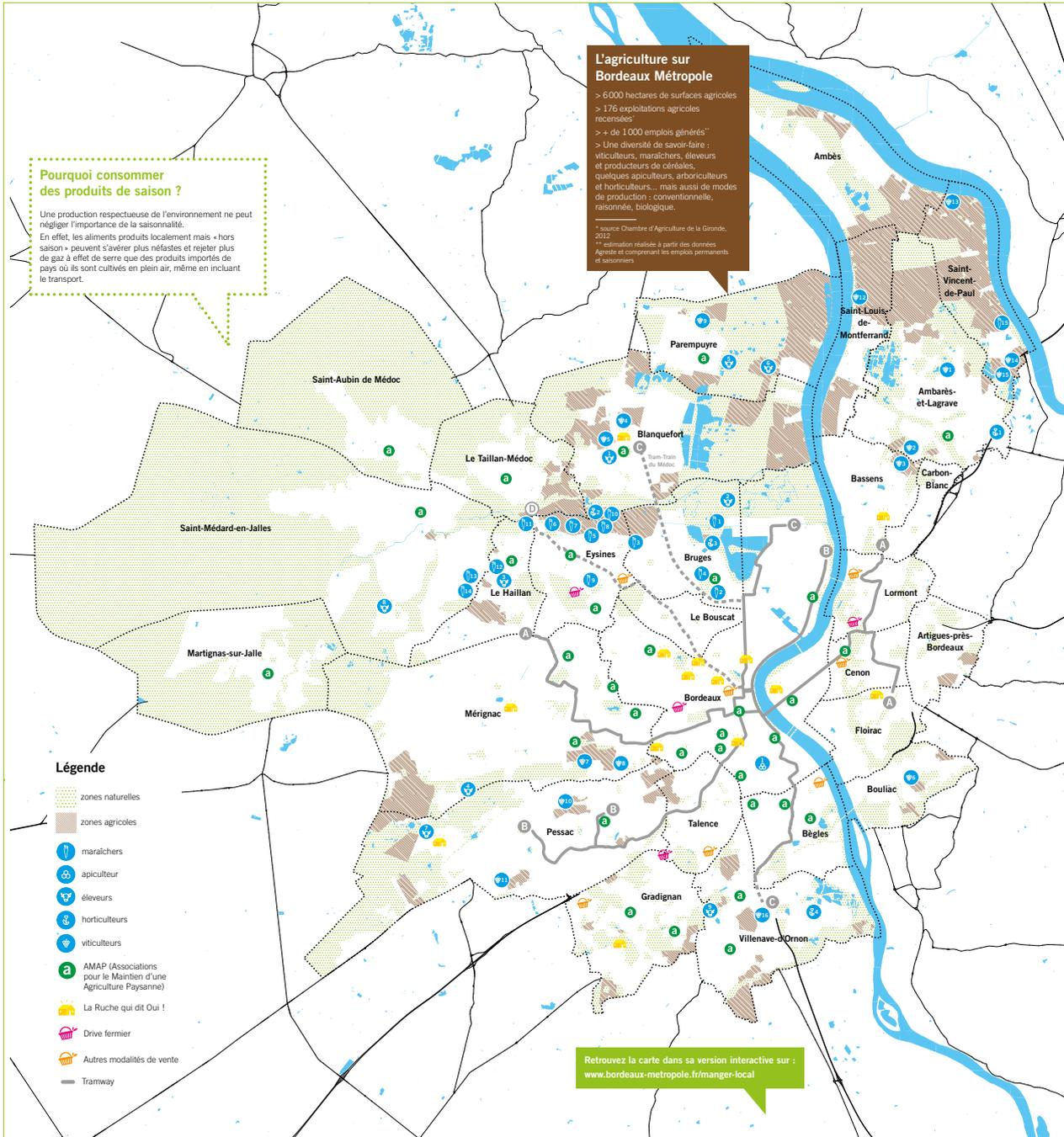
© Bureau d'études Carto-Sig (2014-15)



Carte 5

LES CIRCUITS COURTS

© Carte Manger Local, LE BIG pour la Direction de la nature



CONSTATS

1 - Observation des cartographies

- le nombre de jardins collectifs est évalué à plus de 250 début 2018
- la répartition des jardins collectifs n'est pas homogène
- les jardins collectifs se situent majoritairement en rive droite et en centre-ville de Bordeaux, sur un axe nord-est/sud-ouest (carte n°1, zone cernée de rouge)
- cette zone compte un grand nombre de territoires prioritaires
- le tramway irrigue pratiquement toutes les zones HLM
- les espaces agricoles se situent majoritairement au nord de l'agglomération
- les maraichers y sont les plus nombreux (avec quelques éleveurs)
- ces espaces agricoles sont proches de zones HLM densément peuplées
- les jardins collectifs sont moins nombreux en proximité des zones agricoles
- il y a peu d'Amap en bordure de zones agricoles
- les Amap sont plus nombreuses rive gauche, dans le centre et au sud de la métropole, notamment dans les quartiers d'échoppes ou de pavillons
- Bordeaux compte plus d'Amap et de jardins collectifs que les autres villes
- hors Bordeaux, les Amap sont plus présentes en centre bourg
- les zones HLM denses de l'ouest et du sud-ouest sont situées en proximité de zones économiques et commerciales
- ces zones comptent beaucoup moins de jardins collectifs
- les zones HLM disposent de fonciers vacants
- les zones économiques et commerciales se situent en bordure de rocade
- les zones économiques et commerciales disposent de fonciers importants
- de nombreux fonciers délaissés se situent en bordure de rocade
- les zones pavillonnaires ont été construites sur d'anciens espaces agricoles
- les zones pavillonnaires disposent de petits fonciers exploitables
- les zones d'urbanisation à long terme sont de moins en moins nombreuses

2 - Interprétation des cartographies

Les territoires placés en Politique de la ville comptent plus de jardins collectifs, ce qui tend à confirmer leur rôle dans les quartiers fragilisés.

Le territoire métropolitain recèle des opportunités originales d'installation de jardins sur les fonciers vacants des bailleurs sociaux, sur les délaissés SNCF et de voirie.

Les zones commerciales et économiques concentrent un potentiel inexploité de toitures dont pourraient bénéficier les zones urbaines denses situées à proximité et faiblement pourvues en jardins.

Les Amap semblent se développer mieux là où existent des jardins collectifs.

3 - Analyse des informations collectées

Hybridation des modèles

À la lecture des tableaux de collecte, il apparaît que les 4 principaux types de jardins collectifs tendent à s'hybrider puisqu'il est difficile d'en classer certains dans une seule catégorie. L'appellation **jardin partagé**, dominante sur le plan médiatique, englobe ce glissement des pratiques lié à la revendication montante de parcelles individuelles (ou de bacs). Les jardins évoluent ainsi vers des aménagements à dimension familiale intégrant des espaces partagés dédiés aux enfants (pédagogique) et/ou aux plus âgés et personnes handicapées (thérapeutique).

Émergence de sociotypes

Le jardin collectif en zone urbaine correspond à deux sociotypes principaux :

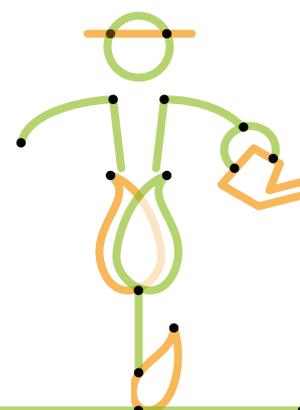
- le petit jardin convivial de coin de rue, sur quelques m² en ville, animé par un groupe de voisins/amis qui partagent les mêmes valeurs ; ce sont des riverains engagés sur le plan écologique dont l'objectif n'est pas principalement de produire pour se nourrir mais d'embellir le quartier et pratiquer une activité saine,
- le jardin vivrier, sur un terrain plus grand, qui répond à des besoins alimentaires et à l'envie de rompre l'isolement pour des populations moins aisées. Le jardin est un refuge, un lieu d'apprentissage et de dialogue privilégié entre personnes partageant les mêmes problèmes mais pas forcément les mêmes valeurs.

CONFIRMATION DES HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

En considérant l'essor spectaculaire du jardinage urbain dans de grandes villes comme Détroit, New York, Montréal¹ ou Singapour² et le développement de cette pratique dans la métropole bordelaise, **anticiper l'ampleur de ce phénomène est nécessaire afin qu'il participe de la métamorphose de l'agglomération.**

Au-delà du suivi du nombre de jardins, il s'agit de réfléchir aux moyens **d'accompagner intelligemment leur prolifération** et d'en faire une véritable politique qui rend le citoyen heureux et responsable.

Mailler le territoire, gérer les cohérences, mettre des moyens en commun, favoriser les échanges ou accompagner les réseaux font partie **des idées simples, peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre au service du lien social et d'un équilibre territorial durable.**



¹ Près de 50 % des Montréalais le pratiquent, soit environ 800 000 personnes.

² Hortpark s'étend sur 10 ha et organise le Gardener's Day Out, journée des jardiniers.



FERRIER LA PORTE SUD



ÉTUDE DE CAS & ANALYSE

Le recensement des jardins collectifs a permis de constater l'accroissement considérable de leur nombre dans l'aire métropolitaine.

Afin de mieux comprendre ce phénomène ainsi que les raisons qui font qu'un jardin perdure ou pas, des visites sur place ont été organisées.



A- Étude de cas

Sur les quelque 250 jardins collectifs recensés, 34 ont fait l'objet d'une visite et d'un entretien avec le/les responsable(s) et/ou jardiniers.

La liste des cas étudiés a été établie sur proposition des bailleurs sociaux pour les jardins situés dans leurs résidences (14 cas), sur demande des Communes ou en raison des particularités du jardin.

Chaque visite a fait l'objet d'un compte rendu soumis pour validation au bailleur, au contact dans la Commune et/ou au responsable du jardin.

La fiche de visite comporte 2 parties :

- l'une recense les données administratives du jardin, les coordonnées du bailleur, la Commune et les contacts ainsi que l'historique de la résidence et du jardin
- l'autre, établie sous forme de FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces), a permis aux bailleurs, aux Communes et/ou aux jardiniers d'ajouter des commentaires subjectifs et qualitatifs.

La fiche de visite est accompagnée de photos et, dans quelques cas, de documents relatifs à l'organisation du jardin.

La liste des jardins visités est la suivante (jardin lié à un bailleur social si marqué d'un astérisque*) :

- Ambarès-et-Lagrave : résidence Les Érables*
- Bassens : résidence Beauval* et Jardins de Sybille
- Blanquefort : Jardins de la Forteresse
- Bordeaux : résidences Pascal Lafargue* et Les Treuils*
- Bruges : jardins familiaux girondins, Fourchebèche et Taste-Tout
- Cenon : résidences Henri Sellier* et Beausite*
- Eysines : ZAC Carès Cantinolle* et MDSI
- Floirac : résidences L'Espérance* et Les Pastourelles*, jardin Pré Vert
- Gradignan : Comité local des jardins familiaux
- Le Bouscat : résidence Orea*, Champ de courses*, jardins de Godard, Incroyables Comestibles Bonaous
- Lormont : résidence Victor Hugo*, Oasis Carriet*, Composterie Coppinger, Jardin des 5 Sens
- Mérignac : résidences Yser*, Pont de Madame* et Millepertuis*
- Parempuyre : Jardins du Lauga
- Pessac : Terre d'ADELES et les Jardins du Pontet
- Talence : association Château Raba
- Villenave-d'Ornon : Hôpital de jour Demi-Lune et Jardins de Baugé

B- Critères d'analyse (FFPM)

La méthode FFPM permet d'effectuer une évaluation qualitative, d'enregistrer des points de vue différents et de compléter les données descriptives du jardin.

En revanche, elle ne priorise pas et n'offre aucune alternative.

L'analyse des données est affinée par le croisement des informations quantitatives, descriptives et qualitatives.

Points forts

Ce sont les éléments positifs du projet, ceux qui ont bien marché, ses meilleurs aspects, les qualités qui le décrivent et le rendent enviable et visible.

Les points forts du jardin doivent être répertoriés précisément et communiqués largement au travers des plans de communication de chaque partenaire et, éventuellement, dans un plan de communication commun. Repris dans les plaquettes, les discours, les affichages ou lors des animations, ils constituent une base à rappeler au bénéfice de tous, notamment au bénéfice des projets futurs pour lesquels ils seront des exemples.

Faiblesses

Ce sont les éléments qui n'ont pas fonctionné, les aspects qu'on ne communique pas, les points négatifs qu'on préfère cacher.

Les faiblesses sont des facteurs de risque ; elles ne doivent être ni dissimulées, ni minimisées mais étudiées attentivement pour en connaître l'origine, le périmètre et la portée. Cette forme d'audit permet de déterminer des hypothèses puis de formuler des pistes à évaluer humainement et financièrement. Les propositions retenues sont à discuter le plus ouvertement possible avec l'ensemble des acteurs et, en premier lieu, les jardiniers. Une concertation organisée sur plusieurs semaines et ouverte permet d'adopter la solution la plus appropriée. Une seule réunion ne peut suffire sous peine de provoquer un mouvement de méfiance de la part de ceux qui n'ont pu y participer.

Opportunités

Ce sont les sources possibles de changement, d'évolutions positives qui vont enrichir le projet et le mener à bien.

La vie d'un jardin est fragile, souvent liée à la personnalité de ses responsables ou animateurs. Les opportunités projettent dans l'avenir ; elles sont porteuses d'espoir et donnent le sentiment que chacun peut avoir une bonne idée. Sources de contentement et d'innovation, elles permettent d'ouvrir ou de poursuivre le débat. Même si leur faisabilité semble a priori incertaine, il est nécessaire de les prendre en considération, en premier lieu par respect pour l'apporteur et sa participation et, en second lieu, parce qu'elles ouvrent parfois des possibles inédits.

Contraintes

Ce sont les éléments qui empêchent de concrétiser les opportunités, bloquent le changement et l'évolution positive du projet. Elles doivent être déterminées et analysées pour vérifier ce qui peut être surmonté et ce qui ne l'est pas.

Les contraintes intègrent également les invariants, éléments sur lesquels il n'est pas possible d'agir sauf sur le long terme (lourdeur administrative d'une organisation, obligation juridique ou réglementaire...). Les invariants interagissent et se cumulent.

Les contraintes définissent les limites du projet, le cadre général qu'il convient de poser clairement, voire de rappeler, en préambule de toute discussion afin d'éviter toute déception, erreur d'appréciation ou fausse piste.

C-Critères de choix de solution et/ou de décision

Pour tout opérateur ayant la possibilité de créer un jardin, plusieurs critères peuvent l'aider à prendre sa décision notamment :

1 - La pertinence au regard des enjeux locaux ou régionaux. Répondre et s'inscrire dans une stratégie préexistante renforce le projet, lui donne plus de sens et d'énergie. Ces enjeux sont généralement larges, par exemple, en faveur de l'emploi, de la biodiversité ou de la jeunesse.

2 - La complémentarité avec les autres politiques publiques. La mise en commun des buts et des moyens concourt à la réussite du projet. Par ailleurs, la diminution des financements publics conduit à veiller à ce que les interventions soient cohérentes, en évitant redondances et contradictions.

3 - Le caractère non régaliens des mesures. Certaines fonctions sont du ressort exclusif de l'État. Il convient de les repérer pour mieux les utiliser et participer à leur application.

4 - La faisabilité dans un temps court. Un projet dont la durée d'incubation est trop longue perd son sens, sa force et ses soldats ! Une demande de jardin (aménagement, parcelle...) doit obtenir un « accusé de réception » immédiat et une réponse sous 3 mois maximum alors que la mise en œuvre, accompagnée et concertée, peut prendre plus de temps.

5 - Le caractère innovant dans la façon de faire ou dans la capacité à mieux atteindre les cibles. Capitaliser les expériences permet d'affiner les méthodes et de les améliorer mais sert également à modéliser des processus efficaces, duplicables et partageables.

6 - L'exemplarité de l'action. Les qualités cumulées d'une opération ont des conséquences positives sur les projets futurs. Si la réflexion en amont a été menée spécifiquement et non pas mécaniquement, le jardin répond de manière appropriée aux attentes ; ses qualités cumulées génèrent un contexte favorable pour sa pérennité et en font un exemple bénéfique pour les autres.

7 - Le caractère partenarial. Le faire avec et ensemble donne de la force au projet et assure son avenir. Un montage concerté, qui associe tous les acteurs et en premier lieu les jardiniers, engage chacun dans l'aventure et apporte de la vitalité.

8 - La territorialisation. Un jardin est unique car ancré localement mais il peut s'étendre et se transformer. Se référer à une cartographie exacte des jardins collectifs permet de constater les promiscuités et d'éviter les redondances, voire les rivalités. La localisation du jardin et sa dimension se déterminent dans la concertation.

9 - Le caractère évaluable de l'action. Se fixer des indicateurs est un préalable qui permet, dès le montage du projet, de scander le rythme du jardin et d'apprécier son évolution. Associés au règlement intérieur, les indicateurs sont des éléments de régulation pour les jardiniers ; coordonnés au suivi de chantier, ils permettent aux autres acteurs de vérifier l'adéquation de la mise en œuvre au projet initial.

RECOMMANDATIONS POUR UN PROJET RÉUSSI

Le vivant apprivoise le vivant

L'analyse des fiches de visite a permis de faire apparaître les critères majeurs de réussite d'un projet de jardin et, en miroir, les caractéristiques défavorables.

Le jardin collectif est avant tout un collectif d'humains, c'est donc autour des aménités sociétales que les facteurs positifs s'organisent et se gèrent.

1 - Caractéristiques positives de la résidence ou du quartier

- Bon état de la résidence avec présence d'arbres, de balcons ou de terrasses
- Qualité des relations entre Commune, bailleur et associations locales
- Quartier soutenu par la Politique de la ville, véritable levier d'actions
- Pérennité de l'animation ou de l'animateur
- En cas de réhabilitation, concertation large face aux attentes des résidents et des parties prenantes (diagnostic) afin de favoriser l'appropriation du jardin.

2 - Facteurs contextuels favorables dans la Commune

- Développement durable et démarche participative : la concertation donne aux habitants un sentiment de transparence quant à l'avenir de leur ville ou de leur quartier. Ils apprécient d'être consultés et ont à cœur d'apporter leur contribution.
- Politique de la ville : cet outil doit être considéré comme une valeur ajoutée en termes de prise en compte des problèmes et de la volonté de les résoudre.
- Collaboration étroite entre les bailleurs et la Commune : les discussions doivent inclure tous les services qui agissent ou vont agir, pas seulement les personnes en charge du suivi du jardin.
- Vie associative dense, suivie et rythmée : sa diversité active un brassage positif des habitants, suscite leur curiosité et valorise leur participation.

3 - Qualité de l'accompagnement de la Commune au moment de la création

- Communiquer sur les attentes des habitants, discuter le programme d'actions, engager une réflexion commune concourent au bien-être des habitants
- Porter la plus grande attention à la vie associative du quartier qui fonctionne en réseaux et active des canaux de communication puissants et rapides
- Mener une analyse sociétale précise du quartier (revenus, âge moyen, ...); ces données éclairent sur le rôle du jardin (alimentaire pour équilibrer un budget familial contraint ou fleuri pour embellir)
- Prendre en compte l'histoire du quartier ou de la Commune, notamment en cas de réhabilitation. La mémoire des habitants doit être recueillie et transmise afin de (re)créer un sentiment d'appartenance. Un historique, même difficile, génère l'adhésion et permet de s'inscrire dans une continuité temporelle. Les ruptures dévalorisent et créent un sentiment d'abandon.

4 - Qualité de l'accompagnement de la Commune après l'ouverture du jardin

- Valoriser les jardiniers, le jardin et son sens au sein du quartier : la reconnaissance des efforts et du mérite sont essentiels
- Communiquer sur les vertus génériques de la nature en ville, ses conséquences positives sur toute la population
- Intégrer le verdissement dans l'image qualitative de la Ville ou du bailleur
- Évaluer la vie du jardin, de manière sensible, afin de l'aider si nécessaire.

5 - Tendances selon la typologie du jardin

Quelle que soit la typologie ou la dimension du jardin collectif, seul son état est important.

- Jardin partagé : son évolution fluctuante est directement liée à l'implication des jardiniers. S'il répond à l'attente d'un très petit groupe de riverains impliqués, il se gère facilement. Si le groupe de jardiniers est plus grand et sans coordination, il devient l'objet de tensions et peut disparaître.
- Jardin familial : issu de la tradition des jardins ouvriers, c'est la personnalité des membres du comité local qui en assure la pérennité, grâce à l'application sans faille du règlement intérieur.
- Jardin thérapeutique : le succès de leur usage médico-social fait que leur développement est spectaculaire; dans un contexte de vieillissement de la population et d'accroissement des pathologies liées au stress ou à la pollution, le concept est très porteur.
- Jardin pédagogique : son maintien dépend de l'implication des enseignants; installé sur des sites fermés hors période scolaire, il est remis en cause à chaque période de vacances mais la demande persiste.

6 - Facteurs favorables dans le jardin (cf. fiche n°VI)

- Existence formalisée et officielle d'un collectif de jardiniers responsabilisés
- Existence formalisée et officielle d'un règlement intérieur précis et respecté, référence partagée entre tous les jardiniers, vécue non comme une contrainte mais comme une adhésion à des valeurs communes
- Signatures protocolaires, d'une part, de la convention (ou charte) avec le responsable ou propriétaire du jardin et, d'autre part, du règlement intérieur entre jardiniers
- Application stricte du règlement intérieur, base du respect mutuel entre jardiniers et du fonctionnement
- Création du jardin par ou avec les jardiniers : ne surtout pas livrer un jardin clé en main!
- Présence et qualité d'équipements vécus comme une norme minimale valorisante pour les jardiniers (au minimum, abri, composteur, arrivée d'eau et récupérateur).

FICHES TECHNIQUES

Les 7 fiches techniques
suivantes concernent
la mise en œuvre
du jardin.

Leur objet est de mieux
accompagner la
préparation et le suivi.



FAISABILITÉ

La décision de créer un jardin ne peut se suffire de la disponibilité apparente d'un terrain ou du recueil des souhaits de quelques habitants.

Comprendre le fonctionnement du territoire est un préalable qui convoque l'observation, le partage d'informations, le remplacement spatial et temporel du projet, autant que la participation des habitants et la médiation afin de mettre en œuvre des propositions adaptées validées collectivement.

A - Prédiagnostic territorial

Le prédiagnostic pose les préliminaires de la commande et lui sert de base ; c'est la phase la plus en amont du projet.

Un projet mal adapté s'affaiblit et coûte cher financièrement et psychologiquement.

De même, il ne se pilote pas de la même manière s'il se situe dans une zone urbaine dont l'âge moyen est bas ou dans une résidence Autonomie.

Une demande de jardin peut émaner de publics très différents (habitants, Commune, gestionnaire de résidence, gardien, association, entreprise, lieu de soins, école...). Avant de s'engager, le propriétaire ou le responsable doit en vérifier l'origine, l'authenticité, le cadre et la légitimité.

Cette étape cruciale dans l'appréciation du contexte permet de caractériser les dimensions sociales, historiques et économiques du projet et, par conséquent, de confirmer ou infirmer l'opportunité de création d'un jardin.

Le pré-diagnostic indique les pistes à privilégier mais n'anticipe ni sur les décisions, ni sur le résultat final ; il intervient avant le mandatement d'un chef de projet.

L'objectif étant de bénéficier des expertises ou expériences existantes pour aller à l'essentiel, cette phase est souvent externalisée et réalisée par un cabinet spécialisé (cf. fiche n°V - Les Gentils Humains).

1 - Observation du territoire

La partie 1 du pré-diagnostic révèle, comme une photographie, les qualités et les désavantages du territoire du projet ; elle fait apparaître les opportunités ou les risques pour mieux les anticiper à partir de données telles que :

- Les potentialités socio-économiques (vie associative, médecins, cinémas, lieux d'enseignement ou de retraite,

commerces, transports en commun, autoroutes, gares, usines, hôpitaux, commissariats, entreprises, administrations...)

- L'état de la mixité sociale, la pyramide des âges, le taux de délinquance, de chômage ou de pauvreté, la santé des habitants...
- L'historique du quartier, les faits marquants, les évolutions prévues, la nature de l'habitat, les grands travaux à venir ou ceux qui ont influencé son rythme de développement
- L'inscription du quartier ou de la ville dans une politique urbaine, locale, nationale, européenne ou internationale
- Les intentions politiques qui peuvent impacter son devenir.

2 - Validation des attentes des habitants

Les attentes des habitants doivent être vérifiées afin de valider le bien-fondé d'une réponse positive à la demande d'un jardin collectif.

La déception des bénéficiaires (jardiniers ou pas) autant que les fonds perdus dans un projet éphémère, car inadéquat ou mal pensé, sont les facteurs aggravants de situations parfois complexes.

Il est par conséquent prudent pour le propriétaire ou le responsable de ne pas sembler s'engager directement avant d'avoir compris toutes les raisons de demande et d'avoir objectivement légitimé la décision de faire.

3 - Intégration d'opportunités connexes

Le Grenelle de l'environnement et ses diverses lois ont eu des effets positifs, malgré les aléas de leur mise en œuvre. Des bâtiments moins énergivores, une meilleure qualité de l'air, le zéro-déchet ou les économies d'eau sont aujourd'hui des causes reconnues. Ces informations actualisées doivent figurer dans le pré-diagnostic afin que le chef de projet puisse en faire usage dans le repérage des partenariats et faire valoir les actions menées dans ce sens par sa structure auprès des collectivités et de l'État.

Selon leur envergure, ces actions peuvent aussi être éligibles à des financements nationaux, voire européens.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un exemple d'engagement à anticiper afin de réguler les éventuels surplus du jardin.

Dans la métropole bordelaise, de nombreuses structures (cf. fiche n°V) œuvrent à la redistribution alimentaire, notamment et entre autres, les Relais Popote, les épiceries solidaires, Phenix, le Bocal Local ou, pour les volumes importants, les Restos du Cœur, la Banque alimentaire et Elixir Saveurs solidaires.

Ces organisations fonctionnent majoritairement sur des modèles économiques alternatifs et vont dans le sens de la territorialisation de la Politique de la ville.

B- Décision

Le pré-diagnostic fait partie, s'il est positif, des éléments permettant de convaincre sa hiérarchie de la nécessité d'allouer un budget à la création du jardin ou de s'engager dans une politique de jardinage.

Au-delà des informations qu'il contient, il peut s'avérer nécessaire d'adjoindre un argumentaire dans un double objectif :

- Apporter une réponse parfaitement adaptée aux attentes et aux besoins des habitants, en confirmant ou en infirmant le projet de jardin
- S'inscrire dans le sens de la démarche du décisionnaire et conforter les axes d'une politique générale.

Face aux 3 principales préoccupations des Français que sont la santé, les revenus et l'emploi, et face à la problématique budgétaire de toute organisation, trois plaidoyers ont été rédigés :

- plaidoyer n°I : Santé et budget familial
- plaidoyer n°II : Valorisation et financement
- plaidoyer n°III : Économie et emploi.

C- Encadrement du diagnostic

Une fois la décision prise et la commande validée, le chef de projet mandaté planifie la mise en œuvre du jardin (cf. fiche n°VII). Il engage un diagnostic territorial détaillé et rédige la note de synthèse, base commune de référence partagée par tous les acteurs. Cette étape se nourrit de la concertation, facilite l'*empowerment*¹ ou capacitation des jardiniers et prévoit la communication.

1 - Concertation

Le jardin est un levier d'épanouissement pour les usagers ; la participation favorise à la fois l'appropriation collective et l'implication personnelle.

Le bien-fondé d'une réponse positive à la situation locale étant validé par le propriétaire, l'objectif est d'engager collectivement les habitants dans la création du jardin et responsabiliser les jardiniers dans la durée.

La concertation permet aux bénéficiaires de mesurer l'impact du jardin sur leur propre vie ; les échanges sont ouverts et répondent à des questions pratiques.

L'objectif est la discussion sur un mode informatif et inclusif, tout en faisant prendre conscience à chacun du changement que va opérer le jardin dans le continuum du quartier.

Il peut s'agir du temps dédié à l'entretien du jardin, de sa capacité de production, des obligations à respecter ou des a priori à lever (exemple-type : le compost sent mauvais!).

C'est dans ce cadre que l'on peut repérer le groupe de jardiniers capables de se responsabiliser vis-à-vis du propriétaire, des riverains et/ou de la collectivité.

C'est également l'occasion d'associer des activités autres telles que des ateliers de bricolage (fabrication de bacs ou d'abris de jardin), de gestion de la production (évaluer les volumes cultivés, les répartir, les redistribuer) ou de cuisine (cuire et conserver).

2 - Empowerment ou capacitation, leadership et management

L'implication des habitants, résidents ou riverains, est une condition de réussite majeure. Elle engendre l'appropriation, l'émulation et le partage.

Les réunions de concertation permettent de déceler les personnes les plus à même d'assumer des responsabilités, de rassembler, fédérer, animer et agir positivement ; elles servent aussi à repérer les individus vecteurs de conflits.

Le repérage d'un leader ou d'un groupe responsable permet d'engager un premier niveau de réflexion sur le plan du jardin, sur les modalités de gestion quotidienne, sur le règlement intérieur ou les conditions de pérennisation.

L'empowerment de quelques jardiniers aide le groupe à se responsabiliser autour du projet, il le structure et légitime son action.

Le deuxième niveau de réflexion porte sur la question du statut du collectif.

La forme associative reste la plus adéquate, à la fois souple et facile, mais cette étape peut s'avérer difficile, voire réhibitoire, pour des jardiniers confrontés parfois pour la première fois à la création d'un collectif et à sa gestion.

En cas d'incapacité des jardiniers, on peut faire appel à un intervenant extérieur afin qu'il les forme et les accompagne jusqu'à l'autonomie (cf. fiches n°II et V).

Cette intervention ne concerne que la partie administrative ; elle est différente de l'aide technique nécessaire à la création et à la maintenance du jardin.

Si cette étape est correctement menée, les responsabilités ne sont pas vécues comme une contrainte mais, au contraire, comme un mandat officiel valorisant et rassembleur.

L'officialisation du statut donne au collectif la capacité d'agir et d'assurer le management de l'association. Il l'autorise à demander des subventions, du matériel ou un local (cf. fiche n°II) ; il lui permet de gérer les relations avec jardiniers et avec le propriétaire du terrain, notamment

¹ Processus qui vise à permettre aux individus, aux communautés, aux organisations d'avoir plus de pouvoir d'action et de décision, plus d'influence sur leur environnement et leur vie (Charte d'Ottawa 1986).

au travers des deux principales formes d'engagement que sont la convention (ou charte) et le règlement intérieur :

- le règlement intérieur se signe entre jardiniers ; c'est la phase de l'adhésion, de l'attribution d'une parcelle ou du bac et de l'acquiescement de la cotisation,
- la convention ou la charte se signe entre le propriétaire et les jardiniers, ce qui suppose le leadership de quelques jardiniers et l'émergence d'un chef de file ou d'un groupe consolidé de responsables.

3 - Axes de communication

Hormis l'aspect marchand réservé aux exploitations agricoles, le jardin collectif urbain répond à 4 logiques principales : il embellit, il nourrit, il soigne et il éduque.

Ses bénéficiaires, aussi nombreux que divers, déterminent des axes de communication à exploiter.

Le porteur du projet (aménageur, intervenant ou jardinier) a donc intérêt à les définir en amont de la réalisation et à les intégrer au diagnostic. Il est intéressant d'en demander l'étude à l'intervenant en charge du pré-diagnostic, ce qui permet de mieux étayer l'argumentaire présenté dans le diagnostic territorial (cf. plaidoyers n°1, 2 et 3)

Du quotidien des habitants à l'avenir de la planète, la liste comporte par exemple :

- l'approvisionnement en produits frais,
- la valorisation des délaissés,
- la prise en compte de la santé et de la nutrition,
- la préservation de la biodiversité,
- la mise en valeur des paysages urbains,
- le renforcement des valeurs de partage,
- la sensibilisation au patrimoine agricole et culinaire,
- l'acquisition de connaissances et de savoir-faire,
- la capacitation des jardiniers,
- la facilitation d'initiatives structurantes...

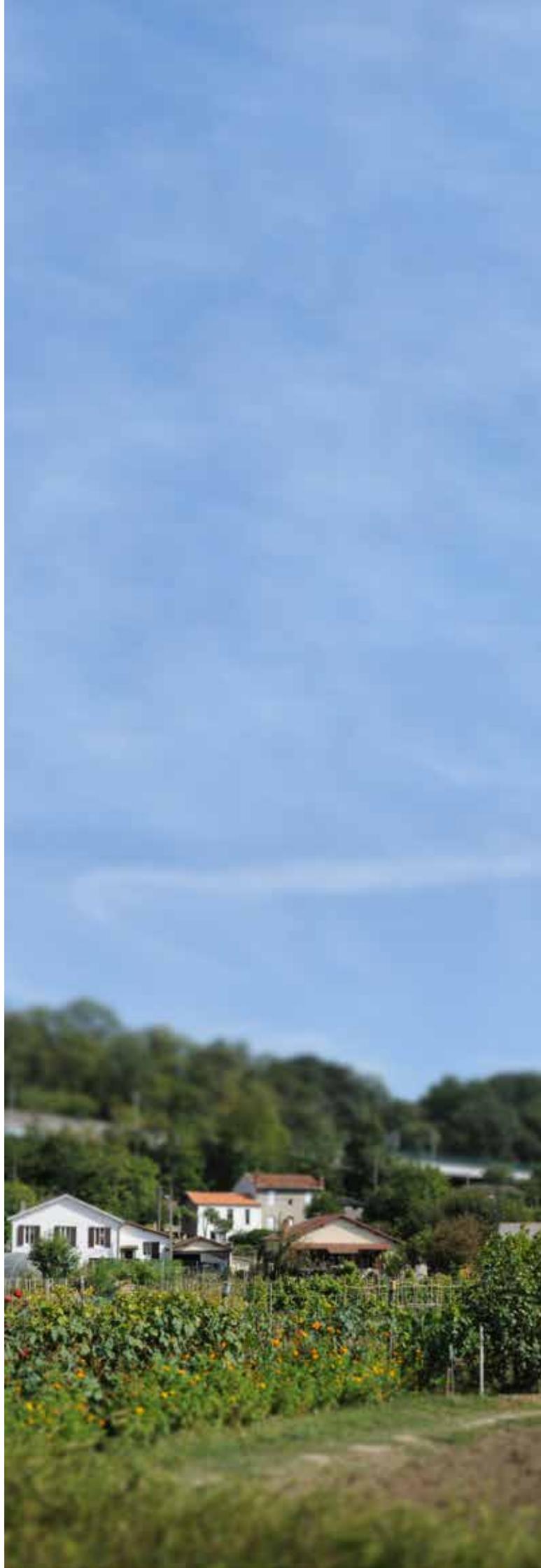
D-Diagnostic territorial

Le diagnostic territorial affirme la faisabilité du projet et le met en perspective.

Il aboutit à la définition du projet (ou fiche-projet) qui priorise les étapes et organise la gouvernance (cf. fiche n°VII).

Son objectif est que chaque acteur puisse se repérer dans l'opérationnel comme dans la logique décisionnelle.

Il réunit toutes les données nécessaires, du pré-diagnostic au tableau de bord, en passant par les contributeurs (fiche n°II), le diagnostic de site (fiche n°III), la mise en culture (fiche n°IV), les intervenants (fiche n°V), le budget prévisionnel (fiche n°VI) et les indicateurs de suivi (fiche n°VII).



PARTIES PRENANTES

(voir aussi fiche VII-A, Gestion en mode projet)

Le listage des parties prenantes est une séquence indispensable et délicate qui suppose exhaustivité et précision. Un oubli peut générer un blocage difficile à résoudre ultérieurement.

Par ailleurs, connaître et intégrer dès l'amont du projet les synergies envisageables sur les plans matériel, financier ou stratégique, peut s'avérer déterminant pour l'avenir du jardin.

A-Environnements

1 - Environnement immédiat du jardin

Les demandeurs et le propriétaire du site constituent le premier cercle.

Pour le propriétaire du terrain, cela signifie d'informer et associer en interne toutes les personnes concernées par le montage puis par le suivi du projet. Côté bailleur, il s'agit du gestionnaire de la résidence, du syndic de l'immeuble, de l'association des résidents, de l'architecte ou des directions techniques. Pour la Commune et Bordeaux Métropole, les services techniques et les correspondants locaux.

Côté demandeurs, ce sont les jardiniers mais également l'ensemble des résidents et riverains du jardin ; c'est pour eux qu'est monté le projet et c'est sur eux qu'il repose.

2 - Environnement institutionnel

Le propriétaire du terrain et porteur du projet doit informer ses partenaires institutionnels. La Commune, le bailleur propriétaire, les autres bailleurs sociaux présents dans le quartier, Bordeaux Métropole ou le Département de la Gironde sont les interlocuteurs. L'objectif est de vérifier en commun des paramètres tels que la disponibilité du terrain et les chantiers à venir ou d'envisager des collaborations. Cette information mutuelle est déterminante pour la coordination et le portage.

Le point d'entrée est variable selon la Commune : services de l'Urbanisme, des Espaces verts, de la Voirie, Agenda 21...

Au sein de la Ville de Bordeaux, les interlocuteurs sont les 8 maires adjoints de quartier.

Pour Bordeaux Métropole, plusieurs directions sont concernées : en premier lieu la Direction des espaces verts (Direction générale haute qualité de vie) et, au sein de la Direction générale de la valorisation du territoire, la Direction de la nature, la Direction de l'habitat et de la Politique de la ville et la Direction de l'urbanisme, du Patrimoine et des paysages.

3 - Environnement élargi

Ce cercle est formé des forces vives du quartier qui vont accompagner le jardin. Elles sont repérées lors du pré-diagnostic et permettent au projet de prendre sa place dans le quartier, d'en assurer un portage collectif et donc de gagner en efficacité. Ce sont les centres sociaux, culturels et d'animation, les maisons et régies de quartier, le CCAS et les associations.

Ce cercle comprend également les entreprises, publiques ou privées, telles que le gaz, l'électricité, l'eau, les sociétés de dépollution ou de formation, les responsables de marchés de plein air ou les commerçants du quartier.

Enfin, ce sont les lieux d'enseignement, les établissements médicaux ou d'accueil d'enfants et de personnes âgées situés en proximité ; ils peuvent être utilement associés car susceptibles de participer à la vie future du jardin.

B-Rôle de Bordeaux Métropole

Une fois les données techniques du projet validées, l'appui de Bordeaux Métropole peut être sollicité pour des conseils, du matériel, une aide à la création du jardin ou pour son suivi.

• Service Stratégies et solidarité : la Politique de la ville

Si le jardin collectif se situe en zone priorisée par la Politique de la ville, il est intéressant de rechercher les synergies possibles entre le projet et les initiatives soutenues dans ce cadre (Cf. plaidoyer I)

Dans la métropole bordelaise, la Politique de la ville concerne 21 quartiers sur 14 Communes, soit 60 000 habitants.

L'orientation n°16 du Contrat de Ville « Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie » a pour objectif explicite de soutenir l'implantation de jardins collectifs dans les quartiers. Un budget annuel est dédié à cette orientation par le service Stratégies et solidarités urbaines de la Métropole ; il abonde le marché public géré par la Direction des espaces verts.

Pour l'année 2018, près de 30 % des quelque 250 jardins collectifs, recensés sur le territoire métropolitain à fin 2017, sont en quartier prioritaire et fonctionnent de manière positive.

• Direction de la Gestion des déchets et de la propreté : le matériel

Cette Direction est en mesure de fournir gratuitement des composteurs et de participer à l'achat de broyeurs partagés (www.bordeaux-metropole.fr/dechets)

• Direction des espaces verts : le principal interlocuteur

En charge de la politique de verdissement de la métropole et de la maintenance des espaces verts publics, la Direction des espaces verts accompagne tout projet de jardin. Elle met à la disposition du public des brochures facilitatrices et se charge de l'encadrement nécessaire à la création, à l'organisation et à la gestion du jardin.

Son objectif est de responsabiliser les jardiniers, en les conduisant à créer un collectif représentatif et à signer une charte d'engagements réciproques (Document en téléchargement : www.bordeaux-metropole.fr/jardins-partages).

Le soutien de Bordeaux Métropole s'organise selon les modalités suivantes :

1- Structures d'accompagnement à la création du jardin collectif

Trois structures sont actuellement mandatées par Bordeaux Métropole via un marché à bon de commande :

- **Le Bocal Local** (lebocallocal@free.fr) pour le Pôle territorial Rive Droite
- **Place aux jardins** (contact@placeauxjardins.org) pour le Pôle territorial Ouest
- **Les Possibilistes** (lespossibilistes@gmail.com) pour les pôles territoriaux Sud et Bordeaux.

La mission de ces structures consiste à accompagner les jardiniers pendant 2 ans dans les différentes étapes de la création du jardin : diagnostic, plantations, organisation, responsabilités, animations...

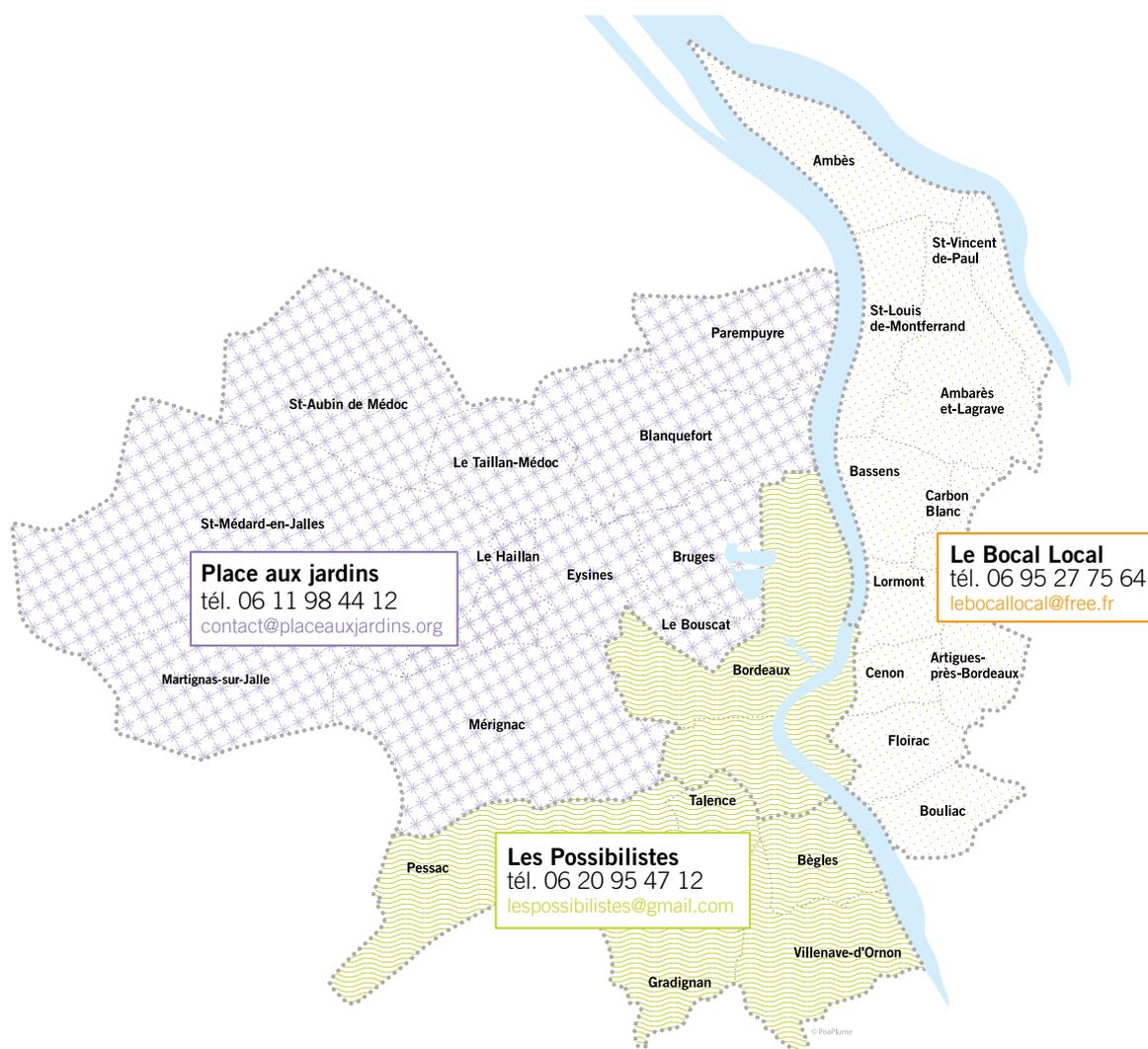
L'accompagnement est fixé à 60 heures la première année et à 30 heures la deuxième.

2- Instruction de la demande

La demande d'accompagnement à la création du jardin est formalisée par l'une des 3 structures mandatées puis adressée à la Direction des Espaces verts qui étudie la faisabilité et évalue le coût d'accompagnement du projet.

La Commune et les acteurs concernés sont tenus informés, notamment quant aux implications foncières, sociales, financières et techniques de chacun.

Si validé par la Direction des Espaces verts, l'accompagnement est confirmé à la structure qui en a fait la demande et qui lance la programmation avec les jardiniers.



3 - Création du collectif de jardiniers

Afin de responsabiliser les bénéficiaires du jardin, Bordeaux Métropole demande aux jardiniers de signer la [Charte des jardins collectifs](#) (téléchargement), ce qui suppose la création d'un collectif (ou association), si aucune structure pré-existante ne peut porter le projet.

Comme évoqué dans la fiche n°1, cette étape est souvent un point de blocage pour les intéressés qui préfèrent le jardin à la « paperasserie » (sic).

Plusieurs opérateurs sont en mesure d'aider les jardiniers :

- Les 3 opérateurs mandatés par Bordeaux Métropole
- [les Incroyables comestibles \(IC\)](#) qui proposent la mise en œuvre d'un Comité Intergénérationnel de Citoyens ou Comic, antenne de leur propre organisation permettant de bénéficier de leur savoir-faire en matière de gestion (lesincroyablescomestibles.fr/bordeaux) et ainsi éviter de créer une association
- [Les Gentils Humains](#), association spécialisée dans l'autonomisation administrative des jardiniers, l'élaboration des statuts et du règlement intérieur, le conventionnement, le suivi comptable, les subventions... (petitrequinblanc@gmail.com).

La signature entre le Président de Bordeaux Métropole et le responsable du collectif des usagers précède la mise en œuvre effective du projet.

Le statut officiel de collectif est en outre un préalable à toute demande d'attribution de subventions par les institutions, collectivités ou fondations.

4 - Durée de l'accompagnement

La vie d'un jardin collectif restant fragile, un appui ponctuel est parfois nécessaire pour en assurer la pérennité au-delà des deux années d'accompagnement à la création.

Pour cette raison, Bordeaux Métropole a mis en place un deuxième marché d'animation des jardins existants destiné à l'animation des jardins collectifs situés dans les quartiers prioritaires et quartiers de veille de la Politique de la ville via la Direction de l'Habitat.

Appliqué depuis fin 2017, cet accompagnement est réétudié chaque année.

C - Rôle du bailleur

Voulu par les résidents ou proposé par la maîtrise d'œuvre du projet urbain, le jardin est un équipement supplémentaire qui représente un investissement et une plus-value.

Propriétaire et gestionnaire, le bailleur social est responsable de l'ensemble du projet de jardin, aménagement et suivi. En partenariat avec la Commune et en lien avec la vie associative du quartier, son engagement s'inscrit dans la durée et s'articule autour des missions suivantes :

- L'implication : Souvent considéré comme un objet naïf, le jardin collectif est, au contraire, un objet urbain complexe qui cristallise des enjeux politiques, sociaux et techniques. Le bailleur doit être attentif au risque de normalisation ou de modélisation. Chaque projet requiert par conséquent une attention spécifique qui mobilise un cheminement adapté et des acteurs différents sous peine d'aller à l'encontre des aspirations sociales des habitants.

- La coordination : Responsable de l'installation du jardin sur son foncier, le bailleur coordonne le projet, souvent avec l'appui de la Commune, et intervient généralement dans le financement des travaux (délimitation, plan, clôture, agencement, arrivée d'eau), du matériel (abri, composteur, récupérateur d'eau de pluie), des matériaux (terre, compost, paillage, plants) et avec la mise à disposition d'un local.

- La concertation : La médiation du projet de jardin est une condition de succès qui doit mobiliser toute l'attention du bailleur. Cette phase sensible ponctue l'attente des résidents et les rassure. En lien direct ou indirect avec le jardin, avant, pendant et dans le suivi du projet, toutes les actions de concertation avec les parties prenantes sont un plus. La démobilitation étant le risque le plus grave, les discussions permettent d'apprécier l'évolution et de sentir les flottements susceptibles de déstabiliser le collectif, voire la résidence.

Ces épisodes de dialogue peuvent se coordonner avec la concertation menée par la Commune.

D - Rôle des jardiniers

Les jardiniers n'ont ni le même âge, ni les mêmes capacités de faire, ni les mêmes disponibilités. L'investissement de chacun est à la mesure de l'engagement collectif d'entretenir l'espace mis en culture mais peut aussi déborder sur l'organisation de moments festifs, d'ateliers de cuisine, la tenue des comptes ou l'entretien du matériel commun.

On distingue 4 grandes catégories de jardiniers :

- [Les Initiateurs](#) qui lancent le projet, proposent un cadre et des objectifs
- [Les Porteurs](#) qui prennent en charge l'organisation et la gestion
- [Les Animateurs](#), généralement mandatés par le propriétaire, qui aident sur le plan organisationnel, technique ou méthodologique
- [Les Participants](#) qui n'ont d'autre activité que d'entretenir le jardin.

La cohérence et la dynamique du collectif dépendent de ces catégories ; il est par conséquent intéressant de tenter de les déterminer dès les premières réunions de concertation afin de faciliter l'émergence d'un responsable.

Documents-Supports



Disponibles en téléchargement sur www.bordeaux-metropole.fr/jardins-partages

DIAGNOSTIC DE SITE

(voir aussi fiche VII-A, Gestion en mode projet)

Avant d'investir un terrain, il convient d'en connaître les caractéristiques, opportunités ou risques encourus par toute personne souhaitant l'exploiter.

De la propriété foncière à l'équipement en passant par les sources de pollution et les pratiques culturelles, il est nécessaire d'identifier toutes les données relatives à son usage passé, actuel et futur.

De nombreuses banques d'informations existent et peuvent être consultées.

Pour les situations complexes, des cabinets spécialisés peuvent être mandatés.

Le projet de recherche JASSUR² étudie ces interactions depuis 2013 dans 7 agglomérations : Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris et Toulouse.

A- Caractéristiques foncières

Chaque terrain a une histoire et un avenir.

Les points suivants doivent être vérifiés :

- la localisation précise du terrain, ses limites, les servitudes et l'authentification de son propriétaire. Ces informations dépendent du cadastre, outil juridique et fiscal qui fournit les preuves de propriété et des droits acquis. Il recense toutes les parcelles situées dans chaque commune française.
- l'origine du terrain afin d'éviter tout litige dû à une occupation illégale. Une donation ou un legs assorti de conditions à respecter, une succession compliquée entre héritiers, des problèmes d'usages... La mairie et le cadastre sont les interlocuteurs.
- la disponibilité : vacant au moment de la demande, l'espace concerné peut être intégré à un projet futur qui interroge la pérennité du jardin et les sommes à investir dans sa création. Le SCOT et le PLU sont les premiers outils de vérification.

B- Nature du sol

La nature du sol, ses qualités pédologiques et les pollutions qu'il renferme, sont des éléments déterminants au même titre que les méthodes employées pour le cultiver.

De même, il est intéressant de recenser et analyser la présence d'adventices (mauvaises herbes) qui donne des informations sur la nature du sol.

1 - Qualités pédologiques

a - Analyse agronomique

L'aptitude d'un sol à remplir ses fonctions de production agricole, sylvicole ou écologique et sa résilience est mesurée par ses composantes biologiques, sa fertilité et son état sanitaire. Ces diverses propriétés déterminent l'usage qu'on peut en faire.

La prise en compte de la proportion, de la nature et de la taille des particules minérales qui le composent permet de savoir, par exemple, s'il s'agit d'un sol sableux, limoneux ou argileux.

La texture du sol, l'érosion, la compaction, la rotation des cultures (s'il y en avait auparavant) ou la présence de bio-indicateurs, comme les vers de terre, sont autant d'indices sur la capacité du site choisi pour produire.

Plusieurs normes ISO concernent la qualité des sols, entre autres :

- ISO 10381-6 (2009) pour l'échantillonnage en vue de l'évaluation en laboratoire des processus, de la biomasse et de la diversité microbienne,
- ISO 10390 (2005) pour la détermination du pH,
- ISO 10694 (1995) pour le dosage du carbone organique et du carbone total,
- ISO 11268-1 (2012) pour les effets des polluants vis-à-vis des vers de terre,
- ISO 11269-2 (2012) pour la détermination des effets des polluants sur la flore,
- ISO 11274 (1998) pour la détermination de la rétention en eau,
- ISO 11465 (1993) pour la détermination de la teneur pondérale en matière sèche et en eau.

Les normes ISO sont revues tous les 5 ans. Leur nombre augmente suivant l'avancée des recherches en éco-toxicologie et le perfectionnement des méthodes d'analyse physiques, chimiques et biologiques.

b - Amélioration

Selon les résultats du diagnostic pédologique, il est possible d'améliorer le sol et/ou d'opter pour une culture dans des bacs surélevés (hors-sol).

Diverses pratiques peuvent être mises en œuvre : apporter du compost, broyer les déchets verts pour nourrir le compost, pratiquer les associations mutualistes (telle plante protège l'autre), biner légèrement la terre, organiser l'ombrage, arroser aux bonnes heures...

² Le programme JASSUR (Jardins ASSociatifs URbains et villes durables), financé par l'Agence nationale de la recherche, croise les données bio-physico-chimiques des sols et produits issus des jardins urbains, les qualités socio-techniques des pratiques des jardiniers et la dimension socio-politique de la gouvernance de ces espaces dans les agglomérations ; il tend également à quantifier la valeur productive des jardins.

Ces méthodes simples font partie de la pédagogie à mener auprès des usagers du jardin. Des blogs gratuits diffusent des conseils de bon sens, par exemple le blog d'Aurélien (www.tous-au-potager.fr).

Pour ce qui concerne les engrais et pesticides de synthèse, l'évolution récente de la réglementation sur les produits phytosanitaires³ doit être particulièrement surveillée. L'usage de ces produits⁴ par l'État, les collectivités locales et établissements publics, sur les espaces verts, promenades, forêts et voiries accessibles ou ouverts au public, est désormais interdit.

La vente, l'usage et la détention de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs sont interdites à partir du 1^{er} janvier 2019.

Des précisions sur ce sujet sont disponibles sur le site : eurumc.fr/fileadmin/documentation/guides_acteurs_eau/pesticides/collectivites/2017-guide-zero-pesticides.pdf

2 – Pollutions et risques

Les lieux, l'eau et les sols pollués ou infestés, appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif, font l'objet d'inventaires historiques dont les principaux objectifs sont :

- recenser de façon large et systématique tous les sites industriels, abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement
- conserver la mémoire des lieux
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

Les lieux sont localisés et décrits techniquement ; la nature des polluants est indiquée, leur origine et impact caractérisés, notamment au niveau de la qualité des eaux souterraines.

Ces inventaires sont mis à jour régulièrement et consultables sur différents sites dédiés à la surveillance de la pollution :

- le **MEDDE**, Ministère de la Transition écologique et solidaire : www.developpement-durable.gouv.fr
- la **DREAL**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : www.developpementdurable.gouv.fr
- l'**ADEME**, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www.ademe.fr
- le **portail national des sites et sols pollués** www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr

³ Loi n°2014-110 du 6 février 2014, dite « Loi Labbé », visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national, complétée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, sur la mise en place de l'objectif « zéro pesticide » dans les espaces publics à compter du 1er janvier 2017.

⁴ Sauf en ce qui concerne les produits de biocontrôle, les produits à faible risque et les produits utilisables en Agriculture biologique et les substances de base.

• **INERIS**, Institut national de l'environnement industriel et des risques : www.ineris.fr

• **ANDRA**, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs : www.andra.fr

• **Site de l'Inspection des Installations Classées** : www.installationsclassées.ecologie.gouv.fr

• **BRGM**, Bureau de recherches géologiques et minières : www.brgm.fr - www.brgm.fr/brgm/Environnement/Env_fr/sites_sols.htm

• **BASIAS**, Banque de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service : <http://basias.brgm.fr> - www.georisques.gouv.fr/dossiers/inventaire-historique-des-sites-industriels-et-activites-deservice-basias/

• **BASOL**, Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués : <http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>

Une analyse de sols est systématiquement effectuée pour tout projet de jardin en pleine terre que Bordeaux Métropole accompagne, pour des raisons de santé évidentes.

C-Disponibilité et qualité de l'eau

La disponibilité et la qualité de l'eau impactent les cultures et leurs possibilités d'être consommées.

En France, la pluviométrie annuelle est en baisse et les nappes phréatiques diminuent. Il convient donc, dès la conception du projet, d'évaluer la disponibilité de l'eau, les quantités nécessaires et de prévoir les moyens de consommer moins et mieux.

Installer des récupérateurs d'eau de pluie (sans calcaire, ni chlore), organiser le stockage de l'eau, choisir des variétés adaptées, adopter les principes du **xeriscaping**⁵ ou **xéropaysagisme**, prévoir une couverture des sols et des apports en humus, arroser à l'arrosoir les petites surfaces, pour les plus grandes arroser en rigoles ou en goutte-à-goutte ou en tuyaux microporeux sont autant de méthodes dont peuvent s'emparer les usagers du jardin.

Si la récupération est insuffisante et oblige à puiser, l'eau doit être analysée.

S'il est nécessaire d'arroser avec de l'eau courante, les extensions de réseaux et la création du point d'eau sont à la charge du propriétaire du terrain.

Il est recommandé alors d'installer un sous-compteur pour suivre la consommation d'eau, diagnostiquer les fuites et répartir le coût de la consommation entre les jardiniers.

Plusieurs banques de données fournissent les informations nécessaires à la vérification de la qualité de l'eau.

⁵ Du grec « Xero » (sec) et de l'anglais « scape » (paysage), le xeriscaping est une technique permettant de créer des jardins ne demandant aucun apport d'eau, aux allures sauvages ou épurées, évoquant le pourtour méditerranéen ou les déserts.



Le portail [eaufrance](http://eaufrance.fr) est le point d'accès unique à toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques : www.eaufrance.fr.

Divers organismes et services fournissent également des informations, notamment :

- le **SANDRE**, Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau : www.sandre.eaufrance.fr
- l'**OIEau**, Office International de l'Eau, qui assure le Secrétariat technique du Sandre, a développé une application cartographique qui permet de rechercher, visualiser et superposer les objets géographiques dans un rayon de 5 km : maps.oieau.fr/demo.
- l'**ADES**, banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines qui rassemble des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines (www.ades.eaufrance.fr) et qui permet d'accéder à InfoNappe (niveaux d'eau et qualité des eaux souterraines), InfoTerre, visualiseur des données géoscientifiques et InfoGéol pour accéder en tout point du territoire aux informations de la carte géologique de la France
- l'**Agence française pour la Biodiversité** : www.afbiodiversite.fr.

Le stockage de l'eau fait l'objet d'une surveillance accrue en raison de la prolifération des maladies

dues aux moustiques. Des informations précises liées aux maladies dues aux moustiques sont disponibles sur les sites suivants :

- **ARS** : www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr
- **Santé publique France** : www.santepubliquefrance.fr
- **Services de l'État en Gironde** : www.gironde.gouv.fr
- **Département de la Gironde** : www.gironde.fr
- **EID Atlantique** : www.eidatlantique.eu
- En savoir plus sur les maladies infectieuses (zika, chikungunya, dengue) : social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses.

D-Orientation et ensoleillement

L'ensoleillement de la parcelle dédiée au projet est un facteur déterminant quant à l'agencement du jardin et aux plantations envisagées.

L'ombre portée des immeubles environnants doit être prise en compte en termes d'avantages et d'inconvénients.

L'orientation du terrain et sa topographie sont deux autres facteurs déterminants : trop venté, trop au nord, trop pentu

ou en site de convergence d'eaux de ruissèlement, il peut être impossible à cultiver.

En cas de parcelles très étendues, les porteurs de projet peuvent faire appel à des cabinets spécialisés dans le calcul de l'ensoleillement, par exemple Heliorama (www.heliorama.com) ou Gralon (www.gralon.net).

E - Autres sources de pollution

L'étude des sols révèle la qualité et l'historique des lieux mais l'environnement immédiat du projet doit aussi être pris en compte afin d'identifier d'autres sources potentielles de pollution telles que l'air et le bruit.

1 - La qualité de l'air

La qualité de l'air dépend d'agents chimiques, biologiques ou physiques dont les conséquences sur la santé humaine, les ressources biologiques ou les biens matériels doivent être mesurées.

À la présence perceptible de pesticides, de fumées ou de nuisances olfactives s'ajoutent des polluants d'origines diverses :

- polluants naturels, comme le vent de sable ou l'érosion des sols
- réactions chimiques entre plusieurs polluants avec formation de polluants dits secondaires
- importation/exportation de pollutions atmosphériques à grande échelle.

Deux points sont à retenir :

- l'agriculture urbaine peut elle-même générer des problèmes de qualité de l'air tels que odeurs, poussières ou bruits ; ces nuisances doivent être anticipées et faire l'objet d'une information auprès des riverains
- inversement, les plantes absorbant le dioxyde de carbone pour libérer de l'oxygène pur, un jardin, même de dimensions réduites, contribue à améliorer la qualité de l'air et agit en îlot de fraîcheur pour le quartier.

2 - La pollution sonore

L'expression **pollution sonore** s'applique aux effets provoqués par des phénomènes acoustiques ayant des conséquences sur la santé des personnes et des animaux, allant de la gêne momentanée à des troubles plus graves. Les sources sont variées et cumulables : usines, transports routiers et aériens, voisinage, chantiers, activités sportives ou bruits provenant d'entreprises (livraisons, restaurants, ateliers...).

Ces activités sont porteuses de risques pour les usagers du jardin, les denrées produites ou les animaux domestiques comme les poules, particulièrement sensibles au bruit.

L'article R.1334-31 du Code de la santé publique régit l'usage d'équipements bruyants par les jardiniers (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612), aidés

en cela par les fabricants qui sont tenus d'afficher lisiblement sur les emballages la puissance acoustique des engins utilisés en extérieur. Par ailleurs, généralement, un arrêté municipal définit les horaires d'usage de matériels motorisés.

Si le bon sens et le dialogue ne permettent pas de résoudre les problèmes, plusieurs organismes dispensent des informations précises sur ce sujet, notamment :

- le **CIDB**, Centre d'information et de Documentation sur le Bruit, propose des fiches conseils pour les collectivités et les particuliers, des éléments d'actualité et l'essentiel de la réglementation française et européenne en matière de bruit ainsi que dans les url suivantes www.bruit.fr.
- l'**ADEME**, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, propose en ligne un dossier complet sur le bruit (www.ademe.fr)
- **Légifrance** dont le site permet de consulter l'intégralité des textes du droit français et européen (www.legifrance.gouv.fr)
- l'**Acnusa**, Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires, informe sur les nuisances sonores aériennes et la législation qui s'y rapporte (www.acnusa.fr)
- les **services déconcentrés départementaux** diffusent des cartes du bruit sur leurs sites web ainsi que les communes de la métropole, avec classement sonore des axes routiers et ferrés (www.gironde.gouv.fr).

F - Accessibilité et sécurité

Les jardins partagés situés sur le domaine public sont de fait ouverts à tous. Même si l'association ou le collectif d'habitants, en charge de son animation, en porte la responsabilité, tous les riverains y ont accès.

Cela suppose d'anticiper les risques d'accident et de prévoir, selon le cas, des aménagements sécurisés pour les personnes handicapées, les seniors ou les enfants.

Sur le domaine privé des bailleurs sociaux, ces espaces peuvent être mis en commun au bénéfice du quartier ou réservés aux habitants d'une résidence.

Si Bordeaux Métropole accompagne le bailleur pour la création ou l'animation d'un jardin collectif, ce dernier doit obligatoirement être ouvert à tous les habitants du quartier dans un esprit de partage et de mixité sociale.

Dans tous les cas, les conditions de sécurité doivent être respectées quant à l'aménagement du lieu, la présence de produits toxiques et l'usage des outils.

Il convient également de veiller à ce que les usagers du jardin disposent d'une assurance en responsabilité civile pour tout incident/accident survenu sur place ; ce point est généralement l'objet d'un article du règlement intérieur (cf. fiche n°VI)

G - Équipements (électricité, eau, stockage, matériels, composteur...)

L'entretien du jardin collectif suppose des équipements :

- électricité pour le fonctionnement d'outils et l'éclairage
- eau courante ou récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage
- composteur pour le recyclage des déchets verts
- abri, serre et lieu de stockage
- allées correctement calibrées, ...

Il est recommandé de bien cadrer la gestion quotidienne des équipements dans le règlement intérieur afin que les principes en soient connus de chacun et respectés.

Les outils appartiennent aux jardiniers et/ou au collectif, qui ont la responsabilité de les entretenir et d'en limiter l'impact sonore.

Les arrivées d'eau et d'électricité sont à prévoir avec le propriétaire du terrain au moment de l'étude du plan du jardin. Des compteurs secondaires peuvent être posés de sorte que les usagers assument leurs propres consommations.

Récupérateur d'eau de pluie

Son installation induit la gratuité de l'eau et évite de fait toute complication en cas de compteur secondaire, au moment de la répartition du montant de la facture entre jardiniers.

Il ne vient cependant qu'en complément de l'arrivée d'eau car il se vide en période de forte chaleur, au moment-même où légumes et fleurs en ont le plus besoin.

L'emplacement doit être réfléchi en amont afin de déterminer l'espace le mieux adapté (dalle plate, proche d'une gouttière, à l'abri du soleil), d'en apprécier correctement le volume et le nombre (selon la taille du jardin ou le nombre de parcelles) et de prévoir un accès facile pour les jardiniers.

Installer un récupérateur d'eau de pluie est une opération simple.

Quelques précautions suffisent :

- veiller à ce que la cuve soit fermée afin d'éviter la prolifération d'organismes ou d'insectes, notamment les moustiques
- vider la cuve en partie l'hiver en raison du risque de gel
- faire savoir que l'eau récupérée n'est pas potable.

Composteur

Le compostage correspond à la décomposition des matières organiques, dégradées dans des conditions contrôlées, en présence de l'oxygène de l'air et de l'eau via l'action conjuguée des bactéries, champignons, micro-organismes et macro-organismes. 30 % des ordures ménagères peuvent être recyclées par ce processus biologique qui produit, après quelques mois de fermentation, une sorte d'humus de qualité comparable au terreau.

Afin d'éviter que le compost soit trop humide ou trop sec, le composteur doit être installé dans un endroit aéré, si possible ombragé, à l'abri des vents dominants.

De nombreux tutoriels en expliquent le processus, la mise en œuvre et l'usage.

Bordeaux Métropole organise régulièrement des campagnes de sensibilisation au compostage et distribue gratuitement des composteurs (cf. fiche n°II).

Abri de jardin et serre

En fonction de la taille de l'abri et de sa surface, une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire. Les démarches varient d'une ville à l'autre, en fonction de la superficie de l'abri, de sa hauteur et de sa localisation. Les règles sont plus contraignantes en secteur sauvegardé ou site classé. Consultable en mairie, le PLU (plan local d'urbanisme) rassemble les règles relatives à la construction de tout bâtiment dans une commune. Un permis de construire est obligatoire dès que la superficie de l'abri atteint 20 m².

MISE EN CULTURE

(voir aussi fiche VII-A, Gestion en mode projet)

Si toutes les conditions sont réunies, la mise en culture peut démarrer conformément aux modalités préconisées par le diagnostic de site : en pleine terre si l'analyse de sols est correcte, en hors-sol et/ou sous-serre, si les pollutions l'empêchent ou si les usagers l'exigent.

De nouveaux modes de culture alliant technicités et originalités peuvent être privilégiés tels que la permaculture, l'hydroponie, l'usage des toitures, des murs ou des sous-sols.

C'est le cas de Luna Farm à Montréal⁶ avec la production dans les étages de ce qui est vendu dans le magasin situé en rez-de-chaussée. La *greenguerilla*⁷ continue de reverdir New York, notamment sur les 2,3 km de la high-line (ancienne voie de chemin de fer) ou, au Japon, avec l'entreprise Mirai qui produit 10 000 laitues par jour, cultivées sous led sur de hautes étagères.

A-En pleine terre

1 - La préparation du sol

Étape indispensable avant d'ensemencer le terrain, elle consiste à :

- **Aérer la terre et la rendre meuble** : en préférant la bêche, la griffe ou le râteau aux machines (motoculteur ou motobineuse) qui bouleversent les couches du sol, multiplient les mauvaises herbes en cassant leurs racines et sont à l'origine de graves accidents.
- **Fertiliser en limitant les intrants** : l'analyse effectuée en début de projet permet de déterminer la nécessité d'ajouter de la chaux ou des fertilisants écologiques (compost, fumier...).
- **Semer ou planter** : les semis sont moins chers mais obligent à démarrer les cultures plus précocement. Les jeunes plants sont repiqués directement.

2 - La permaculture

Cette méthode consiste à associer simultanément et successivement plusieurs espèces et variétés dans un même espace cultivé afin de maximiser

les rendements et de limiter la propagation des maladies et des insectes prédateurs.

Le modèle de base de la permaculture est la forêt dont le sol, protégé en permanence par un paillage naturel, allie différents végétaux sans être altéré par un travail mécanique, des produits toxiques ou des engrais chimiques.

Résiliente, régénérative, efficace et ultralocale, elle propose une approche ethnobotanique de l'agriculture urbaine.

De nombreux tutoriels en décrivent les bases et principes sur internet.

3 - La culture en lasagne

Cette technique écologique⁸, mise au point dans les années 90, consiste à recycler des déchets verts pour créer des plates-bandes. Elle permet de mettre en culture des sols de mauvaise qualité ou jamais cultivés, par exemple une cour, une terrasse ou une toiture.

Simple et rapide, elle n'exige aucun engrais chimique ou produit phytosanitaire de synthèse et que peu d'outillage.

En revanche, il faut prévoir des matériaux en quantité et beaucoup d'eau au départ. Cette technique peut s'appliquer à la culture hors-sol.

4 - L'agroforesterie

L'agroforesterie désigne toutes les pratiques, nouvelles ou historiques, qui associent arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle cultivée.

Tout en optimisant les ressources du milieu, l'agroforesterie concourt à améliorer la production des parcelles, le niveau de biodiversité et la qualité de l'eau.

En diversifiant la production des parcelles, elle permet de restaurer la fertilité du sol, de reconstituer la trame écologique et de mieux stocker le carbone, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Jacques Caplat, agronome et ethnologue, prône le retour à cet agro-écosystème (relation entre écosystème, agrosystème et humains) dont il a étudié l'adaptation sur des petites surfaces dans plusieurs régions du monde (cf. fiche n°V).

5 - La phytoremédiation

La phytoremédiation est une technique naturelle de dépollution des sols et de l'eau. De nombreux sites web sont consultables à ce sujet.

Basée sur les plantes et leurs interactions avec le sol et les micro-organismes, cette technique permet de réduire la mobilité des polluants, de les absorber (phytoextraction), de les fixer (phytostabilisation), de les métaboliser et de les éliminer (phytodégradation).

D'un coût faible, elle offre la possibilité de valoriser la matière végétale et les éléments fixés. En revanche, le processus est lent, inadapté à certaines pollutions et laisse s'échapper une part des polluants.

⁶ montreal.lufa.com/fr

⁷ greenguerillas.org

⁸ cpie-paysdaix.com/wp-content/uploads/2014/02/Guide-Jardinage-Culture-en-Lasagne.pdf

B - Toitures, sous-sols, verticales ou conteneurs

Compte tenu de la rareté et du prix du foncier en ville, les jardins collectifs s'immiscent dans tout espace délaissé : toits, friches, talus, terre-pleins, parkings souterrains, tunnels ou carrières à l'abandon.

Dans ce registre, la Ville de Paris s'est fixé l'objectif de 100 hectares de toits, façades et murs végétalisés pour 2020 dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine⁹.

Le potager en toiture des galeries Lafayette (www.bhv.fr/actus/jardin-perche-toit/), l'entreprise [Topager](http://www.topager.com) (www.topager.com), [Cultures en ville](http://culturesenville.fr) (culturesenville.fr) ou [la Caverne](http://www.lacaverne.com) installée dans les sous-sols parisiens (www.lacaverne.com) en sont les exemples mais de nombreuses autres initiatives existent telles [les Potageurs de Nice](http://www.lespotageurs.com) (www.lespotageurs.com) ou [le Bunker comestible](http://www.bunkercomestible.com), ferme bio, urbaine et souterraine de Strasbourg (www.bunkercomestible.com).

En plus de rentabiliser l'espace urbain, ces nouvelles postures questionnent les limites du jardinage traditionnel et s'analysent comme une promesse de la ville en matière d'innovations technologiques à adapter et d'usages inédits à révéler.

Les toits représentent de 15 à 30 % des surfaces horizontales des villes, autrement dit une formidable opportunité d'élargir le potentiel cultivable urbain, à laquelle s'ajoute le fait qu'un toit végétalisé permettait de rafraîchir les bâtiments en été et d'éviter les pertes de chaleur en hiver¹⁰.

Grâce à l'étude¹¹ menée sur son propre potager en toiture par l'école AgroParisTech, un bilan positif de cette pratique a été dressé de manière scientifique : meilleur niveau de rendement, recyclage des déchets organiques, soutien à la pollinisation, valorisation du m², réduction du ruissèlement de l'eau de pluie et circuits courts font partie des principales qualités.

Pour ce qui concerne les sous-sols, il est plus difficile d'en évaluer la surface disponible exploitable car leur utilisation dépend de leurs configurations.

Par ailleurs, les dimensions font de ces espaces un fort enjeu immobilier.

Par contre, les anciennes carrières, les délaissés SNCF sous voies ou les grands parkings de certaines résidences sont des aubaines pour le jardinage.

Cultiver des champignons, des endives, du cresson ou des poireaux devient envisageable et génère de nouvelles opportunités d'emplois ultra-localisés, du choix des variétés à la livraison.

À Paris, ce sont près de 770 hectares d'anciennes carrières qui pourraient être transformées en champignonnières¹².

Si l'on considère les supports verticaux, la ville est une source inépuisable de possibles sur le bâti existant ou le neuf. L'hydroponie, aéroponie et l'aquaponie, présentées dans le paragraphe suivant, sont des techniques particulièrement adaptables à ce mode cultural, en pratique professionnelle¹³ comme en réponse aux besoins des amateurs.

Autre forme expérimentale, le conteneur ou [farm-box](http://lafarmbox.com) dont les qualités sont multiples : transport et installation faciles, circuit très court, investissement faible (de l'ordre de 25 000€) et promesse d'emplois. Outil de production agricole à l'abri des aléas climatiques, c'est aussi un support d'éducation et de promotion (lafarmbox.com).

C - Techniques hors-sol

L'idée de culture hors-sol correspond à deux réalités différentes :

- cultiver dans des bacs pour tout amateur
- pour les professionnels, cultiver en hydroponie, en aéroponie ou en aquaponie.

1 - La culture en bacs

L'usage de bacs facilite le jardinage en le positionnant à hauteur d'homme. Nécessaire en cas de pollution du sol, ce procédé simplifie également l'accès au jardinage pour les enfants, les personnes en situation de handicap ou les seniors.

La construction des bacs est une occasion d'associer d'autres résidents plus enclins au bricolage qu'au jardinage ; c'est une possibilité de mixer des savoir-faire, de valoriser des compétences et de faire jouer la solidarité. Ces ateliers sont souvent mis en œuvre dans le cadre de l'action sociale communale, de chantiers d'insertion ou de chantiers participatifs.

Les avantages du bac sont nombreux : outil d'apprentissage, moindre encombrement, possibilité de l'orienter (ensoleillement et vent), simplification du désherbage, de l'arrosage et de l'hivernage.

Les inconvénients sont tout aussi nombreux : son faible contenu exige de l'engrais ou le renouvellement régulier de la terre, la nature fragile du contenant oblige à le remplacer régulièrement, son espace restreint limite la croissance des plantes et l'arrosage est plus fréquent.

⁹ Appel à projet Parisculteurs et Objectif 100 hectares

¹⁰ Reducing Urban Heat Islands : Compendium of Strategies. Green Roofs.

¹¹ Publiée en décembre 2017 dans *Agronomy for Sustainable Development*

¹² Une agriculture urbaine à Paris : éléments de réflexion en quelques chiffres, note de l'Apur (2017)

¹³ lemonde.fr/m-perso/article/2017/03/18/vingt-mille-fraises-sous-la-terre_5096841_4497916.html

2- Hydroponie ou hydroculture

Cette technique consiste à cultiver des végétaux dans des substrats autres que la terre. Les plantes sont installées sur des supports irrigués d'une solution qui ne contient que les nutriments indispensables à la croissance des végétaux et en accélère le processus de maturation.

Déjà utilisée par les Aztèques et facile à mettre en œuvre même pour des amateurs, cette technique est écologique puisque la durée de culture et le besoin en eau sont réduits.

Les conditionnalités sont les mêmes que pour l'agriculture traditionnelle (qualité des plants, taux d'hygrométrie, ensoleillement et température) mais le substrat, par contre, doit être choisi avec soin en fonction des besoins des végétaux à cultiver. Il en existe un grand nombre, entre autres les matières d'origine volcanique : la perlite (de nature poussiéreuse, elle exige le port d'un masque), la fibre de coco (antifongique, antibactérienne, biodégradable), la sphaigne, la vermiculite, la pouzzolane ou la laine de roche (sur laquelle la majorité des cultures de tomates de l'industrie agro-alimentaire est cultivée).

L'avantage est de cultiver en abondance de façon naturelle, sans risque de maladie pour les végétaux. Sans engrais puisque c'est la qualité nutritive des substrats employés qui favorise les récoltes, l'hydroponie donne des fruits et légumes de plus gros calibres et nécessite moins de main d'œuvre (notamment grâce à la réduction du temps d'arrachage des mauvaises herbes). Par ailleurs, pour le même volume, la surface occupée est moins importante.

En revanche, à grande échelle, l'hydroponie est plus onéreuse car l'apport mécanique en nutriments est indispensable. Elle impose la mise en place d'un flux continu d'air et d'eau dans des proportions idéales.

Parmi les pionniers en matière de création d'une serre hydroponique écologique commerciale, on peut citer **Les Sourciers** installés dans le Gers, qui produisent et forment (<http://lessourciers.com/>) ou **La Cueillette Urbaine** qui aide à l'installation (<https://www.cueilletteurbaine.com/recherche-action>).

3- Aéroponie et aquaponie

L'aéroponie fonctionne sans sol, ni substrat liquide. Les plantes sont nourries par un brouillard nutritif diffusé en circuit fermé.

L'aquaponie combine dans le même écosystème la production de plantes à l'élevage de poissons. Organisée en circuit fermé, sans engrais et sans pesticide, cette méthode consiste à fertiliser les végétaux avec les déjections des poissons filtrées par les bactéries vivant dans l'eau du bassin.

Ces techniques présentent des avantages majeurs en zones urbaines denses :

- elles peuvent être installées dans des zones polluées
- elles sont saines et consomment très peu d'eau.

En revanche, ces techniques ont les défauts d'une agriculture « augmentée » : les savoir-faire doivent être parfaitement maîtrisés, la surveillance est permanente, l'investissement est lourd et les productions, hors rythme de la nature, conduisent à déconnecter le consommateur de la saisonnalité.

D – Élaboration du plan de jardin

1 - Choix des espèces et des variétés

Choisir les espèces et les variétés qui correspondent au terrain et aux données climatiques de l'espace retenu doit être réfléchi. Les périodes de gel, les plantes à semis ou pas, le délai de production des arbres fruitiers, la complémentarité entre espèces, la rotation des cultures, le dépistage des insectes nuisibles, la conservation, l'entreposage ou la récupération de graines sont autant de questions à étudier avant d'élaborer le plan du jardin.

La prudence reste de mise quant au choix de graines modifiées ou hybridées. Les variétés anciennes, rustiques et issues de l'agriculture biologique sont les plus prisées, proposées par des grainothèques ou vendues sur le Net.

2 - Quantités

Les quantités produites dépendent de la qualité du sol, des semences, du savoir-faire, de la météo... En moyenne, on considère que 100 m² peuvent produire annuellement de quoi nourrir une famille de 4 personnes, soit sur 1m² de terrain :

- 5 à 10 kg de tomates pour 2 ou 3 plants
- 5 à 6 kg de courgettes pour 1 plant
- 1 à 2 kg de haricots verts ou 3 à 5 kg de pommes de terre.

Un grand nombre de références sont disponibles sur le Net (plandejardin-jardinbiologique.com ; www.aujardin.org...).

3 - Plan

La période et la durée d'ensoleillement aident à déterminer les zones de plantation, les espèces et les rotations de cultures.

Des fonctions comme l'arrosage, le compost, la circulation ou l'abri de jardin doivent être réfléchies dès cette phase. La proximité du puits, de l'arrivée d'eau et/ou du récupérateur d'eau de pluie, l'organisation et la largeur des allées (à ne pas sous-évaluer) ou l'emplacement de l'abri (qui peut faire office de coupe-vent) sont des facteurs de réussite ou de découragement.

Un plan à l'échelle et un jeu de calques sont les outils de cette phase.

Des blogs peuvent être consultés, par exemple :

- tousaupotager.fr/faites-tourner-rotations-potager/
- blog.hortik.com/2013/02/03/5-exemples-de-plans-de-potager-et-de-contenus-de-potager/

ANIMATIONS

À chaque étape du projet, des outils complémentaires peuvent être mobilisés pour l'enrichir, le soutenir ou le réorienter.

Les animations contribuent à faciliter la mise en œuvre ou à relancer la dynamique.

Des personnalités, impliquées et reconnues dans des registres scientifiques, culturels ou techniques, sont des références à consulter, inviter ou citer afin de mobiliser/remobiliser les publics, nourrir des recherches ou faire avancer des idées.

A-Opérateurs et manifestations

Des structures locales proposent une offre relativement large de prestations sur le territoire métropolitain et en périphérie immédiate.

La liste qui suit n'est pas exhaustive ; les correspondants peuvent avoir changé.

1-Opérateurs locaux

En commençant par les 3 associations mandatées actuellement par Bordeaux Métropole, la liste d'opérateurs suivante inventorie quelques opportunités dont peut se saisir le propriétaire du terrain selon les besoins :

- **Le Bocal Local**, créé par Stéphanie Dartigues en 2014, glane chez les particuliers et les professionnels les surplus de production ou invendus de fruits et légumes afin de les redistribuer auprès d'associations locales de solidarité, soit en l'état, soit transformés (bocaux, conserves, soupes fraîches, jus frais...). Le Bocal Local crée également des espaces de cultures pédagogiques sur des terrains mis à disposition par les communes, les bailleurs sociaux ou des établissements privés, contribuant ainsi au développement économique local dans une logique de culture raisonnée, diversifiée, solidaire et de développement durable, en faveur d'une capacité alimentaire essentielle (lebocallocal@free.fr)
- **Place aux Jardins**, créé en 2012 à partir de la dynamique de Terre d'ADELES, vise à renforcer le lien à la terre et aux autres en multipliant les jardins collectifs et en mobilisant les habitants pour les former au jardinage urbain. Dans une logique d'échanges, de mutualisation et de solidarité, cette association accompagne des projets collectifs, participatifs et écocitoyens en faveur du maintien de la biodiversité. Elle promeut la permaculture et les pratiques agroécologiques, accessibles à tous avec peu de moyens. Son efficacité s'appuie sur la logique de réseau et de partenariat pour capitaliser les expériences entre jardiniers (contact@placeauxjardins.org)
- **Les Possibilistes** (lespossibilistes@gmail.com) accompagnent les acteurs publics dans la construction collective et opérationnelle de projets de territoire. Cette agence a été créée par Hélène Poulon et Sophie Vialettes, architectes de formation. Leur expérience commune de la participation et leurs spécialisations respectives (design et agriculture urbaine pour Hélène, urbanisme et facilitation graphique pour Sophie) les conduisent à travailler de façon transdisciplinaire, à plusieurs échelles, micro et macro, du local au global et dans plusieurs temporalités. En réponse à la nécessité d'accompagner les mutations territoriales et sociétales, leur démarche consiste à élaborer des projets adaptés et adaptables.
- **Abacadacook** pour mieux gérer les repas et les courses : abacadacook.com
- **Agapes Bordeaux**, Ulysse Michon, pour encourager la création d'Amap en facilitant leur approvisionnement (agapes.de.bordeaux@gmail.com)
- **L'Agence Créative**, structure nomade de médiation de l'art contemporain, développe un programme intitulé Il faut cultiver notre jardin, alliant art et permaculture au travers d'ateliers et d'expositions dans les jardins et espaces publics métropolitains : www.lagence-creative.com/lifautcultivernotrejardin.html
- **Akebia Écosystème**, entreprise spécialisée dans la conception d'écosystèmes nourriciers en ville : www.akebia-ecosystemes.fr
- **Assiette en transition**, pour encourager la population à cuisiner des produits locaux, de saison et avec moins de viande : assietteentransition@bordeauxtransition.fr
- **Atelier Bains Douches**, comme un modèle de création de jardins collectifs à Bordeaux : <http://atelierdesbainsdouches.fr/jardin>
- **Au Ras du Sol** pour se former au compostage et au jardinage : www.aurasdusol.org-contact@aurasdusol.org
- **Beauquel Julien**, jardinier urbain, pour créer ensemble un jardin collectif dans le respect de la nature, des jardiniers et du cadre de vie (julienbeauquel@gmail.com)
- **Carrément Goût** pour s'initier à la dégustation en favorisant la curiosité gustative et le plaisir alimentaire : www.carrementgout.com
- **Cuisine expressive bio** ou comment lier la cuisine et l'alimentation à des questions d'environnement, de santé, d'éducation. Christelle Huby (christelle.huby@gmail.com)
- **Éclore** pour organiser des jardins pédagogiques et apprendre à jardiner sur le temps scolaire. Elisabeth Lafosse : www.association-eclore.fr
- **ELIXIR Saveurs solidaire**, conserverie industrielle solidaire pour la transformation de surplus de fruits et légumes : conserverie-solidaire.com
- **Friche and Cheap** pour semer dans la ville des projets où le végétal joue un rôle social et culturel autant qu'esthétique : www.fricheandcheap.com

- **Imagine Conseil** pour se former à la permaculture et faire évoluer la pratique du jardinage amateur vers un projet professionnel. Paul Mirous (contact@imagineconseil.fr)
- **La Belle Verte**, éco-lieu visitable sur rendez-vous, pour se former en agroécologie et permaculture. Isabelle Laborde (assolabelleverte@gmail.com - labelleverteprechac.jimdo.com)
- **Le Pas de Côté**, bureau d'étude de projets en permaculture. Sophie Nicolas (contact@lepasdecote.com)
- **Le Rituel** pour échanger autour des pratiques et savoir-faire liés à la cuisine entre producteurs, chefs, artisans et habitants. Léa Guillot (contact@le-rituel.fr - www.le-rituel.fr)
- **Les Champignons de Bordeaux** pour faire pousser des pleurotes en milieu urbain. Hélène Fouillard (helene.fouillard@laposte.net)
- **Les Compagnons Bâtisseurs** au service de l'insertion sociale par le logement via l'auto-réhabilitation accompagnée, la formation, le bricolage, l'outilhèque : www.compagnonsbâtisseurs.org
- **Les Coquelicots** pour apprendre à créer un petit jardin au naturel dans la ville, l'animer et le faire vivre. Nathalie Naïmi (nathnaïmi@yahoo.fr)
- **Les Gentils Humains**, en amont de tout projet de jardin (pré-diagnostic territorial, montage et suivi de collectif, autonomisation des jardiniers, management en mode-projet). Marie-Gaëlle Signat (petitrequinblanc@gmail.com)
- **Les Incroyables Comestibles** pour apprendre à créer des potagers urbains gratuits accessibles à tous. Audren de Kerhor (incroyablescomestiblesbordeaux@gmail.com)
- **Les Rateleurs**, pour retrouver au quotidien un bien-vivre alimentaire, bon, pas cher, simple, rapide : www.lesrateleurs.org
- **Relais Popote**, des espaces cuisines mis à disposition des familles fragilisées par le CCAS de Bordeaux (Prix de l'Innovation Sociale Locale 2016 de l'Unccas)
- **Maison des 5 sens** pour former des personnes-ressources à partir de cours collectifs de cuisine. Danielle Fortin (daniellef.m5s@free.fr) et Olivier Straehli (olivier.straehli@laposte.net)
- **Munaga**, des ateliers et des animations pour promouvoir les principes de la permaculture. Philippe Nicolas, Guillaume Forget et Sophie Nicolas (association.munaga@gmail.com)
- **Nature & Potager en Ville**, des aménagements comestibles hors-sol pour jardiner responsable en ville (toiture, terrasse, balcon) Marie-Dominique Pivetaud : natureetpotagerenville.fr
- **Phenix** pour gérer la lutte contre le gaspillage alimentaire « en faisant de la poubelle l'exception ». Elise Madranges (elise@wearephenix.com)
- **Porte-Greffe** pour passer d'un projet de jardinage personnel de loisir à un projet agricole professionnel, accompagné par des spécialistes. Cécile Bruère (portegreffe33@gmail.com)
- **Saluterre**, scop-bureau d'étude en ingénierie paysagère, sociale et environnementale. Eric Predine : www.saluterre.com

- **Saveurs quotidiennes**, atelier de sensibilisation à la consommation autour de la photographie et de la cuisine. Marie Guillemjouan et Anne-Marie Sallenave (saveursquotidiennes@gmail.com)

- **Société horticole de Caudéran** qui dispense gratuitement des cours à ses sociétaires depuis 110 ans : shav.cauderan.pagesperso-orange.fr

- **Yakafaucon** et le café associatif **le Petit Grain** ou comment fédérer les habitants d'un quartier, cultiver et apprendre à co-cuisiner pour le plaisir de ses adhérents : yakafaucon.com

2- Manifestations

La cartographie métropolitaine des jardins collectifs en montre la diversité, la vivacité et le dynamisme ; elle est destinée à informer mais aussi à faciliter la rencontre avec et entre les collectifs existants.

Sur le plan national, le ministère de la Culture organise depuis 15 ans les Rendez-vous aux jardins, occasion annuelle de visiter des jardins publics et privés ouverts exceptionnellement. Le thème de l'année 2018 était l'Europe des Jardins.

Depuis 2014, chaque automne, pour la Grande fête des jardins partagés, Bordeaux Métropole recense, coordonne et relaie les informations relatives aux jardins participants ; lors de cet événement national, les jardins collectifs ouvrent leurs portes et proposent des animations.

Plusieurs Communes métropolitaines organisent des manifestations qui créent l'émulation en valorisant la pratique et l'environnement du jardinage, telles le Printemps du Bourgaill à Pessac ou Tazulia fête les Jardins à Gradignan 2 fois par an.

D'autres structures proposent également des rencontres, par exemple :

- les J.A.U., Journées de l'agriculture urbaine organisées par Hélène Poulon (Res'au) avec l'éco-système Darwin, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole

- La Fête de l'Arbre organisée par le Conservatoire végétal régional de Nouvelle-Aquitaine qui œuvre à la protection du patrimoine végétal, principalement fruitier (stages, conférences...)

- Les Rencontres des associations de jardins collectifs organisées chaque année par Bordeaux Métropole (direction des Espaces verts)

- Les Bucoliques de Lormont organisées le 2^e dimanche du mois de juin par la Mairie de Lormont et l'association L'Orchis des Collines.

B- Références et ressources

1 - En Nouvelle-Aquitaine

- **ADEME** : www.ademe.fr

- **ANDES**, association nationale de développement des épiceries solidaires, et son programme Uniterres : www.andes-france.com

- **ARS**, Agence régionale de la Santé Nouvelle-Aquitaine : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

- **Cap Solidaire** : www.capsolidaire.org
- **CEREMA Nouvelle-Aquitaine** : www.cerema.fr
- **Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine** : www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr
- **CCAS** et services sociaux des Communes
- **Département de la Gironde**, notamment le Labo M21 / La Base : www.gironde.fr/grands-projets
- **CRESS Nouvelle-Aquitaine** : www.cressaquitaine.org
- **DRAAF Nouvelle-Aquitaine** : www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
- **DREAL Nouvelle-Aquitaine** : www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr
- **INTERBIO** : www.interbionouvelleaquitaine.com
- **MIAM Bordeaux**¹⁴, première maison interculturelle de l'alimentation et des mangeurs, label indépendant qui développe le bien vivre par le bien manger : www.miam33.fr

2- Quelques sites en France

- www.agriculture.gouv.fr/fnjfc-federation-nationale-des-jardins-familiaux-et-collectifs
- www.jardins-partages.org
- www.jardinons-ensemble.org
- www.jardinsdefrance.org
- www.aujardin.info
- www.foodentropie.com
- www.guerilla-gardening-france.fr
- www.jardins-familiaux.asso.fr
- www.lepassejardins.fr
- www.nature-en-ville.com
- www.partageonslesjardins.fr
- www.plante-et-cite.fr
- www.reseaujsm.org
- www.terrevivante.org
- www.unitedkitchens.fr

3- Personnalités

- Lidia et Claude Bourguignon ont créé le LAMS, laboratoire d'analyse de sol spécialisé dans l'étude écologique du profil cultural pour restaurer la biodiversité, régénérer les sols érodés et améliorer la qualité des denrées agricoles. Ils interviennent pour réhabiliter les jardins ouvriers et apporter des conseils précis aux particuliers sur la gestion des potagers, notamment en milieu urbain.
- Jacques Caplat, agronome et ethnologue, est l'auteur de nombreux rapports, conférences et livres sur l'agriculture biologique. Fervent promoteur de la permaculture¹⁵, il soutient les initiatives de retour de la nature en ville, notamment au travers des jardins urbains pour que « l'acte agricole retrouve toutes ses dimensions ».

¹⁴ Cf paragraphe sur les personnalités

¹⁵ Une étude de l'INRA affirme qu'une surface de 1 000 m² en permaculture permet de créer une activité à temps plein rémunératrice pour une personne. Cette surface de 1 000 mètres est 550 fois plus petite que la moyenne des exploitations agricoles françaises (55 hectares).

- Pierre Rabhi, essayiste, paysan bio, romancier, écologiste et poète français, fondateur du mouvement Colibris. Pionnier de l'agro-écologie en France, cet amoureux de la Terre nourricière, engagé depuis quarante ans au service de l'Homme et de la Nature, prône un nouveau modèle de société où « la sobriété heureuse » se substitue à la surconsommation contemporaine.
- Vandana Shiva est physicienne, docteur en philosophie des sciences, écrivain et éco-féministe. Son association Navdanya lutte contre l'agriculture intensive et la monoculture. Elle vante l'agriculture urbaine, les petites exploitations et l'agroécologie comme des solutions d'avenir ayant fait leurs preuves en termes de rendement et de fertilité.
- Stefan Sobkowiak est biologiste, conférencier et permaculteur québécois. Son constat est simple : la nature est bien conçue, il suffit de l'observer et de la copier. Depuis 1992, il fait évoluer son verger bio vers une forme permaculturelle en autocueillette. Il parvient également à faire d'un ravageur nuisible un allié de la biodiversité (<http://miracle.farm>)
- Yassir Yebba, cuisinier-anthropologue (Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales), anime le laboratoire citoyen **Territoires alimentaires** qui réconcilie territoire et alimentation en travaillant sur le paysage. Avec le Centre social de Bordeaux Nord, il a créé en 2017 la **MIAM**, 1^{re} Maison interculturelle de l'alimentation et des mangeurs de France¹⁶.

4-Films et documentaires de référence

- **Solutions locales pour un désordre global** de Colline Serreau. Elle a rencontré des femmes et des hommes de terrain qui expérimentent avec succès des systèmes résilients de production agricole en garantissant une sécurité alimentaire pour tous (2010).
- **Demain** de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Une enquête sur les moyens d'éviter les crises écologiques, économiques et sociales qui menacent l'humanité. Ce périple les a conduits à rencontrer de nouveaux acteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'économie, de la démocratie et de l'éducation (2015).
- **Des cultures et des villes-Vers une agriculture urbaine** de Jean-Hugues Berrou. Ce réalisateur et responsable du pôle images mobiles d'AgroParisTech, y relate différentes expériences d'agriculture urbaine à travers le monde (2013).
- **Bogota Change** de Andreas Mol Dalsgaard sur la renaturalisation de la ville de Bogota, une transformation radicale grâce aux efforts de deux maires successifs qui ont verdi la ville (2009).

5- Applications à télécharger

- Mon Potager & Jardin
- Mon Jardin Potager (gratuit pour Android, payant pour iPhone et iPad)
- Groww (gratuit Android, iPhone et iPad)
- Lune & Jardin (gratuit Android, iPhone et iPad)
- Rustica (payant pour Android et Iphone)
- ...

¹⁶ La MIAM fonctionne dans une logique d'éducation aux pratiques alimentaires et d'implication directe des bénéficiaires ; elle organise des achats groupés, de la vente directe, des cours de cuisine, des sorties...

KIT OPÉRATIONNEL

Les opérations décrites ci-après peuvent être réalisées en interne par le porteur du projet (bailleur, propriétaire...) ou sous-traitées à des structures spécialisées (cf. fiche n°V).

A-Sondage préalable

La demande étant posée ou la proposition faite, il convient de communiquer sur le projet auprès de toutes les personnes impactées et de vérifier la nature des attentes des intéressés, leur nombre et leurs motivations.

Selon qu'il s'agisse d'un quartier ou d'un immeuble, les moyens mis en œuvre pour effectuer le sondage d'opinion sont différents, du porte-à-porte pour un immeuble au flyer avec affichage et questionnaire pour un quartier.

La liste suivante résume les principaux indicateurs.

Indicateurs de sondage préalable	
Nombre de logements ciblés :	
Nombre de résidents ciblés :	
Nombre d'occupants rencontrés :	% cible
Nombre de personnes intéressées :	% cible
Parmi elles, nombre de demandeurs d'une parcelle :	% intéressés
Parmi elles, nombre de demandeurs d'une parcelle partagée :	% intéressés
Parmi elles, ceux qui viendront irrégulièrement :	
Nombre de personnes intéressées par le projet mais sans souhait de parcelle :	
Raisons :	
Nombre de personnes déclarant ne pas être intéressées :	% cible
Raisons :	
Nombre de personnes ayant des connaissances en jardinage :	
Nombre de personnes souhaitant un tutorat :	
Nombre de personnes proposant des activités connexes :	% intéressés
À préciser (bricolage, cuisine, botanique...) :	
Nombre de personnes en capacité de gérer une association :	

B-Budget prévisionnel

Qu'il s'agisse d'une création, d'un réaménagement ou d'un déménagement, la vie d'un jardin collectif est un processus non linéaire qui évolue par requalifications successives et exige des ajustements.

À titre indicatif, les frais d'aménagement d'espaces verts conventionnels varient de 15 à 70€ HT par m² alors que, en jardin collectif, on retient les moyennes suivantes :

- de 40 à 80€ HT par m² pour les études préalables et investissements
- de l'ordre de 30 jours d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour effectuer le pré-diagnostic, réaliser les études sol-air-eau et mettre en place l'organisation générale
- de 5 à 200€ HT par m² pour le coût moyen d'aménagement
- de 10 et 30€ HT par m² pour la création de parcelles individuelles en jardins familiaux.

Le document proposé ci-dessous recense l'ensemble des lignes budgétaires à évaluer (investissement et fonctionnement) et à revoir chaque année.

BUDGET PRÉVISIONNEL / DÉPENSES			
	Année 1	Année 2	Année 3
Investissements			
Prédiagnostic (prestation)	X		
Études (prestations)			
- caractéristiques foncières	X		
- études (sols, air, eau)	X		
- portance et résistance (si toiture ou sous-sol)	X		
- sécurité	X		
- données générales (ensoleillement, électricité ...)	X		
Concertation	X	X	X
Aménagement			
- plan	X		
- travaux préliminaires (dessouchage, nivellement...)	X		
- terreau	X		X
- allées	X		X
- serre	X		
- clôtures	X		X
Équipement			
- sous-compteur d'eau	X		
- sous-compteur d'électricité	X		
- abri(s)	X		
- bacs	X		X
- bancs	X		
- barbecue	X		
- broyeur	X		
- composteur	X		
- hôtel à insectes	X		

- outils	X		
- paillis	X	X	X
- récupérateur d'eau	X		
- semences	X	X	X
- table(s) et chaises	X		
- toilettes sèches	X		
- autres			
Fonctionnement	Année 1	Année 2	Année 3
Administration			
- chef de projet	X	X	X
- assistance maîtrise d'ouvrage	X		
- concepteur	X		
Gestion			
- assurances	X	X	X
- eau	X	X	X
- électricité	X	X	X
- entretien	X	X	X
- renouvellement des équipements			X
Animation (prestation)			
- gestionnaire	X	X	X
- formateur	X	X	X
TOTAUX/AN			
dont investissement			
dont fonctionnement			

C- Statuts, règlement intérieur et conventions

1 - Statuts

La responsabilisation des jardiniers passe par la création officielle d'une association qui rassemble tous les intéressés appelés membres de l'association.

L'association, dite loi 1901, est à but non lucratif.

Ses statuts sont rédigés par les fondateurs de l'association ; ils comportent :

- a minima le nom, le siège social et l'objet de l'association
- les règles applicables en cas de modification des statuts, d'admission, de radiation d'un membre, l'étendue des pouvoirs de chacun....
- les modalités de fonctionnement (Conseil d'administration, Bureau...), de vote (assemblée générale...) et de financement.

Des formulaires-types sont disponibles sur internet (<https://droit-finances.commentcamarche.com/download/telecharger-332-statuts-type-d-association-loi-1901>)

Les statuts sont adoptés par l'assemblée constitutive convoquée par les membres fondateurs et déposés en Préfecture pour validation et publication au Journal officiel. Une attestation est renvoyée à l'association.

2 - Le règlement intérieur

Le règlement intérieur précise les droits et obligations de chaque membre et détaille les règles et dispositions d'organisation quotidiennes de l'association.

Contrairement aux statuts qu'il complète, le règlement intérieur ne fait l'objet d'aucune publication, ni diffusion en dehors de l'association. Par contre, il est visiblement affiché dans le jardin.

Il est modifiable et doit être signé par chaque membre de l'association.

À titre indicatif, il prévoit :

- le montant de l'adhésion, de la cotisation annuelle ou du dépôt de garantie,
- les conditions d'usage du jardin, du matériel, des locaux...
- les horaires et conditions d'accès,
- les responsabilités des jardiniers entre eux et envers le jardin,
- les animations et travaux collectifs,
- ...

3 - La convention bailleur/association

Une fois l'association de jardiniers déclarée en préfecture, elle est en mesure de signer une convention avec le propriétaire foncier du jardin.

Cette convention acte l'accord du bailleur pour l'installation du jardin sur cet espace et l'engagement de l'association des jardiniers à l'entretenir.

Elle précise au minimum :

- le nom des deux parties et de leurs représentants légaux
- l'adresse exacte du jardin et son descriptif
- les responsabilités et engagements de chacun
- la durée de la convention et les recours en cas de litige.

4 - La convention d'attribution de la parcelle

La convention d'attribution de la parcelle se signe entre l'association gestionnaire et chaque jardinier. Elle formalise les engagements réciproques des signataires conformément au règlement intérieur.

Elle précise l'emplacement exacte de la parcelle, ses dimensions et les équipements dont elle bénéficie.

SUIVI & GESTION

La création d'un jardin collectif, par nature transversale, peut s'avérer complexe dans un environnement qui ne l'est pas moins.

Plusieurs méthodes de suivi répondent à cette complexité (graphe PERT, solution AGILE...). La plus utilisée, notamment par les bailleurs sociaux, consiste à gérer l'opération en mode projet.

Le suivi suppose également de déterminer des indicateurs regroupés dans un tableau de bord afin de surveiller la santé de l'opération.

Les informations qui suivent sont citées à titre d'exemple et peuvent servir de base.

A - Gestion en mode projet

La gestion en mode projet est une méthode de construction, de planification et d'organisation qui favorise le décloisonnement du travail, crée une culture commune et facilite un portage collectif.

En fixant l'adaptation comme règle de conduite, ce mode de gestion répond aux besoins de traitement d'un dossier de jardin collectif. Il prévoit un certain nombre d'étapes : commande, diagnostic, conception, réalisation, évaluation et bilan, le tout inscrit dans une durée précise et notifié officiellement.

Son encadrement, cercle de référence du projet, se compose d'un commanditaire et d'un chef de projet mandaté, et, selon la taille du projet, d'un comité de pilotage (copil) et d'un comité technique (cotech). Les missions de chacun sont précises :

- le commanditaire porte la stratégie dans laquelle s'inscrit le projet et préside le comité de pilotage
- le comité de pilotage, garant de la conformité du projet, prend les décisions
- le comité technique arbitre l'avancée du chantier et informe le comité de pilotage
- le chef de projet, entouré ou non d'une équipe, est la cheville ouvrière ; il anime, mobilise, suit et réalise.

1 - Étapes

Pré-diagnostic

Le pré-diagnostic (cf. fiche n°I) sert à vérifier la légitimité de la demande, l'opportunité du projet. Il permet d'émettre des hypothèses sur son bien-fondé, et facilite le cadrage de la commande. Cette phase est souvent extériorisée avant qu'un chef de projet soit missionné.

Commande

La commande s'appuie sur le pré-diagnostic pour valider la décision de faire ou pas. Elle confirme les hypothèses de travail, décrit les enjeux (cf. plaidoyers), le périmètre du projet et ses objectifs. En cas de renoncement, il convient d'en communiquer rapidement les raisons aux demandeurs.

Désignation d'un chef de projet

Le chef de projet est mandaté par lettre de mission. Il s'entoure, ou pas, d'une équipe formée des personnes nécessaires à l'atteinte des objectifs et, dans ce cas, détermine le rôle de chacun.

Diagnostic territorial (cf. fiche n°I)

Le diagnostic regroupe toutes les informations techniques, sociales et financières relatives au projet de jardin (cadre de la commande, objectifs, pré-diagnostic, diagnostic territorial, diagnostic de site).

Définition (cf. fiche n°I)

La définition du projet (ou fiche-projet) s'établit sur la base du diagnostic et répond à 8 questions fondamentales : quoi, qui, quand, pour qui, comment, pourquoi, où et combien. Contexte, publics, partenariats, budget et résultats attendus sont précisés de même que les actions à mettre en œuvre pour chaque partenaire avec le nom des responsables et les échéances.

Parties prenantes (cf. fiche n°III)

La liste des parties prenantes est une étape délicate ; un partenaire oublié à ce niveau peut être difficile à remobiliser. Les parties prenantes comprennent autant les jardiniers demandeurs que les experts à faire intervenir ou les services impactés par le jardin (entretien, eau...). À cette étape, il est utile de monter une carte mentale qui permet de les recenser efficacement et de vérifier les fonctions qui les relient.

Conception/réalisation

La phase conception est stratégique car elle définit le plan d'actions. Elle vise à établir le tableau de bord du projet qui récapitule chaque phase d'avancement pour la suivre, la réajuster et acter son achèvement. La réalisation dépend de cet outil pour la mise en œuvre effective du projet. La bonne tenue du tableau de bord facilite la rédaction des rapports d'évaluation et l'information des instances de gouvernance.

2 - Documents préconisés

- Pré-diagnostic
- Commande avec enjeux et périmètre de l'opération
- Lettres de mission pour chaque membre de l'équipe projet
- Note de cadrage avec synthèse du diagnostic et budget prévisionnel
- Liste ou carte mentale des parties prenantes
- Fiches-actions synthétiques pour chaque intervenant

- Tableau de bord général
- Rapports d'évaluation réguliers
- Bilan final.

B- Indicateurs

Les indicateurs suivants, quantitatifs ou qualitatifs, d'état ou de situation, sont cités à titre d'exemple pour servir de base.

1 - En amont de la création du jardin pour évaluer l'environnement du projet

- Au sujet de la résidence :
 - durée moyenne d'occupation des appartements
 - âge moyen des résidents
 - résidence réhabilitée, à réhabiliter ou pas.
- Un turn-over trop élevé de résidents, leur âge (trop jeunes ou trop âgés) et l'état de la résidence sont révélateurs d'une impossibilité de maintien du jardin envisagé.
- Au sujet du contexte :
 - nombre d'animations organisées dans la résidence par le bailleur
 - nombre de concertations organisées dans la résidence par le bailleur
 - nombre d'associations mandatées à cet effet par le bailleur.
- La qualité et le nombre de rencontres rythmant régulièrement la vie de la résidence accroît le niveau d'attention des habitants.
- Au sujet du projet de jardin :
 - nombre d'habitants impliqués dans le projet de jardin
 - nombre de réunions organisées

- taux de participation par réunion
- délai de création du collectif.

L'intérêt porté au projet de jardin dépend de la qualité et du nombre des personnes ayant assisté aux réunions de présentation.

- Au sujet des moyens :
 - budget pluriannuel affecté au projet
 - moyens matériels attribués au projet
 - moyens humains dédiés au projet
 - liste des partenariats.

Même si le budget d'un jardin collectif est faible, il est important d'en acter le montant et l'évolution pour la poursuite de l'opération.

2 - Dès l'ouverture du jardin

- date de signature de la charte
- date de livraison effective du jardin
- dates des récoltes par an
- nombre de fêtes et autres manifestations avec dates.

Le rythme de la vie du jardin valorise les jardiniers et prouve sa vitalité.

3 - Suivi du fonctionnement

- nombre de jardiniers impliqués par an
- âge moyen des jardiniers
- taux d'occupation du jardin ou des parcelles, si jardin familial
- taux de renouvellement des jardiniers.

La baisse du taux de fréquentation du jardin révèle un problème; de même, l'âge des jardiniers peut être un risque.

Carre
GUIDE
POTAGER

PLAIDOYERS

Convaincre sa hiérarchie
ou ses partenaires
du bien-fondé
de la création d'un jardin
collectif n'est pas évident.

Même si la mode
est au verdissement
de la ville, même
si la demande augmente
et que le coût est faible,
il reste nécessaire
d'argumenter.

Les 3 plaidoyers suivants
s'ajustent aux situations
révélées par le pré-
diagnostic.



SANTÉ & BUDGET FAMILIAL

Le jardin comme remède aux maux de la civilisation est une notion qui existe depuis l'Antiquité, au sens littéral comme au sens figuré.

Bien que ses multiples bienfaits soient observés, répertoriés et quantifiés, les interrelations entre jardinage, nourriture, budget et santé restent floues dans l'esprit du public et ne constituent pas encore les bases d'un enjeu sociétal.

Plusieurs évidences contradictoires décrivent cette situation :

- l'envie de jardiner n'a jamais été aussi forte mais les craintes, réelles ou supposées (droit, gestion ou manque de savoir-faire) le sont tout autant**
- la communication Alimentation/Santé n'a jamais été aussi insistante mais ses effets n'induisent pas encore une réelle prise de conscience**
- la revendication d'un accès pour tous à des produits locaux et de saison ne cesse de croître mais se heurte aux problèmes budgétaires des ménages**
- la renaturalisation des grandes villes progresse mais reste plus lente que leur minéralisation et les zones agricoles urbaines diminuent.**

L'exemple de Détroit

À Détroit¹, métropole américaine désindustrialisée en situation de crise urbaine généralisée pendant de longues années (déclarée en faillite en 2013), les jardins collectifs se sont installés en réponse à la malnutrition et aux déserts alimentaires (*food desert*) générés par la paupérisation brutale de la population. Face à la disparition de toute action publique, les habitants se sont pris en charge (*Do-It-Yourself*) et ont appris à cultiver les friches, tous ensemble dans l'urgence.

Le collectif *Greening of Detroit* soutient ces initiatives depuis 2003.

En 15 ans, il a contribué à la création de plus de 2000 jardins collectifs, au bénéfice de quelque 15 000 jardiniers. Chaque année, Détroit produit ainsi près de 200 tonnes de nourriture sur moins de 10% des espaces vides disponibles.

Outre les effets bénéfiques en termes de nutrition, une nouvelle économie locale se développe, crée de l'emploi et contribue, de fait, à améliorer l'image de la ville comme le moral des habitants.

Le paradoxe d'Easterlin

Mis en évidence en 1974 par l'économiste américain Richard Easterlin, ce paradoxe pose que la hausse du Produit intérieur brut (PIB) ne se traduit pas nécessairement par la hausse du niveau de bien-être ressenti par les individus.

La mesure du ressenti social, dont l'individu est le seul juge, remet en question les politiques publiques indexées sur le keynésianisme², en révélant une forme alternative d'économie : l'économie du bien-être de la société.

Le jardinage fait partie de l'économie du bien-être. En tant qu'activité individuelle et collective à la fois, territorialisée mais dé/relocalisable, il situe l'individu dans une *zone non-bankable*, hors de portée de la puissance publique et indépendante de l'économie de marché.

Il satisfait les sens (goût, esthétique, parfum...) et répond au besoin de calme et de partage. Le ressenti est celui de la liberté d'agir, de profiter, de prendre le temps.

A-Constats

1 - Observatoire des Inégalités

Fin 2017, l'Observatoire des Inégalités a publié les résultats d'une enquête³ montrant que les ménages les plus modestes sont écrasés par les dépenses de logement.

Pour ces populations, le budget nourriture tend à devenir une variable d'ajustement ce qui favorise l'achat de denrées alimentaires industrielles⁴ perçues comme moins chères. Ces aliments répondent à une satisfaction immédiate mais sont vécues comme un pis-aller. Prêts à la consommation et pour certains, addictifs, ils concourent à la perte de repères culturels et de savoir-faire culinaires qui se transmettent mal, voire plus du tout.

Alors que l'alimentation saine (bio, locale, équitable) est largement promue pour ses vertus sur la santé et semble facilitée par une offre commerciale visible, de nombreuses familles la considèrent comme hors de portée pour des raisons financières ou par méconnaissance (lieux de vente, recettes...).

² Théorie de l'économiste John M. Keynes qui affirme que l'intervention active des gouvernements dans l'économie et la politique monétaire sont les meilleurs moyens d'assurer la croissance économique.

³ inegalites.fr/Les-menages-modestes-ecrasés-par-le-poids-des-dépenses-de-logement - 12 décembre 2017

⁴ Aliment conditionné et transformé par l'industrie agroalimentaire à partir de produits agricoles et des additifs alimentaires

¹ cairn.info/revue-pour-2014-4-page-89.html

Dans ce contexte, suivant les États-Unis et le Canada, l'insécurité alimentaire⁵ est désormais étudiée en France. Cette donnée correspond non pas à la traçabilité des aliments mais bien à « l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive » (FAO, Food and Agriculture Organization).

Or, selon l'ONPES, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion, 12 % des adultes vivaient déjà en situation d'insécurité alimentaire pour des raisons financières en France en 2010⁶, soit plus d'un adulte sur dix.

2- Budget alimentation et santé

La comparaison des données INSEE et Santé publique confirme les relations entre difficultés sociales et problèmes de santé.

INSEE et consommation des ménages⁷

- Le budget alimentaire 2017 d'un ménage varie de 213 € à 558 € par mois, la moyenne mensuelle pour une personne étant de 295 €.
- Même si la consommation alimentaire a globalement progressé, cette hausse est deux fois moins rapide que celle de l'ensemble des dépenses de consommation.
- L'alimentation ne représente plus que 20 % des dépenses de consommation des Français en 2014 contre 34,6 % en 1960.
- La part des trois principaux postes (viande, fruits et légumes, pain et céréales) recule en moyenne de 4,4 % par an depuis 1960 au profit des produits sucrés, boissons non alcoolisées et plats préparés.

Enfin, une étude de l'UDAF 33 (Union départementale des familles de Gironde)⁸ confirme que le budget nourriture se transforme en variable d'ajustement au profit des budgets logement/impôts/taxes.

Disparités socio-économiques et santé : diabète et obésité

Entre 2000 et 2009, le taux de prévalence du diabète en France n'a cessé d'augmenter⁹. En 2009, on estimait à plus de 3,5 millions le nombre de personnes atteintes, chiffres attendus normalement pour 2016.

Le surpoids, une mauvaise alimentation, la sédentarité et une faible activité physique sont les causes principales de cette évolution qui révèle également que plus on est pauvre, plus on est touché par le diabète.

Quelques chiffres le prouvent :

- Parmi les personnes âgées de moins de 60 ans, la prévalence au diabète des bénéficiaires de la CMU-C est 2 fois plus élevée.

- À structure d'âge identique, la prévalence du diabète traité augmente en fonction de l'indice territorial de désavantage social.

- En France métropolitaine, dans les communes les plus défavorisées, la prévalence du diabète est 1,3 fois plus élevée chez les hommes et 1,7 fois pour les femmes.

Dans la métropole bordelaise, la prévalence du diabète est plus élevée que la moyenne nationale dans les communes de la rive droite (Lormont, Ambès, Cenon) comme un certain nombre d'autres affections de longue durée (ALD).

Pour ce qui concerne l'obésité, même constat¹⁰ : 50% des Français sont en surpoids et ce surpoids est directement corrélé au chômage et à la pauvreté.

B- Solutions

Le jardinage s'est popularisé au point de représenter aujourd'hui un changement profond de vision de la ville et de l'alimentation.

Pour de nombreuses personnes, bien plus qu'une mode, c'est un mode de vie, une façon de remettre la santé au centre des préoccupations en reprenant contact avec la nature, un moyen de contrecarrer le pouvoir des écrans (en lieu et place du vécu) et des antidépresseurs.

Sur le plan psychologique, le jardin collectif est une réponse au trouble de déficience en nature (*nature-deficit disorder*) décrit par le journaliste américain Richard Louv et à la Solastalgie, terme créé par le professeur australien Glenn Albrecht pour décrire la détresse de l'être humain face à la disparition des paysages naturels.

1- Bénéfices sociaux

Depuis le début des années 2000, l'évolution écologisante de l'urbanisme renforcée par l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (SRU, AEU, Grenelle 1 et 2) ont eu pour conséquence la réintroduction de la nature en ville et le développement de l'écologie urbaine.

L'étude *Impacts psycho-sociaux des espaces verts dans les espaces urbains*¹¹ retient 21 effets bénéfiques du végétal en ville sur la santé physique, la santé mentale, l'écologie, l'économie et le social et en souligne 3 qualités majeures :

- en tant que réponse aux attentes de loisir, de détente et de nature des habitants
- en tant que moyen d'appartenance et de cohésion sociale
- en tant qu'élément de santé mentale grâce au rapport cognitif que recrée l'espace vert entre homme et végétal.

⁵ Centre d'observation de la société, article du 20 février 2016, Quelle insécurité alimentaire aujourd'hui en France

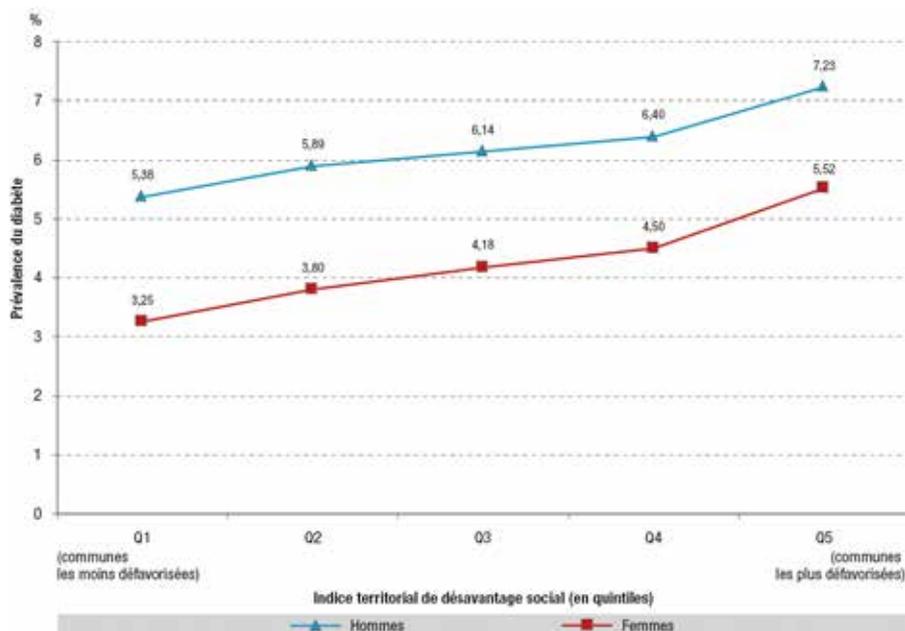
⁶ onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Darmon.pdf

⁷ Consommation et équipement des ménages - Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements, Insee Première, n°1568, octobre 2015

⁸ Étude menée entre 2009 et 2014, publiée en 2015 - www.udaf33.fr

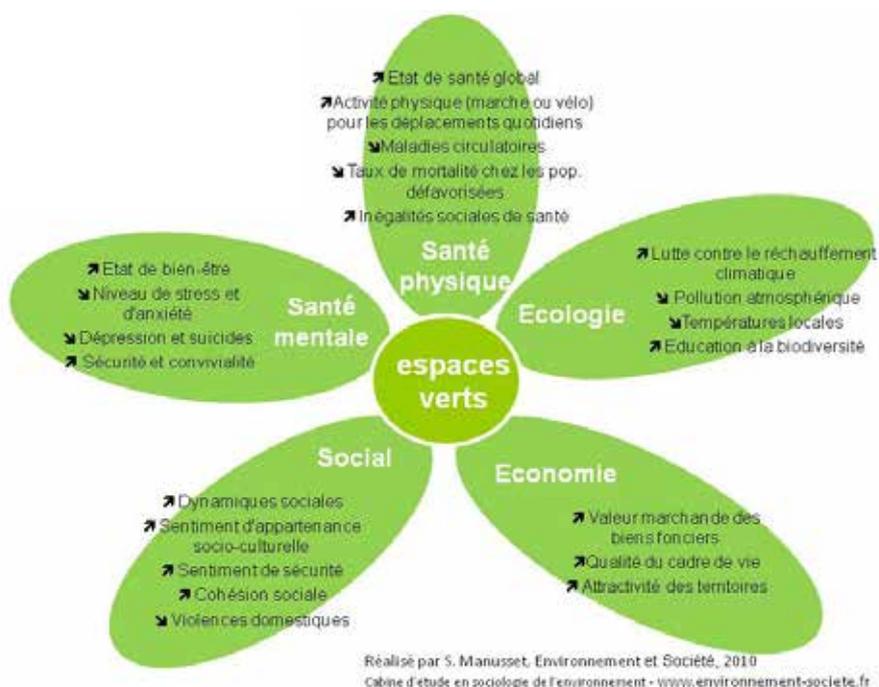
⁹ invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladieschroniques-et-traumatismes/Diabete/Donnees-epidemiologiques/ Prevalence-et-incidence-du-diabete. BEH, Santé Publique France, 27-28, novembre 2017

Prévalence standardisée du diabète traité pharmacologiquement selon le niveau de désavantage social de la commune de résidence en France métropolitaine en 2015



* Standardisation sur la structure d'âge de la population européenne : Eurostat, population EU-27.
 Champ : France entière hors Mayotte.
 Source : Sniiram-DCIR (CnamTS) ; exploitation Santé publique France.

21 résultats scientifiques sur les bienfaits du végétal en ville



2 - Vertus thérapeutiques

Des recherches nombreuses ont mis en évidence les vertus du jardinage. Avec 10 % d'espaces verts en plus, on constate que les résidents de proximité présentent moins de symptômes, « comme s'ils avaient rajeuni de 5 ans¹² ».

Concrètement, il réduit le stress, favorise l'activité physique, améliore le cadre de vie, redonne confiance et l'envie de partage, invite à la contemplation, stimule les sens et les capacités de concentration, accroît la longévité, a des effets bénéfiques sur la maladie d'Alzheimer, l'autisme, l'anorexie ou l'hyperactivité des enfants.

Dans les zones de forte densité, il réduit les troubles respiratoires et cardio-vasculaires puisque les végétaux piègent les particules atmosphériques, retiennent le CO² (limitant ainsi l'effet de serre) et séquestrent des métaux lourds et l'azote.

Ces observations ont généré de nouvelles pistes de traitement de pathologies en milieu médical (hôpitaux, Ehpad, centres psychiatriques...), notamment le jardin à visée thérapeutique et l'hortithérapie (*healing garden*)¹³.

À la différence du jardin médicinal ou jardin de simples dont l'objet est de cultiver des plantes officinales et de soigner par la phytothérapie, le jardin thérapeutique est un espace végétalisé dont le but est d'abord d'accueillir des patients et, selon le cas, les amener à le cultiver.

L'hortithérapie¹⁴ ou thérapie par le jardinage s'appuie, en revanche, sur la pratique effective du jardinage ; elle est enseignée en tant que spécialité de la médecine moderne aux États-Unis et au Canada où des chercheurs utilisent le jardinage, notamment, pour atténuer l'agressivité des jeunes et dans les prisons¹⁵.

L'objectif n'est pas de guérir ou de supplanter les médicaments mais de stimuler les fonctions cognitives et sensorielles ou apaiser certains comportements.

Un parcours Santé complète généralement ces dispositifs.

3 - Application à l'espace public : la ville santé

Plusieurs options peuvent être combinées dans la conception du jardin pour apaiser les effets négatifs de la ville et amplifier les sources de bien-être :

- les plantations : parmi les plantes comestibles, on peut préférer des espèces odoriférantes, calmantes ou tonifiantes selon l'atmosphère sociale du quartier
- le paysage : un jardin collectif planté harmonieusement et visible ajoute de la beauté à l'environnement et valorise les jardiniers
- l'aménagement : un parcours fluide, ouvert, large

¹² Travaux de Roger Ulrich (1983, 2002)

¹³ Définition de Naomi A.Sachs (2016) : A garden where physical, occupational, horticultural and other therapies take place. A "landscape for health" is any landscape, wild or designed, large or small, that facilitates human health and well-being

¹⁴ Définition de la Canadian Horticultural Therapy Association (2008) : discipline qui emploie des activités horticoles et d'autres activités connexes afin de permettre aux personnes de participer à leur propre processus de guérison

¹⁵ Green space, urbanity, and health : how strong is the relation ? Maas J, Verheij RA, Groenewegen PP, de Vries S, Spreeuwenberg P.

et sans risque donne de la sérénité à la promenade et décourage les dégradations

- la maintenance : un jardin bien entretenu, même en période de carence de jardiniers, stimule l'envie de participer pour le garder en bon état

- le climat : pendant la période estivale, la fraîcheur d'un jardin ombragé est attractive et saine

- la temporalité : les fruits et les légumes qui dépendent des saisons, nourrissent autant qu'ils réactivent les notions de durée, de délai, de patience et d'attente.

L'accroissement spectaculaire du nombre de jardins thérapeutiques, constaté lors de la collecte des données nécessaires à la réalisation de la cartographie des jardins collectifs du territoire de Bordeaux Métropole, confirme l'importance de l'option temporalité et explique l'intérêt grandissant des lieux d'accueil de personnes âgées, handicapées ou hospitalisées pour le jardinage.

À Bordeaux, parmi les premiers, l'Ehpad Maryse Bastié a créé en 2011 un jardin thérapeutique ouvert à tout le quartier du Grand Parc à Bordeaux. Les résidents jouissent du jardin, participent à son entretien et y reçoivent familles et habitants, notamment les enfants.

Même initiative dans le quartier Saint-Genès de Bordeaux avec le jardin de la Villa Pia ouvert aux riverains afin de faire entrer la vie dans la maison de retraite ou au Foyer Victor Hugo de Lormont dont la réhabilitation par le bailleur social Logevie intègre d'ores et déjà l'aménagement d'un jardin collectif.

C - Cadres d'intervention

1 - La Politique de la ville (cf. fiche n°II)

Politique nationale et locale de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, la Politique de la ville se déploie sur des territoires infra-urbains appelés **quartiers prioritaires** de la Politique de la ville. Ils se caractérisent par un écart de développement économique et social important avec les bassins de vie dans lesquels ils sont situés.

La Politique de la ville est un programme d'investissement en faveur, notamment, du renouvellement urbain et de la requalification des quartiers. Le Contrat de Ville métropolitain, signé entre Bordeaux Métropole, les Communes, l'État et l'ensemble des partenaires, en fixe les moyens et objectifs pour 5 ans dans 4 domaines prioritaires :

- améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité
- améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
- poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et favoriser l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain
- réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté.

Dans une note publiée le 13 mai 2016, le Commissariat général à l'égalité des territoires soulignait déjà l'intérêt de ces initiatives dans les quartiers prioritaires.

2 - Le Contrat Local de Santé de Bordeaux Métropole (CLS)

Validé par délibération du Conseil de Métropole le 19 mai 2017, le CLS de Bordeaux Métropole est un outil de structuration et de valorisation des initiatives communales et intercommunales destiné à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Trois enjeux majeurs en guident l'action :

- la quête de santé et de bien-vivre dans un environnement de qualité
- le faire-ensemble pour favoriser l'implication et la cohésion sociale
- l'adoption de pratiques durables pour intégrer les enjeux environnementaux.

L'état des lieux préparatoire du CLS établi en 2016 a également constaté la forte progression du diabète dans la métropole¹⁶ ainsi que l'aggravation des problèmes liés au surpoids chez les enfants (15 % des élèves de 6^e en surpoids).

Le plan d'actions du CLS métropolitain prend acte de l'attractivité et des bénéfices de la multiplication des jardins collectifs, notamment au travers de plusieurs actions prenant en compte la notion d'**aménagement de territoires bienveillants** (Axe 2 - Favoriser l'adoption de modes de vie favorables à la santé).

3 - Plan régional santé environnement

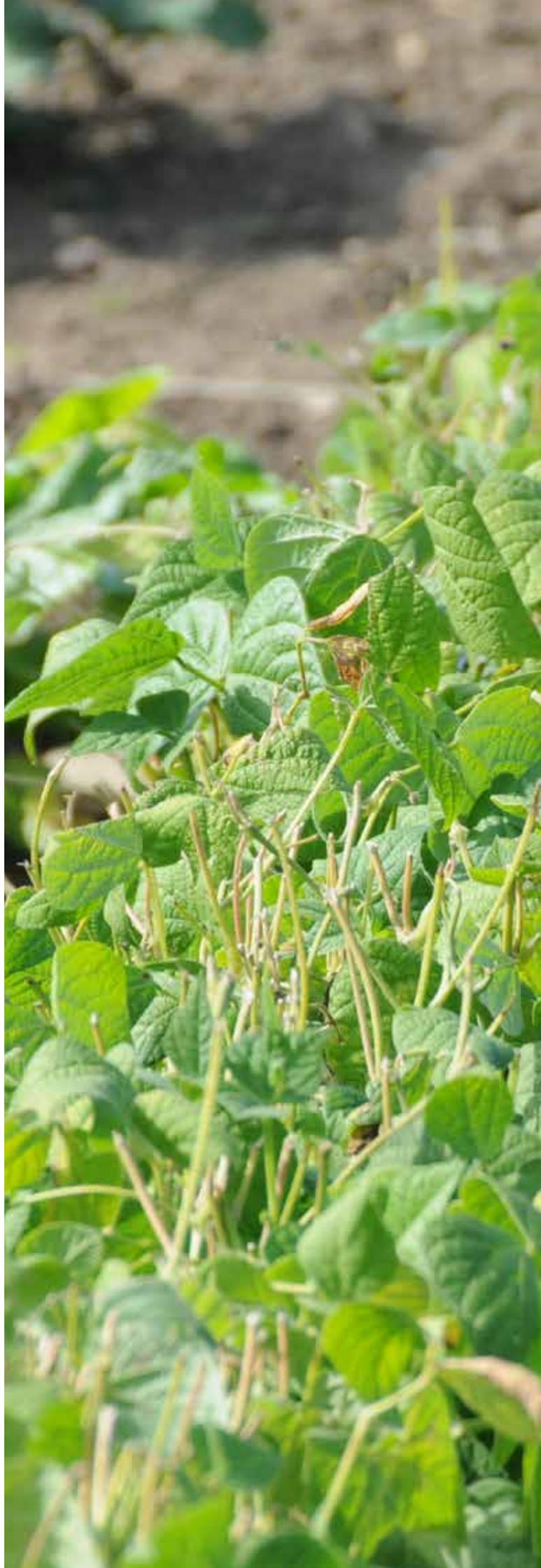
Le PRSE est le document de référence qui fixe la politique de santé de chaque région et offre un cadre d'action à tous les acteurs de la santé du territoire. Le PRSE organise l'offre de santé afin d'améliorer l'état de santé de tous, l'accès aux soins et à des services de qualité.

Parmi les objectifs prioritaires du plan d'action 2017-2021 figure l'**accès pour tous à une alimentation saine et durable** qui prévoit deux mesures :

- soutenir les initiatives pédagogiques innovantes
- sensibiliser, former et accompagner les acteurs de territoire.

Le PRSE est porté en Nouvelle-Aquitaine par la Préfecture de Région, le Conseil régional et l'Agence régionale de Santé (ARS).

¹⁶ Entre les périodes 2005-2007 et 2011-2013, l'incidence de l'ALD pour diabète a progressé de 28 %.



VALORISATION & FINANCEMENT

Par principe, le jardin collectif est à but non lucratif.

Cet argumentaire ne concerne pas les exploitations agricoles ou espaces de maraîchage dont la production est destinée à la vente.

A - Méthodes de valorisation

En économie de l'environnement, la valeur totale d'un jardin collectif¹⁷ correspond à la somme de ses valeurs d'usage et de non-usage : valeurs d'usage pour ses bénéfices récréatifs et écologiques ou d'usages futurs, valeurs de non-usage pour les notions de satisfaction, de préservation ou de legs pour les générations futures.

En relation directe avec le contexte du projet, la valorisation d'un espace vert est un exercice unique qui ne peut être réalisé qu'au cas par cas. On considère, par exemple, que la valeur d'un jardin parfaitement entretenu et fort de nombreux usagers est finalement moindre si la ville compte beaucoup d'autres jardins.

Deux techniques permettent d'appréhender les valeurs d'usage et de non-usage :

- la méthode des préférences déclarées qui s'appuie sur des enquêtes auprès des usagers, à partir d'un questionnaire et de l'évaluation précise des réponses des sondés
- la méthode des préférences révélées qui consiste à observer concrètement les situations et les comportements existants. Cette méthode prend en compte, par exemple, le consentement des ménages à payer plus pour profiter au quotidien d'un espace de nature. Elle sert également à mesurer les coûts évités, de remplacement, de restauration ou de relocalisation.

B - Coûts

1 - Coût global (norme ISO 15686-5)

Le coût global permet d'intégrer l'environnement dans des raisonnements économiques grâce à une méthode de calcul qui recense et chiffre à la fois les frais directs inhérents au projet et le coût de ses externalités positives ou négatives.

On entend par **externalités** les conséquences positives ou négatives d'un projet, tel l'apiculteur dont les abeilles pollinisent gratuitement les arbres alentour ou, à l'inverse, le fabricant de cigarettes qui engendre in fine des dépenses de santé.

Les solutions envisagées sont alors calculées, analysées

¹⁷ On parle alors d'actif naturel ou d'actif biologique en tant qu'élément vivant du capital naturel.

et comparées afin de déterminer la plus avantageuse sur une période donnée.

Le coût de création d'un jardin s'évalue donc en fonction de ses coûts directs (matériaux, abri, récupérateur d'eau de pluie...) mais également sous l'angle de la valeur ajoutée de l'écosystème en termes de préservation de la nature, de biodiversité, de qualité de l'environnement, d'alimentation, d'éducation, de paix sociale ou de santé.

2 - Coûts évités

Le coût évité est celui qu'il faudrait financer si la fonction n'était pas assurée. Son évaluation suppose une description précise du service rendu par l'écosystème et l'analyse économique des impacts environnementaux décrite dans le paragraphe précédent.

Pour un jardin collectif, c'est autant le coût de l'entretien de l'espace vert sans le travail bénévole des jardiniers, que le coût du portage économique du foncier, s'il n'est pas loué et entretenu, ou encore le coût de maintien de la biodiversité dans des zones protégées.

On estime, par exemple, que la création de parcelles individuelles regroupées en jardins familiaux coûte entre 10 et 30€ HT/m² alors que les frais d'aménagement d'espaces verts conventionnels varient de 15 à 70 € HT/m².

Dans le domaine de la santé, selon une étude de l'Asterès¹⁸, une hausse de 10% de la densité d'espaces verts urbains pourrait générer une réduction de :

- 56 millions d'euros des dépenses liées à l'asthme
- 38 millions d'euros des dépenses liées à l'hypertension.

Les coûts évités du jardin collectif se traduisent bien alors en bénéfices.

C - Labels et aménités

Constatant l'ampleur du phénomène, des certifications environnementales internationales telles que BREEAM®, LEED® et HQE® ont commencé à intégrer la biodiversité urbaine dans leurs référentiels.

Des labels ont été créés par et au service d'acteurs de la construction, notamment Effinature® et Biodiversity® dont l'objectif commun est de promouvoir la nature en ville (préserver/restaurer) et d'en étudier les aménités dans les projets immobiliers.

En lien direct avec la qualité du jardin, le label **Écojardin** certifie la gestion écologique de tout type d'espaces verts (jardins familiaux et partagés, parcs, terrains de sport...); il concerne 8 domaines : planification, sol, eau, faune et flore, équipements et matériaux, matériel et engins, formation et public : www.label-ecojardin.fr.

¹⁸ Étude ASTERES Les Espaces verts urbains, lieux de santé publiques, vecteurs d'activité économique - mai 2016.

Ces labels officialisent la valeur ajoutée de la nature intégrée au bâti urbain et en font un enjeu économique de premier ordre pour la filière immobilière autant que pour le monde de l'écologie et du vivant.

1 - Bénéfices écosystémiques

- Lieux de détente, de repos, de rencontre, de thérapie
- Réduction des frais de santé
- Régulation thermique
- Lutte contre l'érosion des sols
- Dépollution (particules fines, stockage du carbone, phytoremédiation)
- Amélioration de la biodiversité
- Emplois directs et indirects
- Valorisation du bâti et du foncier
- Attractivité du territoire.

2 - Conséquences positives pour les populations

- Régulation thermique naturelle
- Moindre pollution (air, eaux, sols)
- Moindre risque d'inondation
- Emploi et insertion
- Meilleure santé physique et mentale
- Bien-être au quotidien
- Hausse de l'activité physique
- Socialisation, divertissement et loisir.

D - Écoquartiers - Trame verte et bleue

La création de jardins collectifs est encouragée par deux nouveaux concepts d'aménagement de la ville : l'éco-quartier et la trame verte et bleue (TVB).

L'écoquartier est une forme d'aménagement urbain qui propose des logements pour tous dans un cadre de vie de qualité, en limitant l'empreinte écologique ; il intègre dans sa conception le fait que **le sol n'est pas juste un espace à valoriser à court terme mais un bien non renouvelable dont on assure l'économie, la cohérence et le devenir.**

Ce concept fait l'objet d'un référentiel (www.cohesion-territoires.gouv.fr) qui sert de base à tout projet neuf ou opération dans les grandes agglomérations, en renouvellement urbain ou en rénovation de quartiers sensibles.

La Charte des Écoquartiers comprend 20 engagements dont plusieurs font référence au jardin et à ses aménités (circuits courts, santé, solidarité, vivre-ensemble...).

La qualité paysagère fait partie des caractéristiques d'un écoquartier dont la philosophie rejoint en cela celle

de la trame verte et bleue (www.trameverteetbleue.fr), politique publique dédiée aux continuités écologiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Formée de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques, la trame verte et bleue est un outil qui associe préservation de la biodiversité et aménagement du territoire. Alliée au PLU et au SCoT, elle permet d'intégrer des objectifs sociaux et économiques, notamment au travers des interventions humaines qu'elle implique.

Au-delà de la renaturation de la ville ou de la construction d'un écoquartier isolé, il s'agit bien, dans une perspective élargie, de redonner une fonction vitale à la nature en ville : jalonner la ville de jardins collectifs fait partie des réponses opportunes.

Autre conséquence positive, la volonté de développer un urbanisme plus végétal et en réseau contribue à passer d'une biodiversité contraignante à une biodiversité libre, autrement dit de passer de l'obligation subie de protéger des espèces et des espaces à l'idée de développer un outil d'aménagement et d'éducation.

À l'échelle nationale et régionale, ces questions sont prises en compte respectivement, par le Plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » et par le SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, en cours d'élaboration.

E - Financements

La grande diversité physique et organisationnelle des jardins explique l'hétérogénéité de leurs ressources, hors adhésions et/ou redevance annuelle.

Majoritairement ancré dans le social, le jardin collectif est souvent lié à sa Commune, au bailleur ou au promoteur immobilier (s'il est engagé dans cette dimension) et dépend le plus souvent de :

- la gratuité de la mise à disposition du terrain
- du bénévolat des gestionnaires
- de dons en nature (terreau, matériels, mobiliers...)
- de petits budgets partenariaux
- de financements indirects (contrats aidés, formations, service civique...).

Les investissements nécessaires sont inventoriés en fiches n°IV et VI.

1 - Soutien à l'innovation dans le mouvement HLM

La fédération des Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) a créé en 2007 le Fonds de Soutien à l'Innovation (FSI). Mis en place au sein de la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), le FSI permet de financer des prestations intellectuelles portant sur des projets innovants, des actions de recherche, de développement, de professionnalisation et de structuration des organismes.

À titre d'exemple, le FSI participe au financement¹⁹ de **Graine de Jardins**, association qui anime depuis 16 ans le réseau régional des jardins partagés d'Île-de-France.

Dans le rapport d'activité 2016-17, Valérie Fournier, présidente de la Fédération ESH, souligne que « L'une des réussites du fonds de soutien à l'innovation est d'avoir démontré que la question du lien social est aujourd'hui une réelle question de service et non seulement de partenariat avec le monde associatif. »

L'efficacité du FSI est également rappelé dans le **Projet ESH 2020 - Faisons du logement social une réussite**.

Ce document fixe les orientations prioritaires de la fédération des ESH sur la période 2015-2020 en insistant sur la nécessité d'identifier et analyser les attentes et les besoins à long terme des locataires.

Catalyser les démarches d'innovation, prendre en compte les besoins spécifiques de tous les territoires, renforcer la contractualisation avec les collectivités locales mais aussi soutenir l'emploi et l'insertion dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville font partie des principaux axes.

2- Autres leviers potentiels

Outre la Direction des Espaces verts (cf. fiche n°II) et le service Politique de la ville (cf. plaidoyer n°I) de Bordeaux Métropole, Communes et bailleurs sociaux sont en mesure de solliciter des financements auprès des ministères ou de l'Europe en s'intégrant, par exemple, à des réseaux d'expériences. Ces soutiens, liés à des programmes ou des appels à projets/idées, ne sont envisageables que pour des projets d'envergure, innovants, expérimentaux, territorialisés, modélisables, coportés par un collectif d'acteurs et d'intérêt général.

La liste qui suit n'est pas exhaustive :

1- L'ADEME, établissement public sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire ainsi que de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle accompagne la démarche environnementale des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public.

2- Les agences régionales de santé (ARS) appliquent et pilotent en région les politiques nationales du ministère de la Santé en les adaptant aux caractéristiques locales. Elles financent les actions de prévention, gèrent les risques sanitaires liés à l'environnement, organisent l'accès à la santé pour tous et animent le PNNS, Programme National Nutrition Santé dont le but est de prévenir la dégradation de la santé due à une mauvaise alimentation.

3- Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine développe une politique en faveur de l'agroécologie et des changements de pratiques agricoles. Il ne finance

pas directement les jardins collectifs mais intervient en soutien d'initiatives innovantes, créatrices d'emplois et en faveur de la préservation de la trame verte et bleue (Appel à projets Trame verte et bleue 2018 : continuités écologiques et biodiversité nocturne et Appel à manifestation d'intérêt Territoire vert et bleu en Nouvelle-Aquitaine).

4- Le Conseil départemental de Gironde encourage les initiatives qui renforcent le pouvoir d'agir des habitants. Il soutient les démarches d'autoproduction alimentaire (jardins familiaux, cuisines collectives...) et a impulsé, fin 2017, la création du réseau départemental des jardins alimentaires **JarDinnons en Gironde**²⁰ (échanges d'expériences, formations collectives, ateliers techniques et chantiers participatifs). Il vient de publier le livret intitulé Pour la capacité alimentaire en Gironde : <https://www.gironde.fr/actualites/de-la-graine-lassiette-le-departement-agit>.

5- L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) contribue à des actions en faveur de personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Acsé est en charge du déploiement de l'accélérateur national d'innovation sociale²¹ dont l'objet est de repérer les projets environnementaux et sociaux les plus porteurs ou innovants afin de leur permettre de changer d'échelle en accédant à des financements publics ou privés.

6- La chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, CRESS Nouvelle-Aquitaine assure le développement des entreprises à forte utilité sociale et environnementale sur le plan local et coordonne l'information au sujet de multiples sources de financement.

7- La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides au travers d'appels à projets dédiés à des thématiques précises, par exemple, la transition écologique ici et ensemble ou allez-les-filles (pratique physique et sportive, outil d'insertion sociale, professionnelle et familiale pour les jeunes femmes des territoires sensibles ou isolés) proposées en 2018.

8- La Fondation Daniel et Nina Carasso, créée en 2010 sous l'égide de la Fondation de France, finance des projets concourant à l'épanouissement de l'être humain selon deux axes : l'alimentation durable et l'art citoyen. Parmi ses appels à projets 2018, on peut citer Transitions alimentaires et agro-écologiques : projets de recherche et d'innovation, destiné au financement de projets de recherche-action.

²⁰ Infos auprès de Place aux jardins, contact@placeauxjardins.org.

²¹ Lancé le 18 janvier 2018 par Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire.

¹⁹ <http://www.esh.fr> - Rapport de l'Assemblée générale 2017

ÉCONOMIE & EMPLOI

L'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles a des retombées économiques réelles, notamment dans les filières du génie écologique.

Le développement régulier de l'économie de l'environnement, même s'il ralentit depuis le début de la décennie, a généré un accroissement de 33% des emplois dans les éco-activités depuis les années 2000²².

Cette hausse s'explique notamment par le dynamisme des secteurs de la protection et de la restauration des sols et masses d'eau ainsi que de l'agriculture biologique qui progresse à un rythme soutenu²³.

Ces résultats encourageants s'inscrivent cependant dans un contexte nuancé :

- Les besoins sociaux s'accroissent et de nouveaux apparaissent tandis que les budgets publics s'affichent en baisse tendancielle remettant en cause l'efficacité de l'action de l'État et des collectivités territoriales, y compris dans le domaine de la santé, fonction régaliennne par excellence.
- Près de 60 % des territoires artificialisés se situent en ville (centre ou banlieue). Même si la vitesse d'artificialisation des sols ralentit, ce phénomène progresse toujours tout comme le recul des terres agricoles tandis que la pression socio-économique sur les producteurs qui reste forte et engendre de graves conséquences²⁴.
- Les statistiques du chômage et les attentes des consommateurs montrent l'urgence économique et la nécessité vitale de réorienter l'alimentation vers des produits sains et locaux, revendication affirmée par tous y compris les plus fragiles.

Au cœur de cet équilibre à trouver, le jardin collectif apparaît comme une sorte d'oasis qui active des réponses inattendues et un large éventail de services.

À l'inverse de l'agriculture traditionnelle française contrainte par des modèles lourds (marchés internationaux, technologies...), le jardin collectif engendre une économie modeste mais localisée et flexible, qui minimise coûts et moyens par l'inventivité, l'agilité et la solidarité.

²² Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2016 : premiers résultats - Édition mai 2018 - Commissariat général au Développement durable
²³ bio-nouvelle-aquitaine.com (chiffres bio du 28 février 2018)

²⁴ Un agriculteur se suicide tous les deux jours en France. Un taux supérieur de 20 à 30% au reste de la population. francebleu.fr/infos/societe/le-suicide-des-agriculteurs-en-chiffres-1517491824

Il ne se résume plus à cultiver en ville ou à produire de la nourriture mais se présente comme un écosystème inclusif dans lequel chacun peut trouver sa place et évoluer.

Tout comme sont apparus les métiers basés sur le *low-tech*, le réemploi, l'insertion et la solidarité, le jardinage urbain est en train de faire apparaître de nouveaux métiers.

La multiplicité de ces micro-écosystèmes génère des activités diversifiées, adaptées et toujours éducatives, qui débouchent sur des pistes professionnelles inexplorées grâce aux apports des formes émergentes d'économie alternative que sont l'Économie symbiotique, l'Économie sociale et solidaire, l'Économie circulaire et l'Insertion par l'activité économique.

A-Économie symbiotique et perspectives

Selon l'étude *Les Emplois en 2022* menée par France Stratégie en 2015, les métiers traditionnels de l'agriculture et de la mer perdraient près de 76 000 emplois entre 2012 et 2022 tandis que le nombre de techniciens, cadres de l'agriculture, jardiniers, maraîchers et même marins-pêcheurs devrait progresser.

182 000 postes seraient à pourvoir sur la période 2012-2022 dont 73 000 chez les jardiniers/maraîchers et 71 000 chez les agriculteurs/éleveurs.

Ces estimations concernent principalement l'agriculture professionnelle mais elles apparaissent alors que les métropoles sont considérées soit comme des moteurs de croissance entraînant les territoires voisins, soit comme des capteurs de ressources vampirisant tout ce qui les entoure.

Dans ce contexte, l'agriculture urbaine, si protéiforme, devient une source originale d'innovations multidimensionnelles et multifonctionnelles.

Bousculées par les bouleversements économiques, démographiques, écologiques, urbains et les exigences citoyennes, les logiques productives laissent place à des modes d'organisation économique novateurs et régénératifs.

Cette métamorphose de l'économie aboutit au concept d'économie symbiotique²⁵, théorisée par Isabelle Delannoy, qui est aussi l'une des scénaristes du film *Home* de Yann Arthus-Bertrand.

Fondée sur trois piliers - le vivant, l'humain et la technologie - l'économie symbiotique mise sur la qualité plus que sur la quantité et définit un autre cadre de réflexion : celui où l'humain et les écosystèmes vivent ensemble, se nourrissent mutuellement et s'entraident pour gagner en efficacité.

En décryptant les voies d'une autre croissance, ce modèle prône la possibilité de produire sans épuiser les ressources mais en les régénérant.

La permaculture est un exemple symbiotique abouti qui met en valeur le naturel en s'appuyant sur des savoir-faire techniques et des connaissances pour déployer sa pleine capacité.

²⁵ L'économie symbiotique, régénérer la planète, l'économie, la société - Isabelle Delannoy - Actes Sud

Parmi les opportunités en développement, on peut citer les registres de l'animation et de la formation, les activités relevant de la restauration collective (légumerie, par exemple) ainsi que des apports novateurs dans l'enseignement de l'architecture, de l'urbanisme ou de la médecine.

Toutes les activités liées à l'exploitation des toitures et des sous-sols (voir fiche n°III) présentent également un fort potentiel.

À titre d'exemple, *La Caverne*, ferme urbaine créée par la start-up Cycloponics est installée sur 3 500 m² dans les sous-sols parisiens en avril 2018 ; son objectif est de produire 150 tonnes d'endives et 40 tonnes de champignons en agriculture biologique. Certifiés Bio, ces produits frais gorgés de nutriments sont récoltés et livrés dans le quartier. 10 emplois à plein temps ont été créés grâce à ce projet dont 80 % pourvus par des habitants du quartier.

B - Économie sociale et solidaire (ESS) et Économie circulaire (EC)

L'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire font partie des postures émergentes non plus centrées sur le lucratif mais prioritairement sur le local, l'emploi, le recyclage et la résilience.

L'ESS désigne la branche de l'économie qui regroupe des organisations cherchant à concilier activité économique et équité sociale (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014).

L'économie circulaire, quant à elle, désigne un système économique d'échange et de production qui, à tous les niveaux, vise à diminuer l'impact d'un produit sur l'environnement et à développer le bien-être des individus.

Soucieuses des responsabilités sociétales, du partage des richesses qu'elles produisent, de la qualité des emplois qu'elles créent et de l'implication des citoyens dans le pilotage des projets, ces deux formes d'économie sont considérées comme des alternatives pertinentes au service de l'intérêt général. Elles répondent toutes deux au souhait de changer les pratiques habituelles face à des situations sociales jugées insatisfaisantes à un moment donné, dans un lieu donné.

De petite taille et adéquationnistes, les entreprises de l'ESS et de l'EC montrent une meilleure capacité de résistance et une meilleure aptitude à compenser des destructions d'emploi, voire à en créer de nouveaux²⁶.

L'étude dirigée par le Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques (PIPAME)

²⁶ Cette dimension séduit des épargnants solidaires qui admettent un rendement financier limité et à long terme si les projets soutenus engendrent des impacts positifs dans les domaines social et environnemental (étude Finansol 2014).

sur l'évolution du potentiel de développement de l'ESS dans le secteur des circuits courts²⁷ confirme le gisement que peut représenter le jardinage urbain, notamment au travers de la mise en œuvre de Projets Alimentaires Territorialisés (PAT).

C - Insertion par l'activité économique (IAE)

Directement issue de l'ESS, l'IAE est un dispositif d'accompagnement renforcé, ouvert aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Activé par l'État au travers de conventions signées avec des structures spécialisées (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, ateliers et chantiers d'insertion), l'IAE s'applique avec succès au secteur de l'agriculture urbaine.

Des initiatives telles que *Cultivons la Ville* ou *Jardins de Cocagne* fonctionnent sur ce principe et perdurent grâce à un modèle économique qui équilibre les dimensions formation et production.

Cultivons la ville, collectif d'associations franciliennes, œuvre depuis plus de 20 ans dans l'IAE et gère de nombreux espaces naturels urbains, le plus connu étant la petite ceinture ferroviaire de Paris. Il accueille près de 900 salariés chaque année et intervient en maraîchage, arboriculture et horticulture en proposant des prestations de type entretien, plan de culture, récolte ou packaging. *Les Jardins de Cocagne* sont de véritables exploitations maraîchères biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle dont la production est distribuée aux adhérents. Sous le statut d'associations loi 1901, ils interviennent au national principalement en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) pour permettre à leurs bénéficiaires de reconstruire un projet professionnel personnel et retrouver un emploi.

Dans ces modèles, le chantier-école apparaît non seulement comme un moyen d'accompagnement des demandeurs d'emploi mais aussi comme un outil d'aménagement, de concertation et de création de richesses participant de manière permanente au devenir collectif du territoire.

D - Formation

En dehors des circuits de l'IAE, la demande croissante de jardins collectifs conduit les structures responsables de leur mise en œuvre à sensibiliser leur personnel à ces nouvelles réflexions et pratiques dans le cadre d'un plan de formation.

De la sécurité à la concertation, en passant par les normes et labels écologiques, les propositions concernent les professionnels autant que les débutants et peuvent déboucher sur des diplômes.

²⁷ Prospective - Potentiel de développement de l'économie sociale et solidaire dans quatre secteurs économiques (2017)

Les formations centrées sur le vivant sont particulièrement plébiscitées par les amateurs, familles et élèves, sensibles aux discours de bon sens sur un avenir planétaire dépendant de la meilleure connaissance et du respect des écosystèmes.

Parmi les formations, on peut citer :

- les techniques d'entretien écologiques (gestion différenciée, renforcement de la biodiversité, plan de désherbage, zérophyto, économies d'eau, compostage, agroécologie, agroforesterie, permaculture...)
- le choix de mobilier et des matériaux et leur adaptation (abris, bacs, bancs...)

- l'évolution des réglementations (produits phytosanitaires, sécurité)
- la planification des certifications et l'obtention de labels
- l'ingénierie écologique et sociale, la gestion économique, les projets coopératifs
- la conception d'actions pédagogiques, la création d'outils adaptés, l'organisation d'événements et d'animation
- ...



CONCLUSION

« Le jardin est la plus
petite parcelle du monde
et puis c'est la totalité
du monde !»

Michel Foucault



La santé, les revenus et l'emploi restent les 3 principales inquiétudes des Français¹.

Face à ces préoccupations, le jardin collectif se pose comme une réponse délicate, à la fois inclusive, sobre et résiliente, dont les bénéfices s'étendent en retour à tout son environnement, aux aménageurs que sont les bailleurs sociaux et les collectivités, et aux habitants.

Dans un monde contemporain incertain, il encourage la découverte, invite à la réflexion et provoque l'émerveillement.

Sur fond de bouleversements multisectoriels, il convoque un imaginaire poétique et philosophique qui déploie un large éventail de bienfaits.

Révéléateur discret d'aspirations à une vie meilleure, il apparaît comme le symbole puissant des changements écosophiques² à l'œuvre.

L'ampleur du phénomène et ses vertus ont fait un événement sociétal fort qui impacte durablement la vie des habitants des grandes villes et interroge l'urbanité.

Pour toutes ces raisons, le jardin collectif s'impose comme un des axes de la métamorphose de la métropole bordelaise.

L'engouement qu'il suscite est une piste d'amélioration à prendre en compte au travers d'une stratégie des jardins collectifs afin de faire de Bordeaux Métropole une capitale vivrière urbaine reconnue.

La première étape consiste à fixer le cadre d'un accompagnement attentif, collectif et transversal en créant un groupe de veille et un réseau partenarial.

Aux côtés des bailleurs sociaux et de Bordeaux Métropole, ce cercle partenarial compte les services de l'État, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de Gironde, les Communes, les structures de l'ESS, les Fondations ainsi que les multiples opérateurs intervenant auprès des jardiniers.

La réallocation sectorielle et géographique de lignes budgétaires existantes (TFPB, Politique de la ville, aides à l'emploi, formation professionnelle...) peut permettre d'en financer les actions.

Nul besoin de créer d'autres structures, tout existe, il suffit de coordonner.

¹ Enquête BVA 2016 : Santé 81%, revenus 67% et emploi 66%

² Félix Guattari – Qu'est-ce que l'écosophie?

PRÉCONISATIONS



A-Pistes de collaboration

L'ensemble de l'étude conduit à proposer douze pistes de collaboration entre les bailleurs sociaux et Bordeaux Métropole ; elles concluent l'étude mais restent exploratoires.

Elles tiennent compte des orientations stratégiques de Bordeaux Métropole, notamment le SCoT, le PLU, la Politique de la ville, la trame verte et bleue et le projet de politique agricole urbaine.

À part la constitution du groupe de veille, condition sine qua non, et la création d'une communauté des jardiniers, souhait unanime des jardiniers, elles ne sont classées ni par un ordre chronologique, ni par ordre d'importance.

Chaque piste de collaboration est déclinée dans un tableau général des activités (paragraphe B) puis schématisée sous forme de cartes mentales (paragraphe C).

Les cartes mentales³ et diagrammes de flux figurent les interactions et en montrent les complémentarités.

1 - Constituer un groupe de veille des jardins collectifs, sur le modèle du GT de l'étude, afin de coordonner informations et moyens

- Participer au suivi de l'évolution des jardins collectifs de la métropole
- Étudier les initiatives innovantes en matière d'expérimentations, de financements et de partenariats
- Contribuer à structurer une politique commune et son organisation
- Proposer des modalités d'adaptation équitable au territoire métropolitain.

2 - Créer une communauté métropolitaine des jardiniers

- Actualiser annuellement la cartographie des jardins collectifs
- Organiser la navette des jardins pour permettre aux jardiniers de se rencontrer
- Valoriser les jardiniers sur les sites internet de Bordeaux Métropole (BxM) et des organismes de logement social (OLS) et animer une boîte-à-idées
- Animer une boîte-à-idées sur le site de BxM en lien avec la cartographie
- Accompagner les jardiniers dans la constitution et la gestion d'association.

3 - Planifier et coordonner la complémentarité des interventions entre les acteurs

- Établir et coordonner une liste commune annuelle d'interventions au sein du groupe de veille
- Établir un budget pluriannuel consolidé d'accompagnement des jardins

- Suivre les projets sur les plans technique et financier
- Contacter des partenaires financiers potentiels et pérenniser les relations.

4 - Intégrer la composante Jardins collectifs dans la stratégie de conception de la ville

- Adopter un règlement d'intervention en faveur des jardins collectifs dans le respect de la continuité historico-paysagère métropolitaine
- Coordonner la mise en application transversale du règlement d'intervention entre les directions et avec les partenaires concernés
- Pérenniser l'accompagnement des Communes au travers des contrats de codéveloppement
- Valoriser les jardins dans les relations entre Communes et OLS.

5 - Participer aux orientations stratégiques de la politique métropolitaine d'agriculture urbaine par la formation et l'innovation

- Informer les jardins collectifs des besoins en emploi du secteur agricole
- Former les jardiniers intéressés par les métiers de l'agriculture
- Mener des expérimentations utiles à l'agriculture urbaine dans le cadre de l'IAE.

6 - Étudier les opportunités offertes par l'IAE en matière de jardins collectifs

- Analyser les besoins de territoires situés dans les quartiers prioritaires
- Identifier les structures de l'IAE en capacité de porter des projets de formation adaptés
- Établir les cadres et les modalités d'application
- Déterminer les formations à mettre en œuvre et identifier les formateurs.

7 - Suivre les expérimentations de potager en sous-sol et/ou en toiture de résidences

- Étudier et adapter les modèles innovants
- Associer les structures et dispositifs locaux (TAPAJ, Cave à pleurotes...)
- Déterminer des espaces disponibles et associer des jardiniers intéressés
- Cadrer l'expérimentation en mode projet.

8 - Participer à la réflexion sur l'usage des délaissés urbains non exploitables par des professionnels de l'agriculture

- S'intégrer au chantier de récolement des délaissés de la rocade
- Inventorier les délaissés non exploitables par des agriculteurs professionnels
- Mobiliser les zones d'activité industrielle et commerciale sur les possibilités de jardinage

³ Carte heuristique, carte cognitive, carte mentale, carte des idées : schéma supposé représenter visuellement et suivre le cheminement associatif de la pensée.

- Mobiliser les habitants des quartiers prioritaires situés à proximité des espaces disponibles.

9 - Promouvoir la création de jardins collectifs auprès de nouveaux acteurs (aménageurs, entreprises, propriétaires fonciers...)

- Identifier les nouveaux acteurs à intégrer à la réflexion
- Intégrer les nouvelles cibles à la stratégie de développement des jardins
- Accompagner les nouvelles cibles dans leurs projets
- Encourager le développement en animant un réseau de projets exemplaires.

10 - Contribuer par les jardins collectifs à faire de Bordeaux Métropole une ville vivrière reconnue

- Analyser l'évolution des jardins promue par le règlement d'intervention
- Étudier et déployer un plan de communication adapté commun
- Répertoire et médiatiser les manifestations existantes pour rythmer l'année
- Organiser une foire annuelle de l'agriculture et du jardinage urbains sur le modèle de Cultiver Montréal.

11 - Orchestrer une programmation culturelle autour des jardins collectifs

- Impliquer les musées pour organiser des ateliers et/ou des expositions
- Inviter les acteurs locaux de la culture à investir cette thématique
- Coordonner des activités artistiques dans les résidences, dans les centres sociaux, de loisirs et d'animation.

12 - Faire du jardinage urbain un outil de lutte contre l'isolement des seniors

- Recenser par quartier ou résidence les seniors intéressés par le jardinage (prêt de leur jardin ou potager dans le jardin d'un voisin)
- Établir et valider les conditions contractuelles de l'échange de services
- Développer les relations entre prêteurs et demandeurs et créer un réseau.

B - Programme d'actions

Le programme d'actions est présenté sous forme de tableau ; il met les préconisations en perspective et précise ce qu'il convient de convoquer pour leur accomplissement en termes de mesures, partenariats, missions, coordination et indicateurs.

Selon les décisions, un agenda en regard de la durée plausible de chaque action est à ajouter.

La liste des abréviations et acronymes utilisés est la suivante :

- **AFAUP** : Association française d'agriculture urbaine professionnelle
- **AROSHA** : Association régionale des organismes sociaux pour l'habitat en Aquitaine
- **ARS** : Agence régionale de la Santé
- **BxM** : Bordeaux Métropole dont la DEV (direction des Espaces verts), la DNat (direction de la Nature), la DVP (direction Politique de la ville), DEco (direction du développement économique), la DirC (direction de la Communication) et DAMgt (direction de l'Aménagement)
- **CD33** : Département de la Gironde
- **CRESS** : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- **CRNA** : Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
- **DRAAF** : Direction régionale Alimentation, agriculture et forêt
- **DREAL** : Direction régionale Environnement, aménagement et logement
- **INAE** : Insertion par l'activité économique
- **OLS** : Organismes de logement social
- **PLU** : Plan local d'urbanisme
- **PNA** : Programme national pour l'alimentation



PROGRAMME D'ACTIONS

PRÉCONISATIONS	MESURES	PARTIES PRENANTES	MISSIONS	COORDINATION	ACTIONS	INDICATEURS
1 - Constituer un groupe de veille des jardins collectifs, sur le modèle du GT de l'étude, afin de coordonner informations et moyens (cf. cartes mentales 1 et 2)	Participer au suivi de l'évolution des jardins collectifs de la métropole	BxM (DEV, DNat, DVP), Arosha et OLS volontaires	<ul style="list-style-type: none"> . Arosha : mobilisation des OLS . OLS : suivi des jardins et politique nationale . DNat : liens avec Politique agricole urbaine . DEV : suivi des budgets et des demandes de création de jardin . DVP : suivi des initiatives 	BxM et Arosha (relai d'info auprès des OLS)	Veiller, réunir, animer le réseau	Nombre de réunions, décisions et préconisations
	Étudier les initiatives innovantes en matière d'expérimentations, de financements ou de partenariats					Date de validation du protocole
	Contribuer à structurer une politique commune et son organisation					
	Proposer des modalités d'adaptation équitable au territoire métropolitain					
2 - Créer une communauté métropolitaine des jardiniers	Actualiser annuellement la cartographie des jardins collectifs	BxM, Communes, jardiniers et OLS	BxM (DEV) : actualisation	BxM	Contacté et collecter l'info	Nombre de réponses
	Organiser la navette des jardins pour permettre aux jardiniers de se rencontrer, en affrétant un bus gratuit chaque trimestre (sur inscription)	BxM, jardiniers, OLS, prestataire, centres culturels, de loisir et d'animation	Prestataire : budget pour location bus, organisation de la visite et infos des jardiniers		Gérer le programme, les infos et les inscriptions	Nombre de participants
	Valoriser les jardiniers sur les sites web BxM et OLS en lien avec la cartographie des jardins et animer une boîte à idées	BxM (DirC, DEV), OLS, collectifs de jardiniers et prestataire	<ul style="list-style-type: none"> . DirC : Élaborer et conduire un plan de communication concerté . OLS : Récouter les informations . Prestataire : solliciter les jardiniers 		Publier	Impacts campagne de comm
	Accompagner les jardiniers dans la constitution et la gestion d'assos	BxM (DEV), OLS et prestataire	Prestataire : autonomiser les collectifs		Créer des assos	Nombre assos créées
3 - Planifier et coordonner la complémentarité des interventions entre les acteurs	Établir et coordonner une liste commune annuelle d'interventions au sein du groupe de veille	OLS, BxM (DEV, DNat, DVP, DAMgt), CD33, Communes, CRNA, DREAL, DRAAF, ARS, ..	<ul style="list-style-type: none"> . BxM : coordination inter-directions et inter-institutions . Arosha : coordination inter-OLS 	BxM et Arosha	Créer un COPIL, planifier et valider	Date de validation du programme annuel
	Établir un budget pluriannuel consolidé d'accompagnement				Calculer et prioriser	Date de validation du budget annuel
	Suivre les projets sur les plans technique et financier				Évaluer et anticiper	CR et bilans réguliers des opérations
	Contacté des partenaires financiers potentiels et pérenniser les relations				Informé	Nombre de réunions/visites

PRÉCONISATIONS	MESURES	PARTIES PRENANTES	MISSIONS	COORDINATION	ACTIONS	INDICATEURS
4 - Intégrer la composante jardins collectifs dans la stratégie de conception de la ville	Adopter un règlement d'intervention en faveur des jardins collectifs, dans le respect de la continuité historico-paysagère métropolitaine		BxM : préparer un projet de règlement d'intervention et le faire approuver		Concerter, rédiger et faire valider	Date d'adoption du règlement d'intervention
	Coordonner la mise en application transversale du règlement d'intervention entre les directions et avec les partenaires	BxM (DEV, Dnat, DVP, DAMgt, Dir. Finances), Arosha, OLS, CD33, CNRA, Communes, DRAAF, DREAL, ARS, ..	BxM et Arosha : réunir et consulter les parties prenantes, définir un schéma commun de déploiement	BxM	Étudier, rédiger, proposer	Date de validation du plan
	Pérenniser l'accompagnement des Communes au travers des contrats de codéveloppement		. BxM : informer les Communes . Communes : transmettre les besoins		Coordonner et suivre	Nombre de Communes engagées
	Valoriser les jardins dans les relations entre Communes et OLS		. Arosha : mobiliser les OLS . BxM : organiser des réunions Communes et OLS		Organiser des rencontres	Nombre d'accords effectifs
5 - Participer aux orientations stratégiques de la politique métropolitaine d'agriculture urbaine par la formation et l'innovation	Informers les jardins collectifs des besoins en emploi du secteur agricole	BxM (DNat, DEV, DVP), OLS, CD33, jardiniers, Chambre d'agriculture 33, Communes, CRNA et organismes de formation	BxM : coordonner les divers plans politiques	BxM et Région	Création COPIL, information	.Nbre de jardins informés .Nombre de Copils
	Former les jardiniers intéressés par les métiers de l'agriculture				Plan de formation	Nombre de personnes formées
	Mener des expérimentations utiles à l'agriculture urbaine dans le domaine de l'IAE	BxM (DVP, DNat), jardiniers, OLS, CRESS	Prestataire		Coordination	Typologies et nombre d'expérimentations
6 - Étudier les opportunités de l'IAE en matière de jardins collectifs	Analyser les besoins de territoires dans les quartiers prioritaires	BxM (DVP, DEV, DEco), CRESS, CRNA, Arosha et Communes			Auditer et enquêter	Date du compte-rendu d'activité et du rapport
	Identifier les structures de l'IAE en capacité de porter des projets de formation adaptés	CRESS et INAE	Prestataire	BxM, CRESS et CRNA	Rencontrer et préconiser	
	Établir le cadre et les modalités d'application	BxM (DEco, DVP, DEV), CRNA, CRESS et OLS			Rédiger et concerter	Date de validation
	Déterminer les formations à mettre en œuvre et identifier les formateurs.				Rencontrer et préconiser	Validation du plan de formation

PRÉCONISATIONS	MESURES	PARTIES PRENANTES	MISSIONS	COORDINATION	ACTIONS	INDICATEURS
7 - Suivre les expérimentations de potager en sous-sol ou en toiture de résidence	Étudier et adapter les modèles innovants	Prestataire, AFAUP, Chantier École Île de France...			Enquêter, adapter et proposer	Date de rendu du rapport
	Associer les structures et dispositifs innovants locaux (TAPAJ, Cave à pleurotes, ...)	BxM (DVP, DEco,DEV), OLS, Arosha, opérateurs	Prestataire		Cadrer les modalités contractuelles	Date de rendu du rapport
	Déterminer des espaces disponibles et associer les jardiniers intéressés	OLS, a'urba, BxM (DNat, DVP, DEV), Communes	. OLS : propositions . a'urba : préconisations . Communes : informations jardiniers . BxM : concertation	BxM et OLS volontaire	Lister et décider	. Date(s) de lancement . Bilans
	Cadrer l'expérimentation en mode projet	BxM (DEV, DVP), OLS et COPIL (cf.mesure 5)	Prestataire		Suivre la ou les expériences	Nombre de bilans d'étapes
8 - Participer à la réflexion sur l'usage des délaissés urbains non exploitables par des professionnels de l'agriculture	S'intégrer au chantier de récolement des délaissés de la rocade				Participer au chantier	
	Inventorier les délaissés non-exploitable par des agriculteurs professionnels	BxM (Dir. Aménagement, DNat), a'urba, Arosha	a'urba : lister et cartographier les délaissés		Établir une cartographie	Date de rendu de l'inventaire des délaissés
	Mobiliser les zones d'activité industrielle et commerciale sur les possibilités de jardinage		. BxM (DVP et DNat) : dialoguer . Prestataire : rencontrer, informer	BxM	Convaincre	Nombre d'opportunités
	Mobiliser les habitants des quartiers prioritaires situés à proximité des espaces disponibles	BxM (DVP), OLS, Communes, CCAS	. OLS : informer les résidents . BxM : médiatiser . Opérateurs locaux : animer		Impliquer	Nombre de participants intéressés
9 - Promouvoir la création de jardins collectifs auprès de nouveaux acteurs (aménageurs, entreprises, propriétaires fonciers, ...)	Identifier les nouveaux acteurs à intégrer à la réflexion	BxM, Arosha, OLS, promoteurs immobiliers, gestionnaires d'Ehpad,...			Mobiliser	Nbre de contacts utiles
	Intégrer les nouvelles cibles à la stratégie de développement des jardins	BxM (DEV, Dir. Aménagement), a'urba			Faire participer, créer un Cotech	Date de création du Cotech
	Accompagner les nouvelles cibles dans leurs projets	BxM, Arosha, entreprises, propriétaires fonciers, gestionnaires	Prestataire	BxM	Conseiller	Nombre de projets en cours
	Encourager le développement en animant un réseau de projets exemplaires	BxM, Arosha et nouveaux partenaires			Valoriser	Nombre de réunions d'animation

PRÉCONISATIONS	MESURES	PARTIES PRENANTES	MISSIONS	COORDINATION	ACTIONS	INDICATEURS
10 - Contribuer par les jardins collectifs à faire de Bordeaux Métropole une ville vivrière reconnue	Analyser l'évolution des jardins collectifs promue par le règlement d'intervention	BxM (DNat), Arosha et Communes	<ul style="list-style-type: none"> . BxM : suivi des créations . OLS : remontée des infos . Communes : gestion 	BxM	Comprendre et anticiper	Nombre d'opérations réalisées
	Étudier et déployer un plan de communication adapté commun (cf. carte mentale n°5)	OLS et BxM (DirC)	<ul style="list-style-type: none"> . BxM : médiatisation métropolitaine . OLS : médiatisation auprès des résidents et politique nationale 		Proposer et coordonner	Date de validation du plan de comm
	Répertorier et médiatiser les manifestations existantes pour rythmer l'année	OLS, BxM (DEV, DirC), les Communes	<ul style="list-style-type: none"> . OLS: remontée infos . BxM : valorisation des manifestations festives 		Etre à l'écoute du territoire	Retombées presse
	Organiser une foire annuelle de l'agriculture et du jardinage urbains sur le modèle de Cultiver Montréal	BxM (DirC, DEV, DNat), Arosha et la Commune hôte	<ul style="list-style-type: none"> . BxM : logistiques et budget . Commune hôte : moyens techniques . OLS : budget et infos 		Mettre en œuvre et coordonner	Date et nbre de participants
11 - Orchestrer une programmation culturelle autour des jardins collectifs	Impliquer les musées pour organiser des ateliers et/ou des expositions	BxM, Arosha et musées	Prestataire extérieur	BxM	Contacteur, expliquer, convaincre, coordonner et programmer	Nombre de lieux culturels intéressés
	Inviter les acteurs locaux de la culture à investir cette thématique	BxM, Arosha et acteurs culturels			Nbre d'activités culturelles effectives	
	Coordonner des activités artistiques dans les résidences, dans les centres sociaux, de loisirs et d'animation	OLS, Communes, centres socio-culturels, d'animation et de loisir			Nbre de lieux impliqués et de participants	
12 - Faire du jardinage urbain un outil de lutte contre l'isolement des seniors	Recenser par quartier ou résidence les seniors intéressés par le jardinage (prêt de leur jardin ou potager dans un jardin voisin)	BxM (DVP, DEV), OLS, CARSAT, CCAS,	Prestataire extérieur	BxM et Arosha	Visiter et enquêter	Nombre de seniors intéressés
	Établir et valider les conditions contractuelles de l'échange de services	Communes, mairies de quartier, Clubs Senior, EHPAD...			Concerter, rédiger et valider	Date de validation du protocole
	Développer les relations prêteurs et demandeurs et créer un réseau				Coordonner et animer	Nombre de contacts positifs

C- Cartes mentales et diagrammes

Une carte heuristique, cognitive, mentale ou mind-mapping est un schéma qui permet de représenter visuellement et de suivre le cheminement associatif de la pensée; elle met en lumière les liens qui existent entre un concept ou une idée et les informations qui leur sont associées (Wikipedia).

Le schéma se développe autour d'un sujet central et met les informations en lien.

1- Modèles

Diverses formes existent; les deux modèles suivants ont été retenus :

a -Invariants, opportunités, freins et moyens

- **Les Invariants** représentent les constantes des univers de référence. Pour les bailleurs sociaux comme pour Bordeaux Métropole, ce sont les notions de service public, de gestion du bien commun, de transparence et de respect de la loi et des réglementations.
- **Les Opportunités** correspondent aux attentes sociétales, compétences institutionnelles ou évolution des pratiques qui favorisent l'atteinte des objectifs. L'attractivité du territoire et le développement urbain qu'elle entraîne, la politique de verdissement, les orientations du Plan local d'urbanisme, les innovations de l'ESS, la qualité du tissu associatif lié au jardinage ou la forte demande des habitants sont des atouts à gérer.
- **Les Freins** décrivent ce qui risque de retarder ou empêcher l'action; ce sont les restrictions budgétaires, la complexité

des rouages décisionnels, le manque de transversalité, la difficulté des procédures de création d'associations et d'entreprises ou la rigueur d'application des plans d'aménagement des espaces.

- **Les Moyens** rassemblent les éléments en capacité de servir les objectifs. La concertation, l'éducation, la compétence du personnel, la collaboration inter-institutionnelle et la diversité des opérateurs aptes à animer les projets sont des outils à mettre en commun.

b-Diagramme de flux

Ce modèle offre un aperçu graphique de la situation globale du sujet de réflexion. Il permet de schématiser l'ensemble des activités, données, personnes et systèmes impliqués dans un processus métier. Il décrit et connecte les tâches ou les modes d'action des différentes parties prenantes afin de les coordonner et les rendre efficaces.

Pour cette étude, il est appliqué à la carte qui représente le relationnel du groupe de veille et à celle qui figure le cadre de la politique de jardinage.

2- Cartes

Cinq cartes ont été établies. Chacune se centre sur un sujet particulier : les enjeux communs du jardinage urbain entre les organismes de logement social et Bordeaux Métropole, le relationnel du groupe de veille afin de favoriser le déploiement concerté de la politique de jardinage, le cadre de déploiement de cette politique, les principaux axes du règlement d'intervention et les pistes de communication à exploiter.

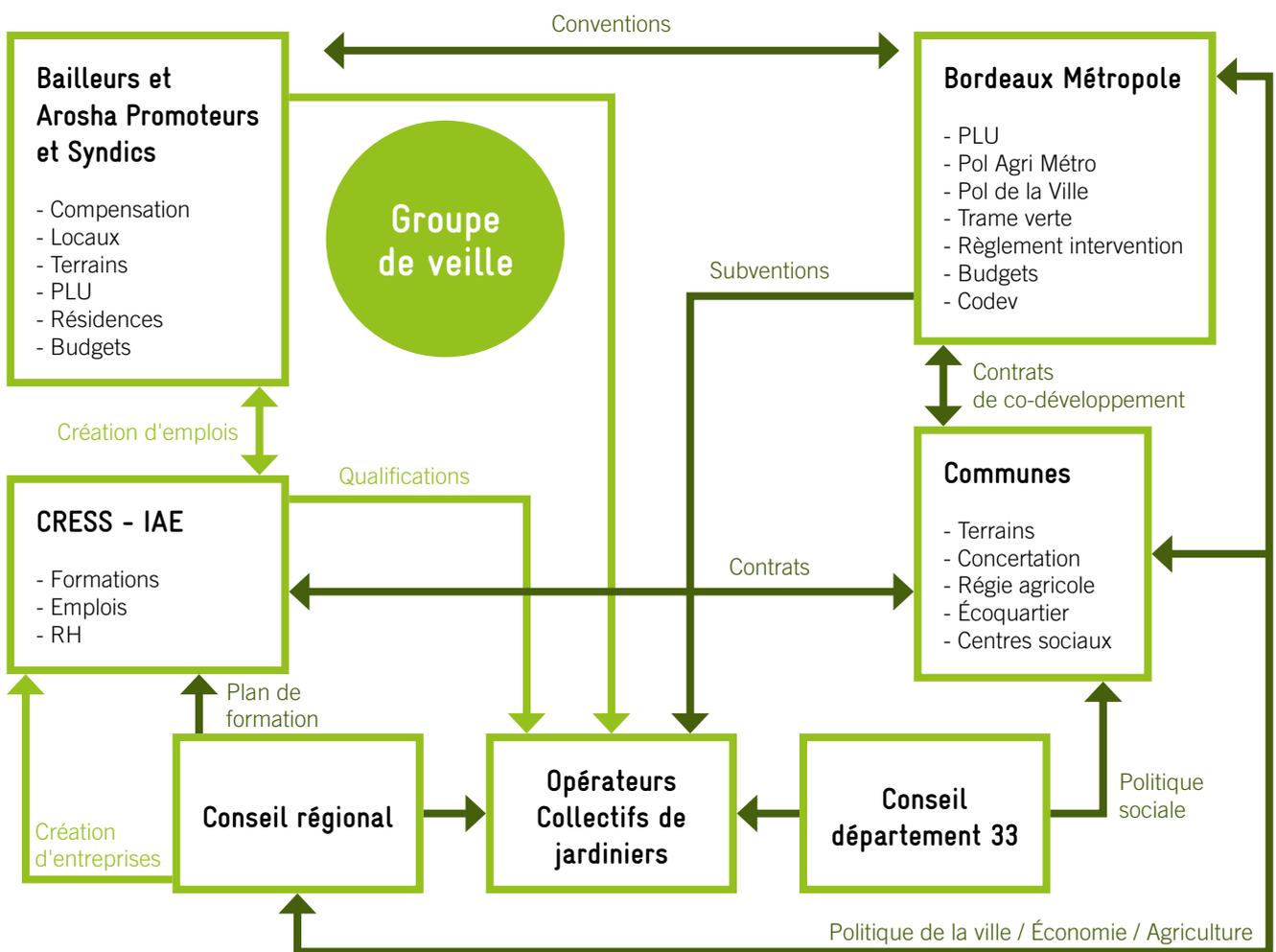
Carte 1 - Complémentarités Organismes de logement social / Bordeaux Métropole

La carte mentale des complémentarités se centre sur les enjeux communs d'une collaboration entre les services métropolitains et les bailleurs sociaux. Elle fait apparaître 3 enjeux majeurs dans les registres de l'usage du foncier non constructible, du bien-vivre ensemble des habitants et des opportunités en termes d'emplois.



Carte 2 - Relationnel du groupe de veille

Le groupe de veille est au centre d'un réseau de partenaires à répertorier, animer et informer selon leurs champs de compétence et leurs capacités d'intervention. Le schéma figure la logique des relations à tisser par le groupe de veille à partir des flux existants.

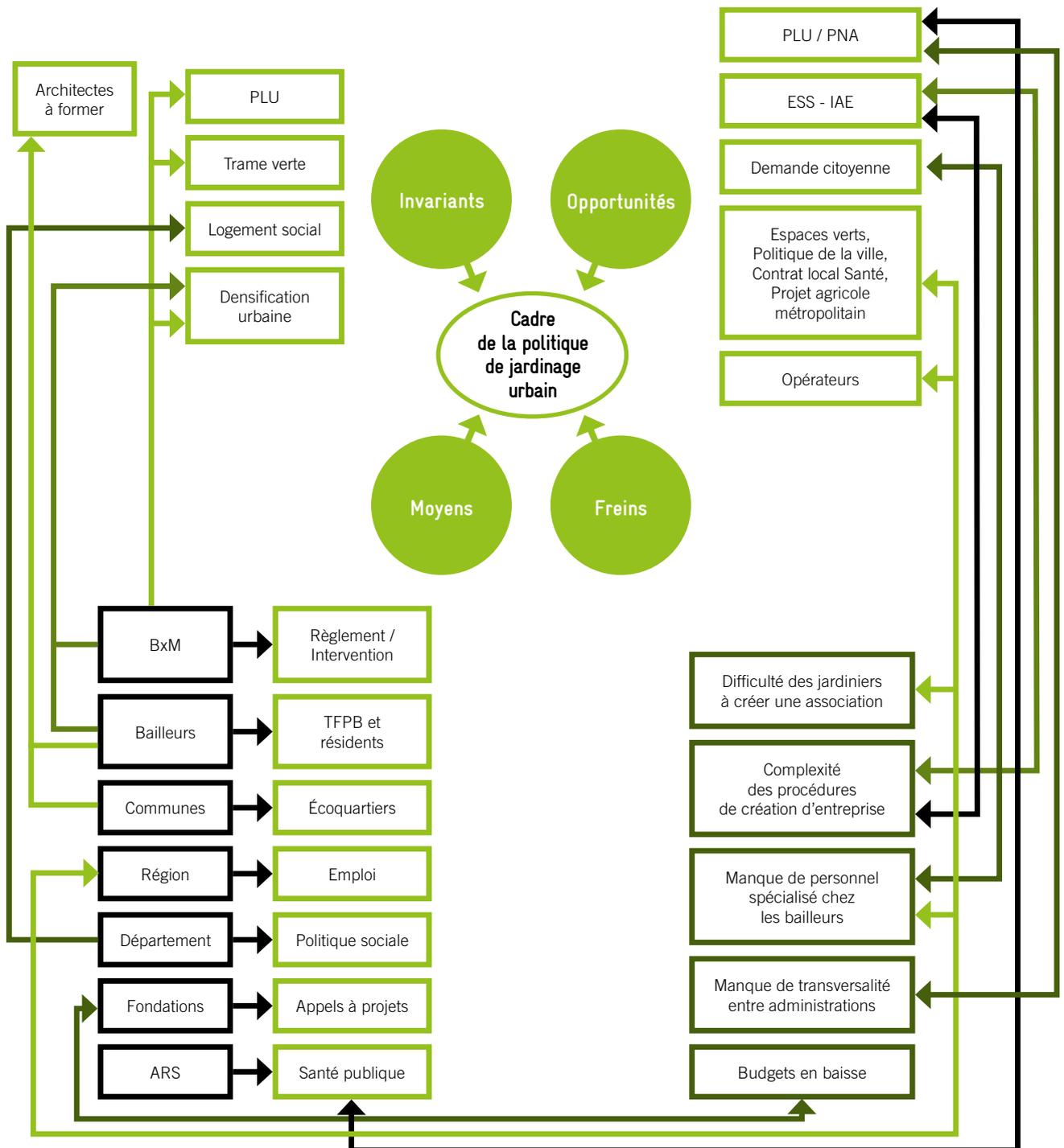


Légende

- Moyens institutionnels
- Liens entrepreneuriaux

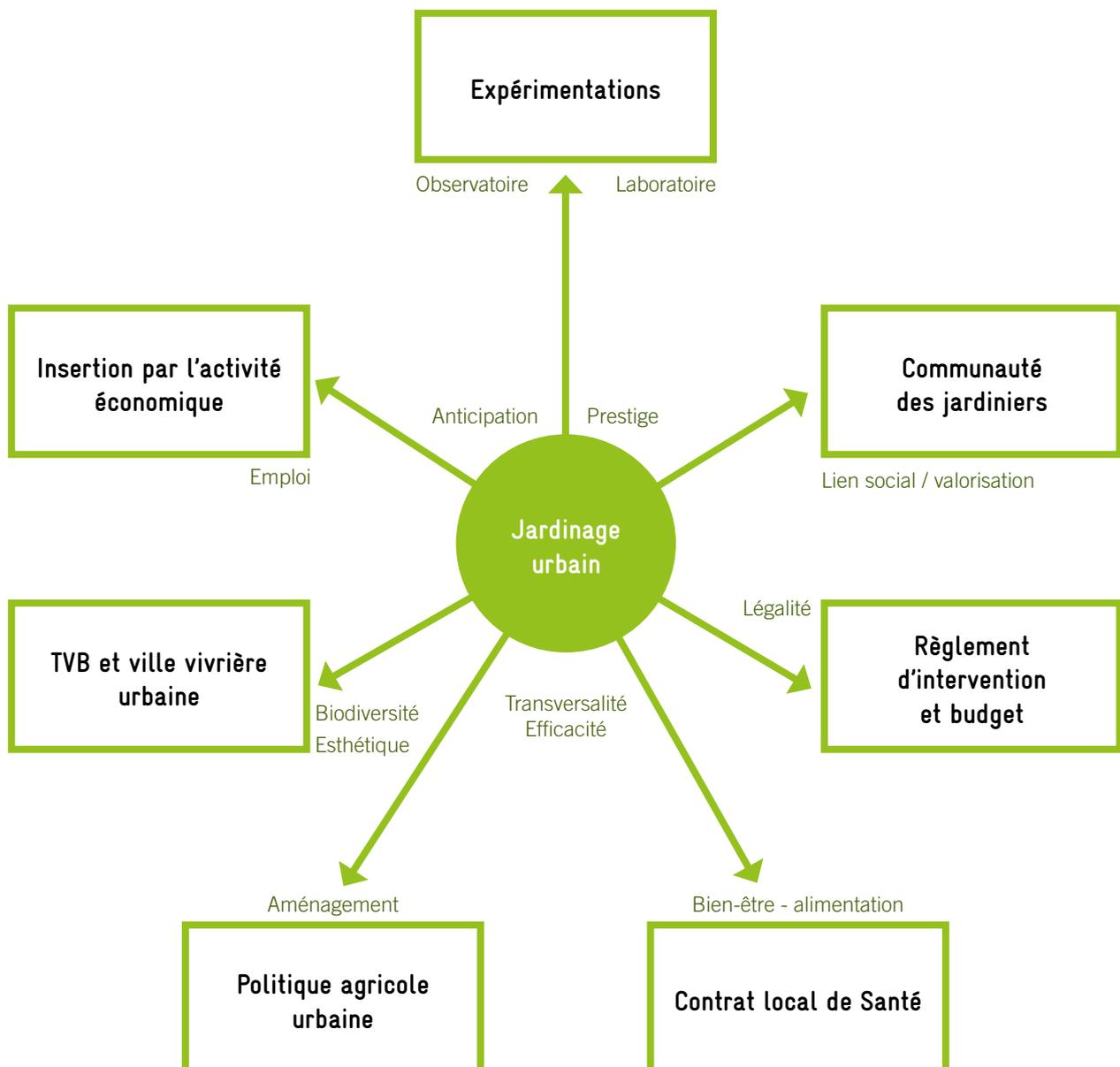
Carte 3 - Cadre de la politique de jardinage urbain

Cette carte décrit les interactions entre les parties prenantes et confirme la possibilité de réorienter en partie des lignes budgétaires existantes qu'il s'agisse de formation, de logement, de santé, de verdissement ou d'emploi.



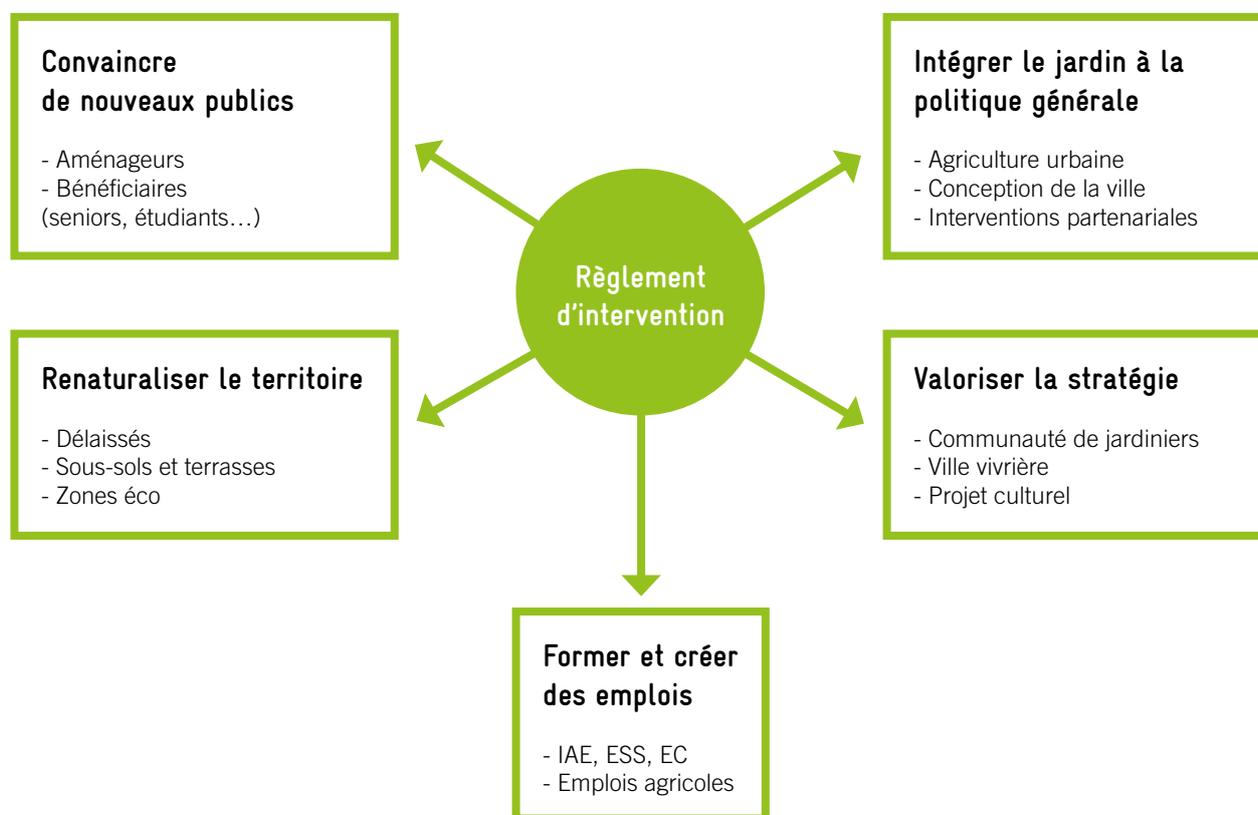
Carte 4 - Communication

La politique de jardinage urbain est déclinée en thèmes de communication exploitables selon le besoin par l'ensemble des acteurs, en particulier, l'Arosha, les bailleurs sociaux, les Communes et Bordeaux Métropole.



Carte 5 - Axes du règlement d'intervention et préconisations

Le règlement d'intervention que pourrait définir Bordeaux Métropole en faveur des jardins partagés s'articule en 5 axes principaux qui intègrent les 12 préconisations développées au paragraphe B.



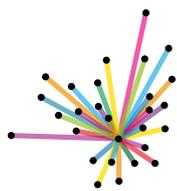
Photographies

© Sabine Delcour

© Anthony Rojo - Bordeaux Métropole

Conception graphique

LAPA0 de Bordeaux Métropole



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 56 99 84 84
F 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr